



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 17 janvier 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard et Réjean Charbonneau.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

#### **RÉSOLUTION NO.2000-001**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 janvier 2000, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve de :*

- *retirer le sujet 6 I) à la rubrique résolutions : refus de la requête de la compagnie GDG Environnement Ltée – contrôle biologique des moustiques et mouches noires sur une partie du territoire de la Ville.*
- *ajouter les sujets suivants à la rubrique résolutions :*
  - 6 P) *Païement d'une somme de 2 800\$, plus taxes – Russell Design – deux enseignes communautaires.*
  - 6 Q) *Demande au Centre Local d'Emploi - engagement d'une deuxième personne – élaboration de la politique familiale.*
  - 6 R) *Publicité dans le Guide du Visiteur – été/automne – hiver/printemps – 3 500\$, plus taxes.*
  - 6 S) *Participation de M. André Sénéchal au Caucus des Laurentides – 3 février 2000.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-002**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances spéciales du 20 décembre 1999, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances spéciales du 20 décembre 1999, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

**AVIS DE MOTION NO. 01-2000**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter de nouvelles normes relativement au service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÈGLEMENT NO. 971-2000**  
**RÉSOLUTION NO. 2000-003**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 971-2000, décrétant une tarification pour les cours qui seront offerts durant la session de l'hiver 2000 par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2000-004**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après :*

**Dépenses sans bon de commande :**

<b><u>Nom de la firme</u></b>	<b><u>Dossier</u></b>	<b><u>Montant</u> (taxes incl.)</b>
Yvon Marinier Inc.	Réparation – équipement pour déneigement.	54.06 \$
Resto Aldo	Frais de repas – préparation du budget 2000.	79.76 \$
Corbeil Diésel	Réparation – génératrice station Riverdale	506.11 \$

**Honoraires professionnels :**

Hébert Comeau Dufresne	Consultations générales	2 656.19 \$
Hébert, Avocats		
Société Conseil Mercer	Dossier CSST – Paul Bergeron	172.54 \$



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-005

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à verser au surplus accumulé un montant de 8 695.95\$, représentant le solde non remboursé des droits de mutation excédentaires pour les années 1992-1993, attendu que les contribuables concernés n'ont pu être retrouvés, le tout tel qu'il appert au rapport dudit service daté du 8 décembre 1999, annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-006

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une subvention au montant de 400\$ à la Corporation Industrielle Mont-Rolland, lequel montant représente le coût du permis de rénovation industrielle d'une partie de sa propriété.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-007

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le versement, lorsque requis, d'une somme maximale de 1.000\$ à la firme d'avocats Deveau Bissonnette Monfette Fortin et Associés, représentant la quote-part de la Ville de Sainte-Adèle pour les honoraires professionnels pour mettre en place les étapes appropriées pour procéder à la convocation de l'assemblée générale des membres du Festival de cinéma international des premières œuvres, et leur permettre d'adopter les résolutions pertinentes, le tout précédé de l'analyse des différents documents requis dans les circonstances.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-008

*ATTENDU que des prix ont été demandés pour effectuer la réparation de la transmission de la niveleuse du service des travaux publics.*

*ATTENDU que la compagnie Services Forestiers de Mont-Laurier Ltée a présenté le plus bas prix pour ce faire au montant de 13 962.27\$, taxes incluses.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte le prix de la compagnie susdite pour les fins précitées, rétroactivement au 20 décembre 1999.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la facture à même les prévisions budgétaires de l'année 1999, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-009**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation d'une lumière de rue, face au 2874, rue Drury.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-10**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage Messieurs André Gélinas et Félix-Antoine Marcot à titre de patrouilleur au Centre de ski 40/80 sur une base temporaire et selon les besoins dudit centre, ainsi que Monsieur Stéphanne Roy Beaupré, à titre de préposé temporaire sur appel.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-011**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Quattra Design Inc. concernant la location de logiciels et le mandat d'impartition pour l'élection du 12 mars 2000.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à verser les sommes requises selon l'échéancier annexé au contrat susdit.*



No de résolution  
ou annotation

## RÉSOLUTION NO. 2000-012

*ATTENDU que le Ministère des Ressources Naturelles (MRN) a ouvert le 5 janvier 2000 les consultations publiques concernant la présentation des plans d'aménagement forestier des terres publiques sous sa responsabilité.*

*ATTENDU que la MRC des Pays d'En-Haut jouit d'une période de 45 jours pour faire valoir ses commentaires.*

*ATTENDU que les plans d'aménagement forestier visent, entre autres, certaines terres publiques situées sur le territoire de la MRC pour y pratiquer différentes coupes forestières.*

*ATTENDU que le territoire de la MRC est particulièrement le lieu de nombreuses pratiques récréo-touristiques et un lieu de villégiature fortement convoité à cause de ses nombreux lacs et de ses belles montagnes.*

*ATTENDU que l'activité forestière peut véritablement être un heureux complément à l'apport économique de la MRC.*

*ATTENDU que la MRC veut être vue comme partenaire à part entière, dans le développement de sa forêt en général (terres publiques sous contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), lots intramunicipaux, forêt privée) à l'intérieur d'un concept de développement multi-ressources (forêt, faune, récréation et autres activités).*

*ATTENDU que les terres publiques visées sont déjà parcourues par un vaste réseau de sentiers de ski de fond, ou encore le site privilégié de futurs sentiers.*

*ATTENDU que les activités forestières vont favoriser une augmentation de l'achalandage des réseaux routiers municipaux par les camions lourdement chargés et que ces réseaux n'y sont pas adaptés.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil appuie le conseil de la MRC des Pays d'En-Haut dans sa demande au Ministère des Ressources Naturelles afin qu'il tienne compte des éléments suivants :*

- *que les réseaux de sentiers de ski de fond présents ou à venir, de même que les secteurs récréo-touristiques et de villégiature soient pris en compte, tant en ce qui a trait aux activités de déboisement, qu'en ce qui concerne le tracé des futurs chemins forestiers;*
- *que le Ministère des Ressources Naturelles laisse suffisamment de temps à la MRC afin que celle-ci puisse élaborer un plan global de développement de son secteur forestier;*
- *que ledit ministère revoie sa politique de dédommagement quant à l'utilisation des réseaux routiers par les camions en y incluant le camionnage provenant de la forêt privée, puisque toute la ressource de la forêt, tant publique que privée, est envoyée et alimente les mêmes industriels.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-13

*ATTENDU* les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.

*ATTENDU* la recommandation favorable transmise par le Comité Consultatif d'Urbanisme, le 14 décembre 1999.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :

- Réduire la marge arrière à 6,04 mètres au lieu de 7 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

*Cette demande est localisée comme suit :*

*No. de porte : 1669, rue Du Sommet.*

*QU'une copie de la présente soi transmise à la personne concernée ainsi qu'au service d'urbanisme.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-14

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil octroie une subvention au montant de 5 000\$ au comité organisateur de l'événement « Plaisirs d'hiver, Édition 2000 », qui aura lieu les 26 et 27 février 2000.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à émettre le chèque requis à l'ordre de « Festivités au Cœur des Saisons ».

### RÉSOLUTION NO. 2000-015

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les cours offerts par le service des loisirs pour la saison hivernale 2000, incluant l'échéancier et l'engagement des professeurs requis dans les circonstances, le tout tel qu'il appert aux descriptions annexées à la présente.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses nécessaires pour ce faire, le tout en temps et lieu.



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-016**

*ATTENDU que certains membres du service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle ont été en disponibilité dans la nuit du 31 décembre 1999 au 1<sup>er</sup> janvier 2000.*

*ATTENDU que ladite disponibilité s'est écoulée sur une période de 12 heures.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le versement d'une somme forfaitaire de 50\$, par période de 12 heures, pour les fins susdites aux employés concernés, tel qu'il appert au rapport rédigé par M. Yves Dupras, directeur du service de prévention des incendies, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-017**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour des travaux d'entretien ménager de certains locaux de la Ville de Sainte-Adèle et de gardiennage du Centre Culturel et Communautaire.*

*ATTENDU que la compagnie Janitorial M.B. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée au montant de 63,723.85\$, taxes incluses, pour les fins susdites, pour une période de deux (2) ans, débutant le 1<sup>er</sup> février 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-018**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût de fabrication et d'installation de deux (2) enseignes communautaires, relativement au dossier de l'entente intervenue entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie 9055-8842 Québec Inc., au montant de 1 400\$ chacune, plus taxes, le tout tel qu'il appert à la facture numéro 716237 produite par Russell Design.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-019

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande au Centre Local d'Emploi d'engager une deuxième personne dans le cadre du programme existant pour permettre à la Ville de Sainte-Adèle d'élaborer une politique familiale.*

*QUE tous les frais pour ce faire soient assumés entièrement par ledit organisme.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-020

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'insertion d'une publicité de la Ville de Sainte-Adèle dans le Guide du Visiteur de la M.R.C. des Pays d'En-Haut, publié par la Société de Développement Économique des Pays d'En-Haut, dans les éditions été/automne 2000 et hiver/printemps 2001, pour une somme totale de 3 500\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-021

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur le Conseiller André Sénéchal pour participer à la prochaine réunion du Caucus des Laurentides de l'Union des Municipalités du Québec qui aura lieu le 3 février 2000 au Centre de Ski de Fond Gai-Luron de Bellefeuille.*

*QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 733,946.90\$ pour la période du 3 au 9 décembre 1999 – Certificat de disponibilité de crédit no. 99.12.09.114.*



No de résolution  
ou annotation

- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 100,134.49\$ pour la période du 3 au 9 décembre 1999 – Certificat de disponibilité de crédit no. 99.12.09.115.*
- *Engagements au montant de 37,096.17\$ pour la période du 6 au 19 décembre 1999.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 120,731.18\$ pour la période du 10 au 16 décembre 1999 – Certificat de disponibilité de crédit no. 99.12.16.116.*

*Rapports :*

- *Prévention des incendies – novembre et décembre 1999*
- *Cour municipale – novembre et décembre 1999.*

*Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunions du 2 et 13 novembre 1999.*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion du 24 novembre 1999.*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 557 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, le greffier municipal dépose devant le Conseil le certificat de procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 967A-1999.*

*Le greffier municipal indique que le règlement susdit est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H35 et se termine à 20H53.*

\*\*\*\*\*

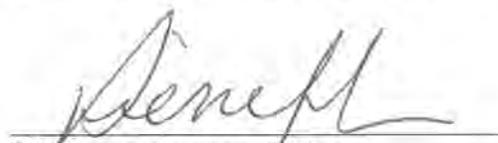
**RÉSOLUTION NO. 2000-022**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 20H54.***

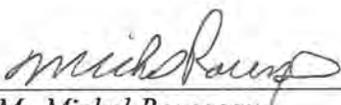
  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 28 janvier 2000, l'avis de convocation de la séance spéciale du 31 janvier 2000, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 31 janvier 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H08 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Tous les membres du Conseil étant présents et y consentant, les sujets suivants sont ajoutés :*

*2 J): Cautionnement d'emprunts d'une somme supplémentaire de 300,000\$ de la Corporation Industrielle Mont-Rolland.*

*2 K): Avis de motion – amendement du règlement numéro 967-1999 relativement au montant du cautionnement.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-023**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire Sainte-Adèle, pour son emprunt de 323 220\$, par billets, en vertu des règlements numéros 351, 352, 384, 433, 434 et 435, au prix de 100, et échéant en série 5 ans comme suit :*



No de résolution  
ou annotation

29 920 \$	6.98%	7 février 2001
31 800 \$	6.98%	7 février 2002
27 400 \$	6.98%	7 février 2003
29 100 \$	6.98%	7 février 2004
205 000 \$	6.98%	7 février 2005

Coût : 6.98000%

*QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer lesdits billets, pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-024**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se propose d'emprunter par billets un montant total de 323 220\$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :*

<b><u>Règlement numéro</u></b>	<b><u>Pour un montant de</u></b>
351	25 074 \$
352	21 846 \$
384	104 900 \$
433	121 400 \$
434	12 400 \$
435	37 600 \$

*ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la Ville de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations.*

*ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

*QUE les billets seront datés du 7 février 2000.*

*QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement.*

*QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :*



No de résolution  
ou annotation

1. 29 920 \$
  2. 31 800 \$
  3. 27 400 \$
  4. 29 100 \$
  5. 31 300 \$
5. 173 700 \$ (à renouveler)

*QUE, pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :*

- *5 ans, à compter du 7 février 2000, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit par lesdits amortissements pour les règlements numéros 351, 352, 384, 433 et 435, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-025**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QU'une demande soit présentée à la Banque Nationale du Canada, succursale de Sainte-Adèle, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle, 90% du montant autorisé en vertu du règlement ci-après mentionné :*

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 973-1999 :**

*Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 221 600\$, par l'émission de billets, pour assumer les frais de refinancement de règlements d'emprunts de la Ville de Sainte-Adèle.*

*Montant autorisé : 221 600\$.*

*Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à ordre y relatifs.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-026**

*ATTENDU la requête présentée par l'Auberge du Nouveau Chemin de Sainte-Adèle et adressée à la Commission Municipale du Québec le 27 décembre 1999, concernant une reconnaissance pour une demande d'exemption de taxes municipales pour la propriété située au 4171, rue Rolland à Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil indique qu'il ne s'oppose pas à la requête présentée par l'Auberge du Nouveau Chemin, à la condition que la réglementation de zonage soit respectée.*

*QUE le greffier municipal soit mandaté pour représenter la Ville de Sainte-Adèle lors de l'audition de ladite requête par la Commission Municipale du Québec.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-027**

*ATTENDU la facture émise par l'Union des Municipalités du Québec pour la cotisation de l'année 2000 de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture au montant de 6 484.71\$, taxes incluses, pour les fins susdites.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-028**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie à l'organisme Plein Air Sainte-Adèle une subvention au montant de 30 000\$, payable comme suit :*

12 000 \$	le ou vers le 3 février 2000
9 000 \$	le ou vers le 28 février 2000
6 000 \$	le ou vers le 27 mars 2000
3 000 \$	le ou vers le 30 septembre 2000

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-029**

*ATTENDU que des prix ont été demandés pour la fourniture de papeterie et la fourniture d'impression pour l'année 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie le contrat de fourniture de papeterie à Fournitures de Bureau Denis Inc., et la fourniture d'impression à Compu-Redi Tenex et ce, pour l'année 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-030**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat d'un vérin hydraulique de marque Girolift, pour le garage municipal, de la compagnie Les Pièces d'Autos Presseault Inc., au montant de 12 531.97\$, taxes incluses, incluant le transport et l'installation dudit équipement.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-031**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat de travail à intervenir entre M. Christian Nadeau et la Ville de Sainte-Adèle, relativement au poste de coordonnateur en loisirs, pour la période s'échelonnant du 20 janvier 2000 au 30 avril 2002.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-032**

*ATTENDU les dispositions de l'article 6.1 de la LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX.*

*ATTENDU que la compagnie I.C.E. Multimédia Inc. a requis des travaux d'aménagement supplémentaires pour se prévaloir d'une option de location d'un espace additionnel de l'immeuble concerné.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle soit autorisée à se porter caution d'emprunts de la Corporation Industrielle Mont-Rolland pour une somme supplémentaire de 300,000\$, sous réserve cependant que la Corporation Industrielle Mont-Rolland accorde une hypothèque de premier rang sur ses immeubles pour une valeur de 1,244,000\$, ladite somme incluant le cautionnement au montant de 49,000\$ accordé par la Ville par la résolution 99-021, du cautionnement au montant de 620,000\$ indiqué à la résolution 99-508, du cautionnement au montant de 275,000\$ indiqué à la résolution 99-529, et sous réserve également que le règlement qui sera adopté pour amender le règlement 967-1999 reçoive l'approbation des personnes habiles à voter, le tout conditionnellement à la signature d'un bail selon le projet présenté par ladite corporation au Conseil Municipal le 8 novembre 1999.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE, sous les réserves et conditions susdites, Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le cautionnement requis dans les circonstances, pour et au nom de la Ville.*

**AVIS DE MOTION 02-2000**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 967-1999 relativement au montant du cautionnement.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H26 et se termine à 20H32.*

\*\*\*\*\*

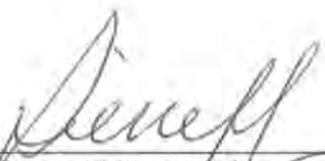
**RÉSOLUTION NO. 2000-033**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H32.*

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Formules Municipales, Farnham (Québec) No 5614-A-MG (FLA-782)



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 21 février 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-034**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 février 2000, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve de :*

***retirer les sujets suivants de la rubrique « résolutions » :***

- 6 H) Cessation de remboursements d'inscriptions – natation et hockey;
- 6W) Autorisation à M. André Méthot – coupe forestière sur la partie nord-ouest du lot 10B, rang 4, Canton Morin, propriété de la Ville.

***d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :***

- 6 Y) Participation financière de la Ville – publicité d'un quart de page dans le Journal des Pays d'En-Haut pour la Société de Développement Économique des Pays d'En-Haut.
- 6 Z) Embauche d'un stagiaire en horticulture.

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-035**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 janvier 2000 et de la séance spéciale du 31 janvier 2000, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 janvier 2000 et de la séance spéciale du 31 janvier 2000, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*



No de résolution  
ou annotation

**AVIS DE MOTION NO. 03-2000**

*Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de construction d'une rue, d'installation d'infrastructures et autres travaux connexes, entre la rue Rolland et le garage municipal situé au 2825, rue Proteau, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire.*

**AVIS DE MOTION NO. 04-2000**

*Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter un arrêt obligatoire sur la rue Proteau, à l'intersection de la rue Rolland.*

**RÈGLEMENT NO. 967B-2000**

**RÉSOLUTION NO. 2000-036**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 967B-2000, amendant le règlement numéro 967-1999 relativement au montant du cautionnement, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 968-2000**

**RÉSOLUTION NO. 2000-037**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 968-2000, décrétant la fermeture d'une partie de l'ancien chemin Pierre-Péladeau, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2000-038**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après :*



No de résolution  
ou annotation

**Dépenses sans bon de commande :**

<b><u>Nom de la firme</u></b>	<b><u>Dossier</u></b>	<b><u>Montant</u></b> <i>(taxes incl.)</i>
Hôtel Mont-Gabriel	Location de salle – négociations	166.55 \$
Charco Industries	Achat de couvre-tout travaux publics	274.34 \$
Aéro-Feu Ltée	Réparation appareils respiratoires	306.26 \$
Académie des Pompiers	Formation – Module 4 Joël Laviolette	196.05 \$
FDS Industries	Estimation – camion 201	1 030.62 \$

**Honoraires professionnels :**

Prévost Auclair Fortin D'Aoust, avocats	Dossier Pavages TCL Inc.	220.13 \$
Me Pierre Descoteaux	Arbitrage de différents griefs	172.54 \$
Me Francis Léger, arbitre	Arbitrage – Dossier : Côtes 40/80	552.12 \$
M. Louis-Paul Beaudry	Dossier Boulevard de Sainte-Adèle	293.31 \$

**RÉSOLUTION NO. 2000-039**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte le document intitulé « Lieux d'élimination de la neige – Programme d'assainissement », daté de décembre 1999, et produit par la firme Gilles Taché & Associés Inc., le tout tel qu'il appert audit document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-040**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme officiellement la rue aménagée sur une partie du lot 5, rang 6, Canton Wexford, du nom de « rue Du Petit-Garrot ».*

*QU'une copie de la présente soit transmise à la Commission de Toponymie du Québec pour approbation.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-041

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle le mandat des personnes suivantes à titre de représentants de la Ville de Sainte-Adèle au sein du Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle.*

**Nom des représentants**

**Période**

*Monsieur Nelson Morin* Du 13 mars 2000 au 12 mars 2003

*Monsieur Jean-Paul Cardinal* Du 1<sup>er</sup> avril 2000 au 31 mars 2003

### RÉSOLUTION NO. 2000-042

*ATTENDU la requête transmise le 22 décembre 1999 par M. Jean-Luc Riopel, secrétaire de la Corporation de promotion à Mirabel Inc.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 100\$ à l'organisme susdit à titre de cotisation de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année se terminant le 31 mars 2000.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-043

*ATTENDU le mandat confié à André Gingras et Associés Inc. (AGA) concernant le dossier d'assurance collective.*

*ATTENDU qu'après analyse, notre consultant nous recommande de procéder par demande commune de soumissions publiques.*

*ATTENDU que la Ville se réserve le droit de se prononcer sur son acceptation définitive suite à l'ouverture des soumissions, mais avant l'acceptation d'une des soumissions par la MRC délégataire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil délègue à la M.R.C. de la Rivière-du-Nord les pouvoirs nécessaires afin qu'elle procède à une demande commune de soumissions publiques en vue d'obtenir des propositions de contrat en matière d'assurance collective pour le projet de regroupement de la Région du Nord de Montréal.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2000-044**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à payer au Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides Inc. la contribution annuelle 2000 de la Ville de Sainte-Adèle pour la bibliothèque située au 1200, rue Claude-Grégoire, au montant de 10,836.85\$, taxes incluses, le tout tel qu'il appert à la facture numéro 200056 dudit organisme, datée du 6 janvier 2000.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-045**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser la compagnie d'assurance Everest du Canada d'une somme de 477.34\$, relativement à la réclamation de M. Guy Gravel du 2242, rue Du Vallon.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-046**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la vente d'un immeuble portant le numéro de cadastre 16A-7, rang 1, Canton Morin, à Mme Suzanne Proulx du 1320 Chemin du Lac Renaud, pour la somme de 4,500\$, plus taxes.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-047**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de lumières de rues aux endroits suivants :*

- Près du 4191, Chemin du Moulin
- Sur la rue De la Cascatelle, à l'intersection du Chemin Pierre-Péladeau.

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-048**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat de travail à intervenir entre Mme Claudine Gilbert et la Ville de Sainte-Adèle, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2002, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-049**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat et l'installation d'un système téléphonique au service d'urbanisme de la compagnie Nord-Tel Communication Téléphone Inc., incluant l'achat d'un cabinet pouvant recevoir les modules téléphoniques, le tout pour une somme de 3,630\$, plus taxes.*

*QUE, dès lors, la Ville de Sainte-Adèle assume les coûts mensuels des lignes téléphoniques requises et du lien avec le système téléphonique central afin de communiquer par l'entremise d'un intercom.*

*QUE ce Conseil procède également à l'achat d'équipements et d'une nouvelle messagerie vocale pour l'hôtel de ville de la compagnie susdite pour une somme de 8,450\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout tel qu'il appert à la proposition transmise par ladite compagnie le 19 janvier 2000.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-050**

*ATTENDU la requête transmise par la Ville d'Estérel le 28 janvier 2000, relativement à une demande d'appui pour l'obtention d'un certificat d'autorisation relativement au traitement des insectes piqueurs sur le territoire de la Ville d'Estérel.*

*ATTENDU que ledit traitement déborde des limites de la Ville d'Estérel et touche une partie des lacs Deauville et Pilon sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que le produit susdit est largement répandu comme agent de contrôle entomologique spécifique BT (H14) qui vise à augmenter le confort des personnes.*

*ATTENDU que l'étude produite en mars 1994 pour le Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, par les docteurs Jean O. Lacoursière et Jacques Boisvert, souligne que ce type d'application doit être effectuée avec la plus grande prudence.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil, après étude du dossier, juge opportun de ne pas acquiescer à la requête de la Ville d'Estérel.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-051**

*ATTENDU les dispositions de l'article 9.1 e) de la LOI SUR LES MARQUES DE COMMERCE S.R. T10.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande officiellement au registraire d'émettre un avis public d'utilisation de la nouvelle identification visuelle de la Ville de Sainte-Adèle (armoiries), conformément aux dispositions de l'article précité.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis pour la concrétisation dudit projet.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des dépenses susdites sur réception des factures qui seront émises par les autorités compétentes.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-052**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à procéder à l'achat d'une machine à timbres de la compagnie Pitney Bowes, au coût de 6,544\$, plus taxes, payable à même le fonds de roulement, lequel sera remboursé sur une période de 5 ans à partir de la présente.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-053**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la réparation du véhicule V-23 du service des travaux publics, à être effectuée chez Cummins Est du Canada Inc., pour un coût de 26,160.14\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-054**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 8 février 2000, concernant une demande relative au règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la recommandation ci-après indiquée :*

#### **RÉSOLUTION C.C.U. '2000-03**

*Mme Marie-Claire Boyer*

*1025, rue Saint-Jean*

**- Pose d'un treillis en façade de la galerie.**

*Le tout, tel qu'il appert aux dispositions de ladite résolution, annexée à la présente pour en faire partie intégrante.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-055**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle le mandat des personnes suivantes au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme, rétroactivement au 15 février 2000 et nomme M. Ronald Biard à titre de personne ressource à partir de la présente :*

#### **Fin du Mandat**

<i>Mme Carole Beauchamp, Conseiller Municipal</i>	<i>15 février 2002</i>
<i>M. Jean-Paul Cardinal, Conseiller Municipal</i>	<i>15 février 2002</i>
<i>Mme Danielle Genest</i>	<i>15 février 2002</i>
<i>M. Robert Lessard</i>	<i>15 février 2002</i>
<i>M. Pierre-Georges Garneau</i>	<i>15 février 2001</i>
<i>M. Réjean Guillette</i>	<i>15 février 2001</i>
<i>M. Paul-Henri Simard</i>	<i>15 février 2001</i>

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-056**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du document intitulé « entente de modification relative au SPAU 9-1-1 », à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Bell Canada.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-057

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur le Maire Pierre Grignon et Messieurs les Conseillers André Sénéchal et Réjean Charbonneau pour participer aux Assises annuelles 2000 de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendront à Québec du 27 au 29 avril 2000.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 565\$ chacun, plus taxes, soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes à la participation des mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 1,000\$ chacun, pour les conseillers municipaux.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-058

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le versement d'une subvention au montant total de 40,000\$ à la bibliothèque Claude-Henri-Grignon, pour l'année 2000, payable en 4 versements égaux, tel qu'il appert ci-après :*

10,000\$	le ou vers le 28 février 2000
10,000\$	le ou vers le 15 mai 2000
10,000\$	le ou vers le 15 août 2000
10,000\$	le ou vers le 15 novembre 2000

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-059

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète des travaux de réparations au sous-sol de la bibliothèque Claude-Henri-Grignon, pour un montant de 4 000\$, plus taxes, tel qu'il appert ci-après :*

- Érection d'une cloison et ajout de matériaux isolants.

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds de roulement, lequel devra être remboursé sur une période de 3 ans de la présente.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-060

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût d'une publicité d'un quart de page dans le Journal des Pays d'En-Haut, au montant de 750\$, plus taxes, pour la publication d'une édition spéciale pour la Société de développement économique des Pays d'En-Haut.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-061

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche M. Robert Bastien à titre de stagiaire en horticulture pour la période du 23 et 24 mars 2000 et 3, 4, 5 et 6 avril 2000.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 135,669.07\$ pour la période du 17 au 23 décembre 1999 – Certificat de disponibilité de crédit no. 99.12.23.118.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 8,039.80\$ pour la période du 17 au 23 décembre 1999 – Certificat de disponibilité de crédit no. 99.12.23.119.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 37,451.10\$ pour la période du 24 au 31 décembre 1999 – Certificat de disponibilité de crédit no. 99.12.23.120.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 48,693.35\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 6 janvier 2000 – Certificat de disponibilité de crédit no. 00.01.06.001.*
- *Engagements au montant de 72,871.98\$ pour la période du 24 au 31 décembre 1999.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 197,512.56\$ pour la période du 7 au 13 janvier 2000 – Certificat de disponibilité de crédit no. 00.01.13.004.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 55,184.22\$ pour la période du 7 au 13 janvier 2000 – Certificat de disponibilité de crédit no. 00.01.13.005.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 4,950.30\$ pour la période du 14 au 20 janvier 2000 – Certificat de disponibilité de crédit no. 00.01.20.006.*



No de résolution  
ou annotation

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 93,980.60\$ pour la période du 14 au 20 janvier 2000 – Certificat de disponibilité de crédit no. 00.01.20.007.*
- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 9,202.00\$ pour la période du 14 au 20 janvier 2000 – Certificat de disponibilité de crédit no. 00.01.20.008.*

*Rapports :*

- *Service de police – décembre 1999.*
- *Cour municipale – janvier 2000.*
- *Urbanisme – janvier 2000.*

*Procès-verbaux de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunions du 7 décembre 1999 et 18 janvier 2000.*

*Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunion du 14 décembre 1999.*

*Listes des comptes à payer :*

- *au 31 décembre 1999 : 282,515.40\$*
- *au 21 février 2000 : 188,695.94\$*

*Liste des engagements du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 16 février 2000.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 21H00 et se termine à 21H35.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-062**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 21H35.***

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 20 mars 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Dès le début de la séance, le greffier municipal procède à l'assermentation de Monsieur Gabriel D. Latour, à titre de conseiller no. 3, suite à l'élection du 12 mars 2000.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-063**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mars 2000, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve de :*

***corriger le sujet suivant de la rubrique résolutions :***

- F-7 *afin d'indiquer en lieu et place des mots « réduction de la vitesse », les mots « installation d'une meilleure signalisation concernant la vitesse ».*

***retirer le sujet suivant de la rubrique résolutions :***

- F-56) *Appui à la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle – présence d'intervenants dans le parc Claude-Henri-Grignon.*

***d'ajouter les sujets suivants à la rubrique résolutions :***

- F-59) *Engagement d'un patrouilleur au Centre de Ski 40/80.*
- F-60) *Autorisation de signature d'un protocole d'entente – stagiaire en horticulture.*
- F-61) *Achat de paniers en métal et jardinières suspendues.*
- F-62) *Fourniture d'un local pour la Maison de la Culture.*
- F-63) *Remboursement de certaines taxes municipales pour l'immeuble situé au 185, rue Jos-Monferrand.*
- F-64) *Félicitations à Mme Simone Constantineau – Fondation Zénon-Alary.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-064**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2000 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2000, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.*

**AVIS DE MOTION NO. 05-2000**

*Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de rénovation à la bibliothèque municipale Claude-Henri-Grignon, à l'usine de filtration, à certains autres immeubles municipaux, l'achat d'un chargeur, d'un camion-incendie, d'ameublement, l'achat d'un terrain et l'aménagement d'un stationnement, le paiement des frais de déménagement de différents services de la Ville, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant tous les frais inhérents.*

**AVIS DE MOTION NO. 06-2000**

*Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement de nuisances numéro 944-1998 pour prohiber tout aménagement et toute nuisance autour des bornes d'incendie sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**AVIS DE MOTION NO. 07-2000**

*Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de nommer du nom de « boulevard de Sainte-Adèle » toute la section de la route provinciale connue sous le nom de « route 117 », laquelle est située sur l'ancien territoire du Village de Mont-Rolland, entre les limites de la Municipalité de Piedmont et les limites de l'ancien territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**AVIS DE MOTION NO. 08-2000**

*Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter une tarification pour les cours qui seront offerts durant la session du printemps 2000 par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÈGLEMENT NO. 974-2000**  
**RÉSOLUTION NO. 2000-065**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 974-2000, décrétant un arrêt obligatoire sur la rue Proteau, à l'intersection de la rue Rolland, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-066

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la recommandation CDFS 00-03 de la Commission de développement social, de la famille et de la sécurité publique, formulée le 27 janvier 2000, afin de ne plus compléter de rapport pour les accidents dont les dommages matériels sont inférieurs à 1,000\$, tel qu'il appert aux dispositions pertinentes du Code de la sécurité routière.*

*La disposition susdite ne s'applique pas dans les cas de dommages survenus lors de délits de fuite.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-067

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende le programme de déneigement de trottoirs et bordures 1999/2000, tel qu'il appert au document annexé à la présente.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-068

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil modifie la politique de financement des infrastructures pour y ajouter : « Que le coût d'une nouvelle conduite d'égout pluvial, sous les rues existantes, soit remboursé annuellement et entièrement par le fonds général ».*

### RÉSOLUTION NO. 2000-069

*ATTENDU la requête rédigée par M. Tony Di Iorio, directeur de Multi-Sports Dépannage Jeunesse, datée du 9 décembre 1999, relativement à l'entreposage et le séchage de cordes de bois.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite, sous réserve cependant que la Ville de Sainte-Adèle mette à la disposition dudit organisme une partie du lot P.10, rang 4, Canton Morin.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'entente à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-070**

*ATTENDU* la requête transmise par Mme Marie-Andrée Cyr, directrice de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle, le 2 février 2000, relativement à une demande d'aide financière pour le paiement des taxes municipales sur l'immeuble dudit organisme situé au 480, rue Des Capucines.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accorde à l'organisme susdit une subvention au montant de 991.50\$, afin d'acquitter les taxes municipales pour l'année 2000.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### **RÉSOLUTION NO. 2000-071**

*ATTENDU* la requête transmise par M. Rémi Cloutier, d'Alliances corporative, le 24 février 2000, concernant une demande de participation financière pour permettre la tenue des Championnats Canadiens de Ski Acrobatique qui se tiendront au Mont-Gabriel les 24, 25 et 26 mars 2000.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la requête susdite et octroie pour ce faire une somme de 4,000\$ et accepte également de fournir les éléments suivants :

- 200 articles promotionnels, incluant la publicité sur la région de Sainte-Adèle;
- deux bannières indiquant que la Ville de Sainte-Adèle souhaite la bienvenue à tous;

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### **RÉSOLUTION NO. 2000-072**

*ATTENDU* la recommandation du Comité de circulation et de sécurité routière formulée dans le procès-verbal du 26 janvier 2000, relativement à une demande au Ministère des Transports du Québec afin d'installer une meilleure signalisation concernant la vitesse permise sur la portion de la route 117 comprise entre les deux intersections de la rue De la Rivière.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil acquiesce à la recommandation susdite et demande officiellement au Ministère des Transports du Québec d'installer une meilleure signalisation concernant la vitesse permise à l'endroit précité.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-073**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après :*

**Dépenses sans bon de commande :**

<u>Nom</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u> (taxes incl.)
Imprimerie Ste-Adèle	Lettre du maire accompagnant les taxes	447.45 \$
Journal La Vallée	Communiqué – déneigement des trottoirs	61.19 \$
RCM Communications Ltée	Vérification des tonalités et fréquence des pagettes	153.56 \$

**Honoraires professionnels :**

Dufresne Hébert Comeau	Consultations générales	1 074.83 \$
Enviramtech Inc.	Surveillance de chantier – signalisation communautaire et touristique	345.07 \$
Prévost Auclair Fortin D'Aoust Dossier : Gérald Bertrand		2 811.54 \$
Prévost Auclair Fortin D'Aoust Dossier : Parc Industriel		2 162.47 \$
Vézina Labelle Morin	Dossiers de relations de travail	3 083.01 \$

**RÉSOLUTION NO. 2000-074**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil abroge les résolutions numéros 97-188-NV et 98-325 à toutes fins que de droit.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2000-075**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde des subventions aux organismes indiqués ci-après :*

- *Café Communautaire L'Entre-Gens 850\$*
- *Chevaliers de Colomb de Sainte-Adèle 100\$*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-076**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme de consultants Michel Lavallée Consultation Inc. pour effectuer la surveillance et l'ajustement du traitement de silicate de sodium, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2000, tel qu'il appert au bon de commande numéro 53734.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire au montant de 11,700\$, plus taxes.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-077**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une subvention à Opération 40/80 Inc. au montant de 2,103.36\$, représentant le compte de taxes municipales 2000 pour le 1400, rue Émile-Cochand, propriété de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-078**

*ATTENDU la lettre transmise en janvier 2000 par le Comité organisateur de l'Omniom de Golf 2000 de la Fondation Médicale des Laurentides, relativement à une demande d'aide financière afin de doter le Centre Hospitalier Laurentien d'un « scanner ».*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le paiement d'une somme de 500\$ pour la commandite dudit événement ainsi que l'achat de 2 billets à 150\$ chacun pour l'Omnium de Golf qui se tiendra le 20 septembre 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Un amendement est proposé pour indiquer au projet de résolution la disposition suivante :*

*« QUE ce Conseil confirme que cette mesure est une mesure temporaire ».*

*Le vote est demandé sur l'amendement. Le résultat est le suivant :*

*Pour: Messieurs les Conseillers André Sénéchal,  
Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard,  
Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Contre: Madame le Conseiller Carole Beauchamp.*

*Ledit amendement est donc ajouté à la majorité, et la résolution, incluant l'amendement est adoptée à l'unanimité.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-079**

*ATTENDU que le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle a besoin des locaux mis à la disposition du Club à la détente, Âge d'Or Mont-Rolland, situés au 1200, rue Claude-Grégoire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil informe officiellement l'organisme susdit qu'il devra quitter les lieux précités dans les 15 jours de l'adoption de la présente résolution.*

*QUE ce Conseil mette à la dispositions dudit organisme un local situé au 1425, rue Claude-Grégoire, pour les fins de ses activités.*

*QUE toute résolution adoptée antérieurement à la présente soit abrogée à toutes fins de que de droit.*

*QUE ce Conseil confirme que cette mesure est une mesure temporaire.*

\*\*\*\*\*

*Amendement par  
résolution  
2000-143  
\* par honneur de  
Conseillers  
Jean-Paul  
Cardinal  
appuyé par  
messieurs le  
conseillers  
Pierre-Antoine  
Guinard.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-080**

*ATTENDU* la lettre transmise le 1<sup>er</sup> février 2000 par M. Gleason Théberge, président du Réseau des Gares des Laurentides, afin de promouvoir et d'entretenir les gares patrimoniales des Laurentides situées le long du parcours du parc linéaire du P'tit Train du Nord, et mettre ainsi en valeur la gare située sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil appuie l'organisme susdit dans la démarche précitée.

### **RÉSOLUTION NO. 2000-081**

*ATTENDU* la lettre transmise le 22 février 2000 par M. Michel Lemonde, président de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, relativement à la participation financière de la Ville à la « Nuit Adéloise ».

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût d'achat de 2 billets au montant de 100\$ chacun pour l'événement susdit.

*QUE* Monsieur le Maire et Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard soient mandatés pour participer audit événement.

*QUE* les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et pour une montant maximum de 25\$ pour M. Pierre-Antoine Guinard.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### **RÉSOLUTION NO. 2000-082**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil entérine, rétroactivement, la tarification pour le Camp d'Hiver qui a eu lieu du 28 février au 3 mars 2000, tel qu'il appert ci-après :

Grand Camp	(5 jours d'activités)	75.00 \$
Mini Camp	(3 jours d'activités)	60.00 \$
Cours de ski	(2 heures en groupe)	5.00 \$
Location d'équipement de ski		5.00 \$

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-083**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de pierre concassée et/ou de béton bitumineux pour l'année 2000.

*ATTENDU* que la compagnie Lafarge, Groupe Matériaux de Construction Division de Lafarge Canada Inc. a présenté la plus basse soumission pour la fourniture de pierre concassée et de gravier.

*ATTENDU* que la compagnie Asphalte Jean-Louis Campeau Inc. a été la seule à présenter une soumission pour la fourniture de béton bitumineux.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Lafarge, Groupe Matériaux de Construction Division de Lafarge Canada Inc. pour la fourniture de pierre concassée et de gravier, selon les prix unitaires suivants, incluant le transport :

Article 01	Gravier classe A	9.00\$/tonne métrique, plus taxes
Article 02	Pierre concassée – calibre 0-20	10.00\$/tonne métrique, plus taxes
Article 03	Pierre concassée – calibre 0-56	9.75\$/tonne métrique, plus taxes
Article 04	Criblure 0-5 mm	9.70\$/tonne métrique, plus taxes
Article 05	Pierre filtre – calibre 14-20	11.25\$/tonne métrique, plus taxes
Article 06	Pierre – enrochement de protection – calibre 80-200 Gabion	10.50\$/tonne métrique, plus taxes

le tout sans la mention indiquée à l'annexe « A », pour le prix du carburant.

*QUE* ce Conseil accepte également la soumission de la compagnie Asphalte Jean-Louis Campeau Inc. pour la fourniture de béton bitumineux, selon les prix unitaires suivants :

Article 01	EB 14 = MB4	59.00\$/ tonne métrique, plus taxes
Article 02	EB 10-S = MB5	60.00\$/tonne métrique, plus taxes
Article 03	EB 10C = MB6	61.00\$/tonne métrique, plus taxes

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

### **RÉSOLUTION NO. 2000-084**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour la location de balais mécaniques pour le printemps 2000.

*ATTENDU* que la compagnie Entretien J.R. Villeneuve Inc. a été la seule à présenter une soumission conforme au devis préparé pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Entretien J.R. Villeneuve Inc. pour les fins précitées, au taux horaire de 71.00\$, plus taxes.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-085

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la vente d'un immeuble portant le numéro de cadastre 10-10, rang 3, Canton Morin, à Mme Yvette de Verteuil et M. Marcel Poirier, du 757, Chemin du Paysan, pour la somme de 5,200\$, plus taxes.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville, le tout aux frais des cessionnaires.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller André Sénéchal, appuyé de Madame le Conseiller Carole Beauchamp, propose le projet de résolution tel que soumis.*

*Avant l'adoption de ladite résolution un vote est demandé. Le résultat est le suivant :*

*Pour : Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Réjean Charbonneau et Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Contre : Messieurs les Conseillers Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.*

*La résolution est dès lors adoptée à la majorité.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-086

*ATTENDU le rapport de M. Ronald Biard, directeur général, daté du 25 février 2000, relativement au remboursement d'une somme de 316.32\$, taxes incluses, à M. Richard Méthot, relativement à des frais assumés pour la production d'un rapport sommaire pour effectuer des travaux de déboisement sur une propriété de la Ville.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE ce Conseil rembourse à M. Richard Méthot les frais que celui-ci a dû assumer pour les fins susdites au montant de 316.32\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

### RÉSOLUTION NO. 2000-087

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de lumières de rues aux endroits suivants :*

- *face au 601, rue Du Plateau*
- *face au 675, rue Du Plateau*
- *face au 725, rue Du Plateau*
- *entre les numéros de portes 795 et 805, rue Du Plateau*
- *face au 3524, rue De l'Amitié*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-088**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil autorise le paiement des cotisations professionnelles 2000, tel qu'il appert à l'annexe « A » jointe à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-089**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accorde un don au montant de 100\$ à la Troupe Scout de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-090**

*ATTENDU la requête transmise le 22 février 2000 par M. Yves Guérin, secrétaire de la Corporation Industrielle Mont-Rolland, relativement à une contribution financière pour la tenue de la conférence de presse qui a eu lieu le 6 mars 2000, concernant le Parc d'affaires La Rolland.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accorde audit organisme une somme de 5,000\$ pour les fins précitées et ce, sur présentation d'un rapport détaillé des dépenses à cet effet.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-091**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'agrandissement et la rénovation de l'Hôtel de Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que la compagnie Les Constructions Tétris Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 2 de la LOI SUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX.*

*ATTENDU que le projet susdit est conforme au règlement 1000-1999-P.I.I.A. - Plan d'implantation et d'intégration architecturale.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Les Constructions Tétris Inc. pour les fins précitées, au montant suivant :*

- Prix de base	614 494.10 \$, taxes incluses
- Ps-1	3 983.00 \$, taxes incluses
- Ps-2	9 944.00 \$, taxes incluses

*QUE ce Conseil décrète les travaux susdits conformément aux plans et devis décrits ci-après :*

*documents préparés par M. Mario Allard, architecte :*

- plans datés de février 2000 – no. projet 98-26, feuillets 1 à 18
- devis daté de février 2000 – no. projet 98-26.

*documents préparés par Leroux, Leroux, Papin & Associés, ingénieurs-conseils :*

- plans nos. 99042, feuillets S1 à S4;
- plans nos. 6123-00, feuillets E-1 à E-5;
- plans nos. 6123-00, feuillets M-01 à M-04;
- devis daté du 7 février 2000 – projet no. 6123;
- devis daté du 8 février 2000 – no. dossier 99042.

*QUE, dès lors, ce Conseil approuve, pour le paiement des travaux susdits, une somme de 148 404\$ à même la subvention versée par le gouvernement du Québec dans le cadre du regroupement de la Municipalité du Village de Mont-Rolland et de la Ville de Sainte-Adèle, une somme de 55 000\$ du surplus accumulé au 31 décembre 1998, et une somme de 406 596\$ du surplus réservé au 31 décembre 1999.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à la M.R.C. des Pays d'En-Haut, conformément aux dispositions de la LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-092**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration.

*ATTENDU* que la compagnie Intersan Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, au montant de 319\$ par levée, plus taxes et ce, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> mars 2000 au 28 février 2001.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### **RÉSOLUTION NO. 2000-093**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour le fauchage des accotements des fossés de rues et du Centre de Ski 40/80, pour l'année 2000.

*ATTENDU* que la compagnie Les Excavations W. Ogilvie & Fils Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, pour les fins précitées, au montant de 6 890\$, taxes incluses.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### **RÉSOLUTION NO. 2000-094**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour la réparation du balai mécanique V-26.

*ATTENDU* que la compagnie Pièces d'Équipement Bergor Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, pour les fins précitées, au montant de 15 670.93\$, taxes incluses.



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-095**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de prévention des incendies à procéder à l'achat de 4 pagettes au montant total de 1 481.52\$, taxes incluses, de la compagnie RCM Communications Ltée, ainsi que l'achat de 2 portatifs Motorola de la compagnie CTM Communication au montant de 1 621.85\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-096**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil délègue à la Ville de Saint-Antoine les pouvoirs nécessaires afin que celle-ci procède à une demande commune de soumissions pour l'achat de vêtements de protection incendie pour les membres de services de prévention des incendies des municipalités concernées, incluant la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre les municipalités concernées et l'Académie des pompiers, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-097**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme M. Stéphane Lavallée à titre de lieutenant au service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle, rétroactivement au 15 février 2000.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-098**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil embauche, rétroactivement au 4 mars 2000, Mme Mélanie Filion et M. Tommy Ciancio, à titre de policiers temporaires au service de police de la Ville de Sainte-Adèle.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-099**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a procédé à la tenue d'un camp d'hiver durant la relâche scolaire du 28 février au 3 mars 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil entérine l'engagement de Mme Caroline Labelle, Mme Véronique Glaveen et M. Maxime Gilbert Godard, au poste de moniteurs au service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle, pour les fins précitées et ce, rétroactivement au 28 février 2000.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-100**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le directeur général, M. Ronald Biard, à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, qui se tiendra à Québec, du 10 au 13 mai 2000.*

*QUE ses frais d'inscription au montant de 517.61\$, taxes incluses, soient assumés par la Ville, et qu'une somme de 158.73\$, plus taxes, par jour, soit appropriée pour l'hébergement et autres frais connexes.*

*QUE les frais de déplacement et autres frais inhérents lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-101**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le directeur du service de police à participer au congrès de l'Association des directeurs de police, du 10 au 12 mai 2000.*

*QUE ses frais d'inscription au montant de 425\$, taxes incluses, soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-102**

*ATTENDU la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de chlorure de sodium, pour l'année 2000-2001.*

*ATTENDU l'article 29.9.1 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*ATTENDU que la Ville désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites à la fiche d'identification préparée en date du 8 mars 2000.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

### ***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée par M. Alain Bérubé, en date du 8 mars 2000.*

*QUE ce Conseil s'engage, si l'union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme s'il avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.*

*QUE ce Conseil autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au Conseil.*

*QUE ce Conseil consente, en considération des services rendus, à verser des frais administratifs à l'Union des municipalités du Québec à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant un maximum de 0.4% du montant du contrat avant taxes.*

*QU'une copie de la présente ainsi que la fiche d'identification soient transmises à l'Union des municipalités du Québec.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour, appuyé de Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, propose un amendement pour ajouter au projet de résolution la disposition suivante :*

*«QUE le directeur du service de prévention des incendies soit désigné à titre de personne ressource dans ce dossier ».*

*La résolution, incluant l'amendement, est dès lors adoptée à l'unanimité.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-103**

*ATTENDU la proposition transmise par le Groupe Technique des Assureurs (GTA), datée du 22 février 2000, concernant l'étude combinée de protection incendie, classement d'assurance et localisation du poste d'incendie.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la proposition susdite pour les fins précitées.*

*QUE, dès lors, la Ville accepte d'assumer les coûts ci-après indiqués :*

<i>- protection incendie et classement d'assurance</i>	<i>14 265\$, plus taxes</i>
<i>- étude détaillée de la localisation du poste d'incendie</i>	<i>2 500 \$, plus taxes</i>

*le tout, tel qu'il appert à la proposition précitée.*

*QUE le directeur du service de prévention des incendies soit désigné à titre de personne ressource dans ce dossier.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-104**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a fait procéder au branchement électrique du système d'éclairage de sapins de Noël, installés sur la rue Rolland près de la gare, sur le système électrique appartenant au Club de pétanque.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser le Club de pétanque d'une somme de 222.46\$, taxes incluses, relativement au coût d'électricité assumé par ledit organisme.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-105**

*ATTENDU la lettre transmise le 25 novembre 1999 par le directeur général, M. Ronald Biard, à l'Union des municipalités du Québec, concernant la participation financière dudit organisme dans l'assumption des coûts de défense de la Ville de Sainte-Adèle dans le dossier Ville de Sainte-Adèle c. La Compagnie d'Administration Saldor Ltée, le tout dans le cadre du programme d'aide juridique de l'organisme susdit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil entérine les dispositions de ladite lettre et demande officiellement à l'Union des municipalités du Québec de rembourser la Ville de Sainte-Adèle pour les honoraires professionnels que celle-ci a dû assumer dans le cadre dudit dossier, à même les fonds disponibles au programme d'aide juridique dudit organisme.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-106**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acheter 2 billets au montant de 50\$ chacun, taxes incluses, concernant le Gala annuel des grands prix du tourisme, organisé par l'Association Touristique des Laurentides, qui se tiendra au Théâtre Saint-Sauveur le 29 mars 2000.*

*QUE Monsieur le Maire et Monsieur le Conseiller André Sénéchal soient mandatés pour représenter la Ville lors dudit événement.*

*QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$, concernant Monsieur le Conseiller André Sénéchal.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-107**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une subvention au montant de 5 000\$ à la Maison de la Culture et ce, pour l'année 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-108**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une subvention au montant de 15 000\$ à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle et ce, pour l'année 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-109**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat de 2 billets au montant de 25\$ chacun, dans le cadre de la campagne de financement du Centre de la Petite enfance La Barbouille, ainsi que l'achat de 2 billets au montant de 30\$ chacun, dans le cadre du souper bénéfice au profit de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle, qui aura lieu le 26 avril 2000 à l'École Hôtelière des Laurentides.*

*QUE Monsieur le Maire et Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard soient autorisés à participer au souper bénéfice du Centre de la Petite enfance La Barbouille.*

*QUE les Conseillers Carole Beauchamp et Pierre-Antoine Guinard soient mandatés pour participer au souper bénéfice au profit de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle.*

*QUE les frais connexes à la participation desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ pour chacun des Conseillers.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-110**

*ATTENDU le Décret no. 1404-99 du 15 décembre 1999 adopté par le Gouvernement du Québec de façon à rendre applicable, pour l'année 2000, la contribution des municipalités au fonds spécial de financement des activités, établie en vertu de la Loi instituant le fonds spécial de financement des activités locales.*

*ATTENDU la demande de paiement adressée à la Ville par le ministre des Affaires municipales et de la Métropole, pour une somme de 182 805\$, payable avant le 31 mars 2000.*

*ATTENDU les articles 13, 14 et 15 de la Loi instituant le fonds spécial de financement des activités locales, contraignant la Ville à effectuer ce paiement, même si la Ville ou l'Union des Municipalités du Québec entend contester la contribution des municipalités, rendue applicable pour l'année 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle effectue le paiement de 182 805\$, exigé par le ministre des Affaires municipales et de la Métropole, à sa demande de paiement du 14 février 2000, sous protêt et dans le seul but d'éviter les conséquences prévues aux articles 13, 14 et 15 de la Loi instituant le fonds spécial de financement des activités locales.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE la Ville de Sainte-Adèle déclare que ce paiement est fait sous contrainte et sans reconnaître d'aucune façon la validité de la contribution municipale rendue applicable aux termes dudit décret.*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle réserve tous ses recours relativement à l'annulation du décret no. 1404-99 du 15 décembre 1999 et à l'obtention du remboursement de la somme ainsi payée.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-111**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate le directeur des services techniques, M. Alain Bérubé, afin de présenter au Ministère de l'Environnement, les plans réalisés par la firme d'ingénieurs-conseils Dubé, Beaudry & Associés, datés du 7 janvier 2000 et portant le numéro 3519901, feuillets 1 et 2, lesquels sont joints à la présente pour en faire partie intégrante, concernant la construction d'une rue entre les rues Proteau et Rolland ainsi que l'enfouissement de l'aqueduc sous ladite rue.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-112**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 7 mars 2000, concernant des demandes relatives au règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des recommandations ci-après indiquées :*

#### **RÉSOLUTION C.C.U. '2000-10 :**

*M. Serge Rioux*

#### **Projet Adèlebourg**

*Parties des lots 15A, 15B, 16, 17A et 17B,  
rang 10, Canton Abercrombie.*

#### **RÉSOLUTION C.C.U. '2000-12 :**

*Tabagie Le Calumet des Pays d'En-Haut*

*25, rue Morin*

**- Affichage**

*Le tout, tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions, annexées à la présente pour en faire partie intégrante.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-113**

*ATTENDU que M. Pierre Duplantie a présenté une demande de changement de zonage relativement à la zone Cab-3.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil Municipal de refuser ladite demande, tel qu'il appert à la résolution C.C.U. '2000-11.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et refuse la demande de changement de zonage présentée par M. Pierre Duplantie.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, appuyé de Madame le Conseiller Carole Beauchamp, propose le projet de résolution tel que soumis.*

*Avant l'adoption de ladite résolution un vote est demandé. Le résultat est le suivant :*

*Pour : Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Réjean Charbonneau et Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Contre : Messieurs les Conseillers Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.*

*La résolution est dès lors adoptée à la majorité.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-114**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de prévention des incendies à procéder à l'achat d'équipements et de matériaux requis dans le cadre de l'aménagement de leurs nouveaux locaux.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des achats susdits et de la main-d'œuvre requise dans les circonstances, le tout pour un montant maximum de 17 000\$, plus taxes.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-115**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise la vente d'une partie des lots 1B et 1B-17, rang 10, Canton Morin, à Mme Marlène Allard, du 770, rue Saint-Germain, d'une superficie de 6,730 pieds carrés, pour la somme de 1 685\$, plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert au plan annexé à la présente pour en faire partie intégrante, sous réserve que la cessionnaire dépose un plan et une description technique desdites parties de lots, avant la signature du contrat.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE les frais professionnels requis dans les circonstances soient assumés par la cessionnaire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-116**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût de publication d'un quart de page, dans le cadre d'une publicité de la Ville de Sainte-Adèle dans le cahier Habitation du Journal La Vallée, au montant de 160\$, plus taxes.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-117**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le greffier municipal à signer la mainlevée relativement à l'hypothèque légale enregistrée sous le numéro 1164286, ainsi que pour toute autre hypothèque légale enregistrée par la Ville de Sainte-Adèle.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-118**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des baux intervenus entre la compagnie I.C.E. (Division Développement) Inc. et la Corporation Industrielle Mont-Rolland d'une part, et d'autre part entre I.C.E. (Division Multimédia) Inc. et la Corporation Industrielle Mont-Rolland, dans le cadre de la location d'espaces de l'immeuble situé au 2775, rue Rolland, le tout tel qu'il appert aux documents annexés à la présente pour en faire partie intégrante.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-119

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les cours offerts par le service des loisirs pour la saison du printemps 2000, incluant l'échéancier et l'engagement des professeurs requis dans les circonstances, le tout tel qu'il appert aux descriptions annexées à la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-120

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le coordonnateur du service des loisirs, M. Christian Nadeau, à présenter une demande d'aide financière auprès du Mouvement National des Québécois et Québécoises, pour l'organisation de la Fête Nationale de l'année 2000.*

*QUE, dès lors, celui-ci soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-121

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte le projet d'hypothèque à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Corporation Industrielle Mont-Rolland, concernant les immeubles de cette dernière, le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite hypothèque, pour et au nom de la Ville.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-122

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Maison Kalanik Inc. concernant l'utilisation, à titre gratuit, d'une partie de son immeuble, connue et désignée comme étant le lot 61, rang 10, Canton Abercrombie, afin d'exécuter certains travaux d'excavation, de nivellement de terrain et autres travaux connexes, pour permettre la construction d'une rue, entre les rues Proteau et Rolland, et l'enfouissement d'une infrastructure d'aqueduc sous celle-ci.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-123**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage, rétroactivement au 26 février 2000, Mme Lola Attorre à titre de patrouilleur temporaire sur appel au Centre de Ski 40/80.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-124**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer le protocole d'entente à intervenir avec le Centre Le Flores de la Commission Scolaire des Laurentides relativement au poste de stagiaire en horticulture.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-125**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de paniers de métal et de jardinières suspendues.*

*ATTENDU que Michel Lauzon et Associés Enr. a présenté les plus basses soumissions pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les soumissions de Michel Lauzon et Associés Enr. pour la fourniture de paniers de métal au montant de 911.34\$, taxes incluses, et la fourniture de jardinières suspendues au montant de 5,245.14\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-126**

*ATTENDU* que le sujet « fourniture d'un local pour la Maison de la Culture » a été inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

*ATTENDU* que ce Conseil désire statuer sur celui-ci lors d'une séance spéciale qui aura lieu le 27 mars 2000 à 20H00.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* le sujet précité soit reporté lors de la séance spéciale qui sera convoquée pour le 27 mars 2000 à 20H00.

### **RÉSOLUTION NO. 2000-127**

*ATTENDU* que le sujet « remboursements de certaines taxes municipales pour l'immeuble situé au 185, rue Jos-Monferrand » a été inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

*ATTENDU* que ce Conseil désire statuer sur celui-ci lors d'une séance spéciale qui aura lieu le 27 mars 2000 à 20H00.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE* le sujet précité soit reporté lors de la séance spéciale qui sera convoquée pour le 27 mars 2000 à 20H00.

### **RÉSOLUTION NO. 2000-128**

*ATTENDU* sa retraite à titre de présidente de la Fondation du Musée Zénon-Alary.

*ATTENDU* qu'elle a mis sur pied cet organisme et qu'elle y a consacré, de façon bénévole, de nombreuses années.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil offre ses plus sincères félicitations et ses remerciements à Madame Simone Constantineau pour avoir si généreusement mis à la disposition de tous les adélois et adéloises un patrimoine artistique important, soit l'œuvre du sculpteur animalier Zénon Alary.

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports suivants :*



No de résolution  
ou annotation

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 212,234.90\$ pour la période du 21 au 27 janvier 2000 – Certificat de disponibilité de crédit no. 00.01.27.010.*
- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation– au montant de 74,762.81\$ pour la période du 21 au 27 janvier 2000 – Certificat de disponibilité de crédit no. 00.01.27.012.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 529,281.98\$ pour la période du 28 janvier au 3 février 2000 – Certificat de disponibilité de crédit no. 00.02.03.013.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 287,063.46\$ pour la période du 4 au 10 février 2000 – Certificat de disponibilité de crédit no. 00.02.10.015.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 81,878.45\$ pour la période du 11 au 17 février 2000 – Certificat de disponibilité de crédit no. 00.02.18.018.*
- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation– au montant de 173,102.62\$ pour la période du 18 au 24 février 2000 – Certificat de disponibilité de crédit no. 00.02.23.020.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 92,668.29\$ pour la période du 18 au 24 février 2000 – Certificat de disponibilité de crédit no. 00.02.23.019.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 124,396.97\$ pour la période du 25 février au 2 mars 2000 – Certificat de disponibilité de crédit no. 00.03.02.024.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 61,465.99\$ pour la période du 25 février au 2 mars 2000 – Certificat de disponibilité de crédit no. 00.03.02.023.*
- *Engagements au montant de 120,049.44\$ pour la période du 14 février au 8 mars 2000.*

*Rapports :*

- *Service de police – janvier 2000.*
- *Prévention des incendies – janvier et février 2000.*
- *Urbanisme – février 2000.*
- *Cour municipale – février 2000.*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 557 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, le greffier municipal dépose devant le Conseil le certificat de procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 967B-2000.*

*Le greffier municipal indique que le règlement susdit est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Rapport financier en date du 17 mars 2000.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 21H55 et se termine à 22H08.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-129**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 22H08.***

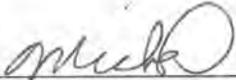
  
\_\_\_\_\_  
*M. Pierre Grignon, Maire*

  
\_\_\_\_\_  
*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



No de résolution  
ou annotation

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 24 mars 2000, l'avis de convocation de la séance spéciale du 27 mars 2000, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 27 mars 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Pierre Grignon.

Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

\*\*\*\*\*

Tous les membres du Conseil étant présents et y consentant, le sujet suivant est ajouté :

B-11) Acceptation de la soumission – entretien des parcs et espaces verts.

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-130**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil amende la résolution numéro 2000-084 pour inscrire au 3<sup>e</sup> paragraphe, après les mots « plus taxes », le texte suivant :

« ainsi qu'un montant de 418\$/km, plus taxes. La Ville se réserve le droit d'utiliser l'une ou l'autre des méthodes, c'est-à-dire soit au taux horaire, soit à l'unité de déplacement, le tout selon le secteur à desservir ».

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-131**

ATTENDU la requête transmise le 14 mars 2000 par Mme Marie-André Cyr, directrice de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle, relativement au projet de maintenir une présence d'intervenants dans le parc Claude-Henri-Grignon, pour l'été 2000.



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique officiellement qu'il appuie l'organisme susdit dans le projet précité, et approprie, pour ce faire, une enveloppe budgétaire maximale de 4,000\$.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-132**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil prête temporairement à la Maison de la Culture un local dans l'immeuble situé au 1425, rue Claude-Grégoire, pour les fins de son mandat et ce, à partir de la présente.*

*Le Conseil se réserve le droit de mettre fin à la présente sur un préavis de 30 jours.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, appuyé de Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, propose le remboursement de certaines taxes municipales commerciales aux propriétaires du 185, rue Jos-Monferrand, pour les années 1995-1996-1997.*

*Madame le Conseiller Carole Beauchamp, appuyée de Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, propose que la période de remboursement soit du 1<sup>er</sup> septembre 1997 au 31 décembre 1997, sous réserve cependant que la garderie susdite ait fait partie du Centre de la petite enfance depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1997, date d'entrée en vigueur de la Loi 145.*

*Avant l'adoption de ladite résolution un vote est demandé. Le résultat est le suivant :*

*Pour : Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Réjean Charbonneau.*

*Contre : Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal.*

*La résolution, incluant l'amendement, est dès lors adoptée à la majorité.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-133**

*ATTENDU l'ouverture d'une garderie en milieu familial au 185, rue Jos-Monferrand, en 1995.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que, depuis son ouverture, cette garderie est considérée par la Ville comme une garderie commerciale et est taxée en conséquence.*

*ATTENDU que cette garderie est membre du réseau des garderies en milieu familial depuis son ouverture.*

*ATTENDU que les garderies en milieu familial sont reconnues par le Ministre des Affaires municipales et de la Métropole, et ne sont pas assujetties à des taxes commerciales.*

*ATTENDU que les évaluateurs de la Ville ont émis un certificat pour créditer ladite garderie des taxes commerciales lui étant réclamées, pour les années 1998 et 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE ce Conseil rembourse les propriétaires de cette garderie pour les sommes réclamées à des fins commerciales, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 1997 au 31 décembre 1997, sous réserve cependant que la garderie susdite ait fait partie du Centre de la Petite enfance depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1997, date de l'entrée en vigueur de la Loi 145.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-134**

*ATTENDU la résolution datée du 14 décembre 1999 de la compagnie Les Promotions Immobilières Adéloises Inc. relativement à la cession à la Ville des infrastructures d'égout et d'aqueduc enfouies sous la rue Du Nomade (lot 5-42, rang 11, Canton Abercrombie).*

*ATTENDU le certificat de conformité des travaux précités, transmis par M. Ronald Dubé de la firme Bafa Inc. le 12 janvier 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la cession susdite et autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de cession à intervenir, le tout aux frais de la cédante.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-135**

*ATTENDU la lettre transmise le 7 mars 2000 par l'Association des Pompiers de Sainte-Adèle, relativement à l'utilisation du stationnement situé face au parc Claude-Henri-Grignon, (stationnement de La Forge), pour la tenue d'un lave-auto qui se tiendra le 22 avril 2000.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et autorise ladite association à utiliser ledit stationnement, pour les fins précitées, samedi le 22 avril 2000 ou, en cas de pluie, dimanche le 23 avril 2000.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-136**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle le mandat de Monsieur Éric Léger du Groupe Sutton, jusqu'au 15 septembre 2000, relativement à la vente des lots 1B-3, Ptie 1B-4, Ptie 1B-5, 2A-5, Ptie 2A-6, 2A-3, rang 10, Canton Morin, Ptie 1A, Ptie 1B, Ptie 1B-17, Ptie 2A, Ptie 14, Ptie 15, Ptie 16, Ptie 17A, rang 10, Canton Morin et Ptie 6A-104, Ptie 6A, Ptie 6B, rangs 2 et 3, Canton Morin, selon les termes et conditions indiqués aux contrats de courtage joints à la présente.*

*QUE ce Conseil entérine la signature du directeur général sur chacun desdits contrats.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-137**

*ATTENDU la réclamation produite le 4 février 2000 par Asphaltage Archambault Inc., relativement aux travaux à être exécutés à l'intersection du boulevard de Sainte-Adèle et du chemin Pierre-Péladeau.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte le règlement hors cour à intervenir dans ce dossier et autorise le service de la trésorerie à rembourser une somme de 20 000\$ à la requérante susdite, sous réserve cependant de la signature, au préalable, d'une quittance finale.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-138**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le paiement des dépenses supplémentaires relativement au réaménagement du garage municipal confié à la compagnie Les Constructions Tétris Inc., le tout pour un montant de 3,272.05\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le surplus accumulé.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon demande au Conseil d'adopter une résolution afin de nommer un nouveau maire suppléant, même si le mandat de Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard avait été fixé pour une période de quatre (4) mois, à partir du 20 décembre 1999.*

*Madame le Conseiller Carole Beauchamp, appuyée de Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, propose que Monsieur le Conseiller André Sénéchal soit nommé à titre de maire suppléant pour une période de quatre (4) mois débutant le 27 mars 2000.*

*Un vote est demandé. Le résultat est le suivant :*

*Pour : Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Contre : Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour.*

*La résolution est dès lors adoptée à la majorité.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-139**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ***

*QUE ce Conseil nomme Monsieur le Conseiller André Sénéchal à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 27 mars 2000 à 00heure 01 minute, et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.*

*QUE, de plus, celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

*QUE la résolution numéro 99-568 soit abrogée à toutes fins que de droit.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-140**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'entretien des parcs et espaces verts.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Paysagiste Nord-Est (9049-3214 Québec Inc.) aux prix unitaires indiqués au bordereau de prix, tel qu'il appert ci-après :*

- |                       |   |                            |
|-----------------------|---|----------------------------|
| <i>Article no. 01</i> | <i>Coupe de gazon et ramassage des feuilles</i> | <i>0.2\$/mètre carré</i>   |
|                       | <i>Annexe « A »</i>                             |                            |
| <i>Article no. 02</i> | <i>Ramassage et nettoyage le printemps et</i>   | <i>0.01\$/mètre carré</i>  |
|                       | <i>une coupe seulement</i>                      |                            |
| <i>Article no. 03</i> | <i>Coupe de gazon sur demande</i>               | <i>0.005\$/mètre carré</i> |

*QUE ce Conseil remette le dépôt de soumission à la compagnie Les Entreprises D.T. Paysagiste.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-141**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE la séance soit levée à 20H21.*

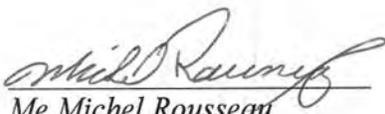
  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 7 avril 2000, l'avis de convocation de la séance spéciale du 10 avril 2000, devant être tenue à 19H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

\*\*\*\*\*

*La séance spéciale, convoquée conformément à la Loi, n'a pu avoir lieu, attendu qu'à 19H30 aucun membre du Conseil n'était présent.*

\*\*\*\*\*

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 17 avril 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

**RÉSOLUTION NO. 2000-142**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 avril 2000, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :*

- *d'ajouter l'avis de motion suivant :  
travaux municipaux et divers achats – règlement d'emprunt.*
- *corriger le sujet F-14 de la rubrique « résolutions » afin d'enlever « 2001 ».*



No de résolution  
ou annotation

- *corriger le sujet F-14 de la rubrique « résolutions » afin d'enlever « 2001 ».*
- *d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :*
  - F-41) *Avis au propriétaire du lot 6C-8-12A, rang 11, Canton Abercrombie.*
  - F-42) *Acte de servitude sur le lot 6C-8-12A, rang 11, Canton Abercrombie et paiement d'une indemnité.*
  - F-43) *Club à la détente, Âge d'Or Mont-Rolland – prêt d'un local au 1200, rue Claude-Grégoire.*
  - F-44) *Inventaire patrimonial.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-143**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mars 2000 et de la séance spéciale du 24 mars 2000, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mars 2000 et de la séance spéciale du 24 mars 2000, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil, sous réserve que la note au procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2000, inscrite préalablement à la résolution 2000-079, soit corrigée en inscrivant à la première ligne, entre les mots « un amendement est proposé » et les mots « pour indiquer », les mots « par Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard ».*

#### **AVIS DE MOTION NO. 09-2000**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender l'article 2 de l'annexe « A » du règlement 956-1999, concernant le coût d'utilisation des produits spécialisés lors la récupération de produits toxiques, suite à un accident d'automobile.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 10-2000**

*Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter des travaux de rénovation à la bibliothèque municipale Claude-Henri-Grignon, à l'usine de filtration, aménagement de stationnements pour desservir l'hôtel de ville, aménagement extérieur de l'hôtel de ville, travaux d'aménagement au parc Claude-Henri-Grignon, et à certains autres immeubles municipaux, travaux d'aménagement à l'intersection du boulevard de Sainte-Adèle et du chemin Pierre-Péladeau, et autres travaux connexes, l'achat d'un chargeur, d'un camion-incendie, d'ameublement, l'achat d'un terrain, le paiement des frais de déménagement de différents services de la Ville, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant tous les frais inhérents et les honoraires professionnels.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE l'avis de motion no. 05-2000 soit abrogé à toutes fins que de droit.*

**RÈGLEMENT NO. 944A-2000**  
**RÉSOLUTION NO. 2000-144**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 944A-2000, décrétant l'amendement du règlement numéro 944-1998, afin d'interdire tout aménagement ou obstruction autour des bornes d'incendie sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 976-2000**  
**RÉSOLUTION NO. 2000-145**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 976-2000, décrétant la nomination du nom de boulevard de Sainte-Adèle, la section de la route 117 comprise entre les limites de la Municipalité de Piedmont et les limites de l'ancien territoire de la Ville de Sainte-Adèle, avant la fusion avec le Village de Mont-Rolland, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 977-2000**  
**RÉSOLUTION NO. 2000-146**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 977-2000, décrétant une tarification pour les cours qui seront offerts durant la session du printemps 2000 par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2000-147**

*ATTENDU la résolution no. 2000-07 adoptée par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 8 février 2000, relativement à l'identification du bureau touristique.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de ladite résolution et indique que les enseignes qui seront installées au bureau d'information touristique devront comporter également un pictogramme concernant le Parc Doncaster.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-148**

*ATTENDU les dispositions de la résolution adoptée par le Conseil des maires de la M.R.C. des Pays d'En-Haut, lors de sa réunion du 7 mars 2000, concernant le plan quinquennal d'aménagement forestier 2000-2005 de l'aire commune 061-01.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal à titre d'interlocuteur de la Ville de Sainte-Adèle dans le cadre du dossier susdit.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-149**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Me Louis Jacques Steenackers pour rédiger le contrat à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Corporation Industrielle Mont-Rolland, dans le cadre de la cession, à titre gratuit, à la Ville de tous les lots vacants, propriétés de ladite corporation.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-150**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après :*



No de résolution  
ou annotation

**Dépenses sans bon de commande :**

<u>Nom</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u> (taxes incl.)
Resto Aldo	Frais de repas – comité plénier	92.00 \$
Hôtel Mont-Gabriel	Dîner – MM. Michel Lamoureux et Frank Bosco	150.61 \$
Équipements Plannord	Réparation du Bombardier – pièces non garanties	90.69 \$
Hôtel Le Chantecler	Frais de repas 9 et 10 février 2000 négociations convention collective	45.77 \$

**Honoraires professionnels :**

Prévost Auclair Fortin D'Aoust, avocats	Dossier : Shell Canada	1 834.71 \$
Voizard Voizard & Steenackers	Recherches, étude et révision Dossier : lot 8A-9, rg 10, Abercrombie	431.34 \$
M. Mario Allard, Architecte	Carrefour – boulevard de Sainte-Adèle et chemin Pierre-Péladeau	741.91 \$
Dr. Claude Sergerie	Expertise médicale	75.00 \$
Me Jean-Charles Luc Notaire	Vente par Produits Shell Canada Limitée	1 524.81 \$

**RÉSOLUTION NO. 2000-151**

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le traçage de marques sur la chaussée, pour l'année 2000.

ATTENDU que la compagnie Lignbec Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Lignbec Inc. pour les fins susdites, aux prix unitaires suivants :

Case de stationnement	3.00\$ l'unité
Case de stationnement hachurée	6.00\$ l'unité
Pictogramme – défense de stationner	5.00\$ l'unité
Case de stationnement pour handicapé avec le fond bleu et pictogramme	30.00\$ l'unité
Traverse d'écolier	25.00\$ l'unité
Traverse pour piéton	25.00\$ l'unité
Ligne d'arrêt	10.00\$ l'unité
Ligne d'arrêt avec queue de 15m	15.00\$ l'unité
Dos d'âne	15.00\$ l'unité
Ligne axiale simple	0.13\$ mètre
Pictogramme piste cyclable	10.00\$

plus les taxes applicables.

QUE, de plus, ce Conseil octroie une somme de 1 000\$ pour les imprévus dans ce dossier.



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-152**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à payer une somme de 152\$, plus taxes, relativement à la publication d'une publicité d'un quart de page dans le cahier spécial du Journal des Pays d'En-Haut produit à l'occasion du Gala de l'Association Touristique des Laurentides.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-153**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la firme Gilles Taché & associés inc. à présenter au ministère de l'Environnement du Québec, une demande de certificat d'autorisation de ses sites d'élimination des neiges usées.*

*QUE le Directeur-Général soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE le Service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-154**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage sur une base temporaire Monsieur Serge Gibeau, à titre de préposé à l'urbanisme, pour la période débutant le 18 avril 2000, et ce, aux conditions prévues à la convention collective de travail intervenue entre la Ville de Sainte-Adèle le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN).*

**RÉSOLUTION NO. 2000-155**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à faire procéder à la modification de la benne à l'usine d'épuration, pour une somme de 1,035.23\$, taxes incluses, par J.G. Piché, le tout tel qu'il appert au bon de commande numéro 55100;*

*QUE ce Conseil autorise ledit service à procéder à l'achat et à l'installation d'un ventilateur dans l'immeuble susdit, pour la somme de 2,289.00\$, taxes incluses, chez Ventilation Marcel Lachaine, le tout tel qu'il appert au bon de commande numéro 55101, et que ledit service soit également autorisé à procéder à l'achat de supports pour paniers à fleurs, pour la somme de 1,433.21\$, taxes incluses, chez J.G. Piché, le tout tel qu'il appert au bon de commande numéro 54797.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-156**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une subvention au montant de 3,644.28\$ à l'Association du Lac Pilon, afin que cette dernière fasse effectuer des travaux de pose de tourbe sur le site où est érigée la croix, à l'intersection du Chemin des Hauteurs et de la rue Rolland.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-157**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'acquisition de lampadaires.*

*ATTENDU que la compagnie Lumen a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Lumen pour l'achat de lampadaires, aux prix unitaires suivants :*

*PARTIE A : 2,079.00\$ le lampadaire plus taxes*

*PARTIE B : 2,329.00\$ le lampadaire plus taxes*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-158**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium pour l'année 2000.

*ATTENDU* que la compagnie Calclo 2000 Inc. a été la seule à présenter une soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, au prix unitaire de 0.204\$ le litre, plus taxes.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### **RÉSOLUTION NO. 2000-159**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour la reconstruction de pavage et trottoirs pour l'année 2000.

*ATTENDU* que la compagnie Asphaltage Archambault Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, aux prix unitaires suivants :

#### **PARTIE A :**

Article 01	a)	105.00\$ t.m
	b)	99.00\$ t.m.
Article 02	a)	17.90\$ m.c.
	d)	14.00\$ m.c.
Article 03		200.00\$ l'unité
Article 04		15.20\$ t.m.
Article 05		18.00\$ m.c.
Article 06		30.00\$ m.l.

plus les taxes applicables

#### **PARTIE B :**

Article 07	a)	94.60\$ m.l.
	b)	104.20\$ m.l.
Article 08		65.00\$ m.l.
Article 09	a)	18.50\$ m.c.
	b)	25.00\$ m.c.
	c)	12.00\$ m.c.
Article 10		85.00\$ m.l.
Article 04		16.20\$ t.m.
Article 11		1.50\$ m.c.

plus les taxes applicables



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-160**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la signature d'une entente à intervenir avec Monsieur Pierre Jarry, pour la gestion des tennis municipaux de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période estivale 2000, à partir de la présente, et ce, pour des honoraires de 8,000\$, payables comme suit :*

2 000 \$	le ou vers le 1 <sup>er</sup> juin 2000
2 000 \$	le ou vers le 6 juillet 2000
2 000 \$	le ou vers le 3 août 2000
2 000 \$	le ou vers le 7 septembre 2000

*QUE Monsieur Pierre Jarry soit autorisé à réparer les terrains de tennis susdits et qu'une somme de 6,000\$ soit prévue pour ce faire.*

*QUE ce Conseil accepte de plus, la tarification qui sera exigée de la part des utilisateurs, pour l'année 2000 pour l'accès auxdits tennis, tel qu'il appert à l'offre de service datée du 3 mars 2000.*

*QUE Monsieur Le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-161**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte l'offre de service datée du 28 mars 2000 présentée par Gilles Taché & Associés Inc., ingénieurs-conseils, relativement à la réfection de pavage et trottoirs pour l'été 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-162**

*ATTENDU les dispositions de la résolution numéro 2000-096, par laquelle la Ville de Sainte-Adèle délèguait à la Ville de Saint-Antoine, le pouvoir de demander des soumissions pour l'achat d'habits de combat pour le service de prévention des incendies.*



No de résolution  
ou annulation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat, par ledit service, de 9 habits de combat au montant de 1,181.00\$ chacun, plus taxes, de la compagnie Aéro-Feu Ltée.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-163**

*ATTENDU les demandes de changement de zonage relatives aux zones Ra-16 (Cie Ramges) et Cab-1 (Pavage Sainte-Adèle).*

*ATTENDU que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil Municipal de refuser lesdites demandes.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce aux recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme et refuse les demandes de changement de zonage précitées.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-164**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 4 avril 2000, concernant des demandes relatives au règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des recommandations ci-après indiquées :*

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-15 :**

*Le Groupe Harnois*

*258, rue Valiquette*

**- Installation d'un kiosque de fruits et légumes**

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-17 :**

*Monsieur Robert Yon*

*1375, rue Saint-Jean*

**- Remplacement de fenêtres, portes et surface des balcons.**

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-18 :**

*Les Autobus La Diligence Inc.*

*4050, boulevard de Sainte-Adèle*

**- Démolition et reconstruction d'un nouveau garage d'entretien.**



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-19 :**

*Hôtel Mont-Gabriel/Cie 9055-8842 Québec Inc.  
1699, chemin du Mont-Gabriel  
- Agrandissement hôtelier.*

*Le tout, tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-165**

*ATTENDU la recommandation formulée par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 4 avril 2000, concernant la demande relative au règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil refuse la demande de P.I.I.A. concernant le lot 10-141, rang 2, Canton Morin.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-166**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 3269/3271, rue du Mont-Durocher, et dont la nature est de réduire la marge avant à 5,93 mètres au lieu de 6 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la demande formulée relativement au lot 14C-14, rang 10, Canton Abercrombie, et dont la nature est de réduire la marge latérale gauche à 3 mètres au lieu de 4 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de permettre la construction d'une résidence.*

*ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du 15 mai 2000 sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-167**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des lettres d'entente nos. 21 et 22 à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN).*

*QUE la signature desdites lettres d'entente par M. Ronald Biard soit entérinée pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-168**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle le contrat de service pour le télécopieur Panafax UF-312, localisé au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2000 au 30 avril 2001, au coût de 224.30\$, taxes incluses, avec la compagnie Équipement de Bureau Robert Légaré Ltée.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-169**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle à l'organisme Loisirs et Sports Laurentides, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2000 au 31 mars 2001, au coût de 210\$, taxes incluses.*

*QUE M. Christian Nadeau soit désigné à titre de délégué de la Ville de Sainte-Adèle au sein de l'organisme susdit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-170**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE ce Conseil entérine le mandat accordé à Gilles Taché & Associés Inc., ingénieurs-conseils, afin de transmettre au Ministère des Transports du Québec une estimation des coûts de réparation de pavage et trottoirs, le tout pour des honoraires professionnels au montant de 1 782.89\$, taxes incluses, concernant le réaménagement du boulevard de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil entérine également le mandat accordé à Dessau-Soprin Inc., afin de préparer les plans des différents concepts d'aménagement du lignage et la production d'un rapport technique à soumettre au Ministère des Transports concernant le boulevard de Sainte-Adèle, le tout pour des honoraires professionnels au montant de 5 000\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

*Messieurs les Conseillers Jean-Paul Cardinal et Pierre-Antoine Guinard enregistrent leur dissidence.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-171**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat de 4 lecteurs de surverse pour les usines d'épuration, chez John Meunier Inc., au montant total de 4,085.69\$.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même le surplus réservé qui provient de l'ancienne Régie Intermunicipale des eaux usées, et qui s'élève à une somme de 6,411.68\$.*

*QUE la trésorière municipale soit autorisée à verser le solde dudit surplus d'environ 1,400\$ au surplus accumulé de la Ville de Sainte-Adèle.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-172**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le versement d'une somme supplémentaire de 2,046.45\$ à la compagnie Quattra Design Inc., relativement au contrat d'impartition pour les élections partielles qui ont eu lieu le 12 mars 2000, le tout tel qu'il appert à la facture produite pour ce faire par ladite compagnie.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-173**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le transfert des sommes accumulées dans le REER collectif de l'ancien Village de Mont-Rolland de M. Benoit Huneault, dans le REER collectif du Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE la présente résolution s'applique également aux employés de l'ancien Village de Mont-Rolland qui voudront effectuer un tel transfert dans les prochains mois.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-174**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique que la Ville de Sainte-Adèle assumera une partie des frais notariés requis lors de la vente d'immeubles appartenant à la Ville, le tout pour un montant maximum de 400\$, taxes incluses.*

*QUE la présente soit rétroactive au 01 janvier 2000.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-175**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la vente d'un immeuble portant le numéro de cadastre 8-7, rang 7, Canton Wexford, à M. Ove B. Samuelsen, pour la somme de 4,000\$, plus taxes s'il y a lieu.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais soient assumés par le requérant.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-176**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à annuler le solde des emprunts non effectués, tel qu'il appert ci-après :*

<b><u>Règlements</u></b>	<b><u>Montant à annuler</u></b>	<b><u>Objet</u></b>
585	15 800 \$	Chemin du Versant-Sud
909-1997	42 100 \$	Travaux Place Fleurie, de la Terrasse
949-1998	58 065 \$	Frais de refinancement
Total :	<u>115 965 \$</u>	



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-177

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte le projet d'acte de cession à intervenir entre la Caisse Populaire Desjardins Saint-Jérôme et la Ville de Sainte-Adèle, relativement à la cession de la rue 16A-39, rang 2, Canton Morin.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte de cession, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la cédante.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-178

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec le Ministère des Transports, concernant le droit de passage sur les lots P.12 et P.13, rang 11, Canton Abercrombie.*

*QU'une attestation d'assurance soit transmise audit ministère en indiquant que celui-ci est assuré additionnel sur la police d'assurance responsabilité de la Ville pour les dommages qui pourraient survenir sur sa propriété.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-179

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à verser une somme de 253.06\$ au propriétaire du 1725, rue du Skieur, afin de le compenser pour les coûts d'électricité consommée durant l'hiver 1999/2000, suite au raccordement d'une guérite de surveillance pour le centre de ski municipal 40/80.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-180

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche Mme Violaine Laines afin de planifier et organiser les camps de jour de la prochaine saison estivale, du 18 avril 2000 au 23 juin 2000, pour environ 300 heures de travail, au tarif horaire de 12\$.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir avec Mme Lainesse.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-181**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise M. Yves Dupras, directeur du service de prévention des incendies à assister au congrès annuel de l'Association des chefs de services d'incendie du Québec, qui aura lieu à Québec, du 3 au 7 juin 2000.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 184.04\$, taxes incluses, soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-182**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine-Guinard et Jean-Paul Cardinal, pour assister à l'assemblée générale annuelle de la Société de Développement Économique des Pays-d'En-Haut (CLD), incluant le souper-conférence, qui se tiendra à l'Hôtel Mont-Gabriel le 3 mai 2000.*

*QUE le coût des billets requis au montant de 75\$ chacun, taxes incluses, soit assumé par la Ville.*

*QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, et ce pour un montant maximum de 25\$ pour chacun desdits Conseillers.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-183**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 100\$ à l'École Secondaire A.-N. Morin, pour la parution d'un quart de page de publicité dans l'album des finissants de ladite école.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-184**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Messieurs les Conseillers Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine-Guinard et Jean-Paul Cardinal, pour participer au souper-bénéfice au profit du Garde-Manger des Pays-d'En-Haut, qui aura lieu à l'École Hôtelière des Laurentides, le 28 avril 2000.*

*QUE le coût des billets requis au montant de 60\$ chacun, plus taxes, soit assumé par la Ville.*

*QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, et ce pour un montant maximum de 25\$ chacun.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-185**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire de Sainte-Adèle, pour son emprunt de 349,570\$, par billets, en vertu du règlement numéro 674A-1988, au prix de 100 et échéant en série 5 ans comme suit :*

25 370 \$	6.49%	01.05.2001
27 100 \$	6.49%	01.05.2002
29 000 \$	6.49%	01.05.2003
31 000 \$	6.49%	01.05.2004
237 100 \$	6.49%	01.05.2005

Coût net : 6.49%

*QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-186**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se propose d'emprunter par billets un montant total de 349 570\$, en vertu du règlement numéro 674A-1988.*

*ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

*QUE les billets seront datés du 1<sup>er</sup> mai 2000.*

*QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement.*

*QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :*

1. 25 370 \$
2. 27 100 \$
3. 29 000 \$
4. 31 000 \$
5. 33 100 \$
  
5. 204 000 \$ (à renouveler)

*QUE, pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :*

*- 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2000, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 674A-1988, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.*

*QUE la Ville aura, le 1<sup>er</sup> mai 2000, un montant de 350 500\$ à renouveler sur un emprunt original de 440 300\$ pour une période de 10 ans en vertu du règlement numéro 674A-1988.*

*QU'un montant total de 930\$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 349 570\$.*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption des résolutions numéros 2000-187 et 2000-188, Monsieur le Conseiller André Sénéchal dévoile son intérêt dans lesdits dossiers. Il indique également qu'il ne participera pas aux délibérations et au vote relativement à l'adoption des résolutions précitées.*

*Lors des discussions qui ont eu lieu en comité plénier, Monsieur André Sénéchal s'est retiré de la salle où avaient lieu lesdites discussions. Dès lors, il n'a participé à aucune discussion relativement à ces sujets.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-187**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a installé une conduite d'égout sur le lot 6C-8-12A, rang 11, Canton Abercrombie, en 1975 et ce, en toute connaissance de cause du propriétaire ou de son représentant autorisé et connu, M. Georges-Henri Parent.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que ce dernier désire construire une résidence dont les fondations seront effectuées à proximité de la conduite d'égout précitée.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le propriétaire du lot 6C-8-12A, soit M. Georges-Henri Parent, son ou ses représentants, soient avisés qu'ils seront tenus responsables des coûts afférents à tout dommage qui pourrait être causé à la conduite identifiée précitée ainsi qu'à tous les propriétaires d'immeubles desservis par celle-ci, en conséquence des travaux de construction d'une résidence sur l'immeuble susdit.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, appuyé de Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour, propose le projet de résolution, tel qu'il appert ci-après.*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, appuyé de Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, propose un amendement au projet de résolution afin que la somme de 5,300\$ soit offerte à la tierce partie relativement à l'achat, par la Ville de Sainte-Adèle, du lot P.6A-5-4, rang 11, Canton Abercrombie, qui a été vendu à ladite tierce partie en 1990.*

*Le vote est demandé sur l'amendement :*

*Pour : Messieurs les Conseillers Gabriel D. Latour,  
Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.*

*Contre : Monsieur le Maire Pierre Grignon, Madame et  
Monsieur les Conseillers Carole Beauchamp et  
Réjean Charbonneau.*

*L'amendement n'est, dès lors, pas adopté, attendu l'égalité des votes.*

*Le vote est demandé pour le projet de résolution :*

*Pour : Madame et Messieurs les Conseillers Carole  
Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine  
Guinard et Réjean Charbonneau.*

*Contre : Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal.*

*La résolution est dès lors adoptée à la majorité.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-188**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a obtenu une servitude de passage et de pose de tuyaux sur le lot 6C-6-9 et sur le lot 6C-6-10 et ce, sur une largeur totale de 10 pieds, consentie par acte notarié le 12 septembre 1973, devant le notaire Réal Héту, enregistrée sous le numéro 427070 au Bureau d'enregistrement de la circonscription de Terrebonne.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que la Ville a installé, en 1975, une conduite sur le lot 6C-8-12A, aux  
vue et sus du propriétaire et ce, sans aucune objection de sa part.*

*ATTENDU qu'à la fin des travaux, la Ville a requis, à maintes occasions, la  
signature d'un acte de droit de passage sur le lot précité, ce qui n'a pas encore été  
consenti par ledit propriétaire.*

*ATTENDU que la description technique de la servitude requise est identifiée  
comme suit :*

**« Une partie du lot 6C-8-12A :**

*De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 6C-8-12A, vers  
le sud-est par la rue Dufresne (le lot 6A-5-3 du rang 10), vers le sud-ouest par une  
partie du lot 6C-8-12A, et vers le nord-ouest par la rue Valombre (le lot 6C-8-4,  
rue);*

*mesurant :*

*25,73 mètres dans une ligne nord-est;*

*6,12 mètres dans une ligne sud-est;*

*19,71 mètres dans une ligne sud-ouest;*

*9,50 mètres le long d'une courbe extérieure nord-ouest et 18,59 mètres de  
rayon;*

*contenant en superficie : 132,54 mètres carrés.*

**Rattachement :**

*Le coin extrême Est de cette parcelle est situé à 5,48 mètres au sud-ouest du coin  
extrême Est du lot 6C-8-12A; cette mesure étant prise le long de la limite sud-est  
du lot 6C-8-12-A.*

*Les distances montrées sur ce document sont en mètres (SI) ».*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE la Ville offre au propriétaire du lot 6C-8-12A, payable à la signature de  
l'acte de servitude sur la partie précitée, une somme de 5,300\$, payable comptant  
à la date de signature de l'acte notarié.*

*QUE la Ville défraie le coût des honoraires professionnels inhérents à la  
transaction précitée, et les frais connexes.*

*QUE la Ville cède une partie du lot 6A-5-4, ayant une superficie approximative de  
deux cent quatre-vingt (280) pieds carrés.*

*QUE la Ville rescinde, à toutes fins que de droit, la résolution no. 78-64.*

*QUE l'ensemble de la présente proposition soit valide jusqu'au 12 mai 2000.*

*QUE la Ville mandate Me Louis-Jacques Steenackers pour procéder à la rédaction  
de l'acte de servitude ainsi qu'à son enregistrement.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer, pour et  
au nom de la Ville, les documents afin de confirmer la présente entente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la  
présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

## RÉSOLUTION NO. 2000-189

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confirme qu'il met à la disposition du Club à la détente, Âge d'Or Mont-Rolland, la salle de billard située au sous-sol du Centre Communautaire et Culturel du 1200, rue Claude-Grégoire, pour les activités dudit organisme.*

*QUE la résolution numéro 2000-079 soit abrogée à toutes fins que de droit.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal propose au Conseil Municipal que soit dressé un inventaire patrimonial des immeubles situés sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

*Les membres du Conseil décident de reporter ce sujet au prochain comité plénier.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 370,299.96\$ pour la période du 3 au 9 mars 2000 Certificat de disponibilité de crédit no. 00.03.09.025.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 95,336.20\$ pour la période du 10 au 16 mars 2000 – Certificat de disponibilité de crédit no. 00.03.16.028.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 51,624.48\$ pour la période du 17 au 23 mars 2000 – Certificat de disponibilité de crédit no. 00.03.23.029.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 124,046.80\$ pour la période du 24 au 30 mars 2000 – Certificat de disponibilité de crédit no. 00.03.30.030.*
- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 92,283.53\$ pour la période du 24 au 30 mars 2000 – Certificat de disponibilité de crédit no. 00.03.30.031.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 127,910.89\$ pour la période du 31 mars au 6 avril 2000 – Certificat de disponibilité de crédit no. 00.04.06.032.*
- *Engagements au montant de 124,968.79\$ en date du 7 avril 2000.*

*Liste des comptes à payer en date du 23 mars 2000.*

*Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunions du 8 février et 7 mars 2000.*



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays-d'En-Haut – réunion du 1<sup>er</sup> février 2000.*

*Rapports :*

- *Service de police – février et mars 2000.*
- *Cour Municipale – mars 2000.*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 357 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour dépose son document intitulé « divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil » et ce, pour l'année 2000.*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, la trésorière municipale dépose devant le Conseil Municipal le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 1999.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 21H50 et se termine à 21H51.*

\*\*\*\*\*

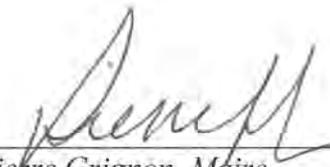
**RÉSOLUTION NO. 2000-190**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE la séance soit levée à 21H51.*

  
\_\_\_\_\_  
*M. Pierre Grignon, Maire*

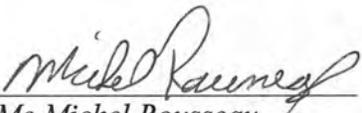
  
\_\_\_\_\_  
*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*

Formules Municipales, Chambly (Québec) - No 5514-A-MG (FLA-782)



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 5 mai 2000, l'avis de convocation de la séance spéciale du 8 mai 2000, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 8 mai 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-191**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2000-Z-01, afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 29 mai 2000 à 20H00, dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-192**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil amende la résolution 2000-112, afin d'inscrire « 19, rue Morin » en lieu et place de « 25, rue Morin ».*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-193**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'amendement de la convention intervenue le 21 décembre 1999 avec la compagnie Les Promotions Immobilières Adéloises Inc., tel qu'il appert au document annexé à la présente.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit amendement, pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-194**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après :*

#### **Dépenses sans bon de commande :**

<i>Nom de la firme</i>	<i>Dossier</i>	<i>Montant (taxes incl.)</i>
<i>Chambre de Commerce de Sainte-Adèle</i>	<i>Nuit Adéloise – 2<sup>e</sup> billet</i>	<i>100.00 \$</i>

#### **Honoraires professionnels :**

<i>Me Pierre Beetz</i>	<i>Arbitrage de griefs – employés de Mont-Rolland avant la fusion</i>	<i>115.03 \$</i>
------------------------	---	------------------

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-195**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat d'un godet à fossé et d'une plaque vibrante munie d'attaches rapides.*

*ATTENDU que la compagnie Equipement Laurentien Enr. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au montant de 21 982.41\$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation desdits équipements.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le budget en immobilisations.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-196**

*ATTENDU le rapport de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 26 avril 2000, relativement au déplacement et l'installation de la clôture située au 100, rue des Cantonniers.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le déplacement et l'installation de la clôture précitée par Clôture Monette Enr., tel qu'il appert au croquis annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des travaux susdits, au montant de 2 530.55\$, taxes incluses, tel qu'il appert au bon de commande numéro 55253, en partie à même le produit de la vente du véhicule de pompiers (Step Van).*

**RÉSOLUTION NO. 2000-197**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve la demande de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle adressée à la Société d'Habitation du Québec concernant un budget supplémentaire au montant de 18 700\$ pour l'année 2000, afin d'effectuer certains travaux, le tout tel qu'il appert à la résolution numéro 2000-04-170, ladite demande représentant une contribution supplémentaire de 1 870\$ pour la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-198**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise l'adhésion du directeur du service de prévention des incendies à l'Association Canadienne des Chefs de Pompiers.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la cotisation requise pour ce faire au montant de 171.20\$*

**RÉSOLUTION NO. 2000-199**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Messieurs Pierre-Georges Garneau et Yvon Nielly à participer au congrès annuel de l'Association Québécoise d'Urbanisme, qui aura lieu à Québec du 17 au 19 mai 2000.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 218.55\$ chacun, taxes incluses, soit assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes desdits participants, pour ce faire, leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-200**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Aquatech, Société de Gestion de l'Eau Inc. ont signé un contrat relativement à la fourniture de services professionnels de gestion de l'exploitation des ouvrages d'assainissement du Mont-Gabriel, le 24 février 1999.*

*ATTENDU que ledit contrat viendra à échéance le 8 septembre 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle pour une période d'une année, à partir du 8 septembre 2000, le contrat susdit aux mêmes termes et conditions.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-201**

*ATTENDU la demande de paiement transmise par notre courtier d'assurances Lemieux, Ryan & Associés relativement au remboursement de sommes versées à certains réclamants, suite à des dommages subis à leur propriété.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser audit courtier d'assurances une somme totale de 2 806.54\$ pour les fins susdites, tel qu'il appert à la demande de remboursement précitée, datée du 13 avril 2000.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-202**

*ATTENDU que certains contribuables de la Ville de Sainte-Adèle ne peuvent bénéficier de la collecte des matériaux recyclables, considérant qu'il est impossible d'accéder à leur propriété par le réseau routier de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète l'abolition de la taxe pour la collecte des matériaux recyclables pour chaque adresse apparaissant ci-après, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2000 et ce, tant et aussi longtemps que la raison pour ce faire, indiquée à l'« ATTENDU » susdit, continuera d'exister.*

- 2061, 2080, 2081, 2087, 2100 et 2117 Chemin du Paysan;
- 3100, 3150 et 3155, rue des Roselins;
- 2655, 2780 et 2830, rue du Vésinet;
- 135, rue Aubry.

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-203**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la vente de bacs de matières recyclables supplémentaires, que la Ville a actuellement en sa possession, au prix unitaire de 35\$, taxes incluses.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-204**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir entre le greffier municipal et la Ville de Sainte-Adèle, relativement à la vente des immeubles adjugés à la Ville lors de la vente pour taxes du 14 décembre 1998.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE Monsieur le Maire et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les frais d'enregistrement et autres frais connexes relativement au dossier susdit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-205**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une subvention au montant de 375.46\$ à la Société de Protection Foncière de Sainte-Adèle pour le remboursement des taxes municipales imposées sur les lots 6A-16 et 6B-8-6, rang 11, Canton Abercrombie, payées par ladite société le 27 mars 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-206**

*ATTENDU que l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme est un centre hospitalier régional qui dessert une population d'environ 450,000 habitants localisés dans huit (8) M.R.C., dont la M.R.C. des Pays -d'En-Haut.*

*ATTENDU qu'à l'automne 1999, la direction et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme ont présenté au Ministère de la Santé du Québec un projet de 37 millions de dollars pour, entre autres, la mise en place d'un centre de cancérologie avec services de thérapie.*

*ATTENDU que la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme a amorcé, au début de l'année 2000, sa deuxième campagne quinquennale de son histoire.*

*ATTENDU que l'objectif de cette campagne de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme est de recueillir 4 millions de dollars afin, d'abord, de continuer à soutenir le développement technologique de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme et d'autre part, l'implantation dans notre région d'un centre de cancérologie.*

*ATTENDU que la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme désire démontrer au Ministère de la Santé du Québec que le soutien par ladite fondation d'un tel projet par le milieu influencera favorablement la décision du Ministère de la Santé d'aller de l'avant avec le projet soumis par l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle donne son appui à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme dans la deuxième campagne de levée de fonds de son histoire et encourage les citoyens et entreprises de la Ville de Sainte-Adèle à souscrire généreusement à ladite campagne.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2000-207**

*ATTENDU que le Club Optimiste de Sainte-Adèle organise un tournoi de golf qui se déroulera le 13 août 2000 au club de golf de la Vallée de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les Conseillers Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal, à participer audit tournoi.*

*QUE la Ville assume le coût d'achat de 4 billets au montant de 100\$ chacun.*

*QUE les frais connexes desdits participants leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ pour chacun desdits conseillers.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, appuyé de Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour, propose un amendement pour enlever du projet de résolution la disposition suivante :*

*« requis pour les travaux à l'intersection du boulevard de Sainte-Adèle et du chemin Pierre-Péladeau »*

*Le vote est demandé. Tous les conseillers votent pour l'amendement proposé.*

*Dès lors, ledit amendement est adopté tel que proposé.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-208**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confirme officiellement à la compagnie TransPavé Inc. que la Ville de Sainte-Adèle procède à l'achat des blocs de béton, et qu'elle en effectuera le paiement, sur livraison, à l'automne 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

***Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.***



No de résolution  
ou annotation

*Ladite période débute à 20H20 et se termine à 20H25.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-209**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 20H25.***

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 15 mai 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-210**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mai 2000, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :*

**d'ajouter les sujets suivants :**

- ▶ D-2) Avis de motion – amendement du règlement de stationnement numéro 965-1999.
- ▶ F-19) Refus de la demande de P.I.I.A. – 3081, rue Saint-Charles.
- ▶ F-20) Acceptation de diverses demandes de P.I.I.A.
- ▶ F-21) Demande de dérogation mineure – 1520, rue de la Laurentie.
- ▶ F-22) Acceptation des soumissions – vente de véhicules et d'équipements municipaux.
- ▶ F-23) Engagement d'employés saisonniers – service des loisirs.
- ▶ F-24) Promulgation de la « Journée Internationale de la Famille » – 15 mai 2000.
- ▶ F-25) Félicitations à M. Yves Dupras, directeur du service de prévention des incendies.

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-211**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 avril 2000 et de la séance spéciale du 8 mai 2000, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 avril 2000 et de la séance spéciale du 8 mai 2000, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*



No de résolution  
ou annotation

### AVIS DE MOTION NO. 11-2000

Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter une grille de tarification pour les camps de jour, la plage municipale et la location de pédalos.

### AVIS DE MOTION NO. 12-2000

Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement de stationnement numéro 965-1999.

### RÈGLEMENT NO. 956D-2000 RÉSOLUTION NO. 2000-212

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 956D-2000, amendant le règlement de tarification numéro 956-1999, soit adopté par ce Conseil.*

### **VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

### RÉSOLUTION NO. 2000-213

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de sable et de matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées durant l'hiver 2000/2001.*

*ATTENDU que la compagnie S. Thisdèle & Monette Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite aux prix unitaires suivants :*

Sable-abrasif (livraison juillet à octobre 2000)	6.65\$/t.m. incluant transport, plus taxes
Optionnel - Sable-abrasif (livraison janvier, février, mars 2001)	7.25\$/t.m. incluant transport, plus taxes
Sable-abrasif (livraison juillet à octobre 2000)	7.15\$/t.m. incluant transport, plus taxes
Optionnel - Sable-abrasif (livraison janvier, février, mars 2001)	7.65\$/t.m. incluant transport, plus taxes

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-214

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle les contrats de service des photocopieurs Canon avec la compagnie Juteau, Ruel Inc. installés au service de la trésorerie, au poste de police ainsi qu'au service de prévention des incendies, pour la période s'échelonnant du 8 mai 2000 au 8 mai 2001.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût pour ce faire, tel qu'il appert ci-après :*

- *Montant annuel chacun : 304.05\$, plus taxes, pour 12,000 copies, plus .0189\$, plus taxes, pour chaque copie supplémentaire.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-215

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des loisirs à procéder à l'achat de mobilier chez Bureau en Gros, pour une somme totale de 1 740.32\$, taxes incluses, tel qu'il appert au bon de commande numéro 54911, daté du 28 avril 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption de la résolution numéro 2000-216, Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour indique aux membres du Conseil, ainsi qu'aux personnes présentes, que ce projet de résolution le concerne personnellement. Ceci étant dit, ledit Conseiller indique qu'il ne votera pas sur ce projet de résolution.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-216

*ATTENDU les dispositions des articles 476 et suivants de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS.*

*ATTENDU le rapport de la trésorière municipale, daté du 5 mai 2000, relativement au remboursement de dépenses électorales concernant l'élection partielle du 12 mars 2000, conformément à l'article 478 de la loi précitée.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque pour ce faire au montant de 956.20\$, conjointement à MM. Gabriel D. Latour et Frank Bosco, conformément aux dispositions législatives susdites.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-217**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 290\$ au Conseil Régional de Développement des Laurentides, concernant le renouvellement de la cotisation annuelle de la Ville audit organisme et ce, pour l'année 2000/2001.*

*QUE Monsieur le Maire soit désigné à titre de délégué de la Ville de Sainte-Adèle auprès de l'organisme susdit.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-218**

*ATTENDU que les projets intitulés « étude sur le volet faunique et les travaux d'aménagement pour la forêt privée dans la région des Laurentides » et « formation en foresterie et en aménagement forestier multiressource », seront réalisés dans l'optique d'un développement durable des ressources du milieu forestier tout en favorisant la protection et la mise en valeur du même milieu.*

*ATTENDU que lesdits projets contribueront à une saine gestion des boisés du territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que les projets susdits seront réalisés en harmonie avec les lignes directrices du schéma d'aménagement de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

*ATTENDU que lesdits projets contribueront à créer des emplois sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil appuie entièrement la réalisation des projets susdits sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-219**

*ATTENDU que le gouvernement fédéral a donné son aval à l'importation de plutonium en provenance des Etats-Unis et de la Russie .*

*ATTENDU qu'il y a quelques semaines, un transport de plutonium provenant des Etats-Unis s'est fait par voie aérienne.*

*ATTENDU que le gouvernement du Canada n'a jamais consulté la population sur l'importation de plutonium en sol canadien.*

*ATTENDU qu'advenant un accident lors de tels transports, les conséquences pourraient être dévastatrices pour l'environnement.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* que ce Conseil désire s'opposer à l'importation de plutonium en provenance d'autres pays sur le territoire canadien.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil demande officiellement au gouvernement du Canada d'abandonner son projet d'importation de plutonium par le Saint-Laurent ou par tout autre moyen de transport qui mettrait en péril la population ainsi que la faune et la flore.

*QU'*une copie de la présente soit transmise à M. David Anderson, ministre fédéral de l'environnement, ainsi qu'à Mme Jocelyne Girard-Bujold, députée de Jonquière.

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-220**

*ATTENDU* la requête transmise par Mme Odette D. Constantineau du comité organisateur de la Fête des Couples 2000 de la Paroisse de Sainte-Adèle.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil octroie une somme de 200\$ audit comité pour les fins susdites.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-221**

*ATTENDU* la requête transmise le 29 mars 2000 par Mme Andrée Dufresne, présidente du Club à la Détente, Âge d'Or Mont-Rolland, relativement à une demande de contribution financière de la Ville de Sainte-Adèle concernant le 25<sup>e</sup> anniversaire dudit club.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil acquiesce à la requête susdite et octroie, pour ce faire, une somme de 100\$.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-222

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût d'achat d'un billet pour le tournoi de golf au profit de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle au montant de 125\$, taxes incluses, ainsi que l'achat d'un billet pour le tournoi de golf de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, au montant de 125\$, taxes incluses.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-223

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2000-P.I.I.A.-01, afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A., aux fins de changer la réglementation relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 29 mai 2000 à 20H00, dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-224

*ATTENDU la requête transmise par M. Sylvain Fortin de la Station-Service Sylvain Fortin Inc., située au 258, rue Valiquette, relativement à l'utilisation d'une sur-largeur de la rue Valiquette pour y installer un kiosque de fruits et légumes. pour la période du 19 mai 2000 au 9 octobre 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et autorise l'aménagement d'un kiosque de fruits et légumes sur une sur-largeur de la rue Valiquette, face au 258, rue Valiquette, propriété de Claude Harnois Inc., sous réserve du paiement au préalable d'un loyer total de 250\$, plus les taxes applicables, pour la période susdite, ladite somme devant être versée à la Ville, au plus tard le 18 mai 2000.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-225

*ATTENDU les dispositions de la recommandation CIP00-03 formulée par la Commission du développement des infrastructures publiques lors de sa réunion du 8 mai 2000.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le Ministère des Transports du Québec à effectuer des travaux de correction au trottoir du boulevard de Sainte-Adèle, de la rue Bélec jusqu'à environ 100 mètres au Sud, tout en y maintenant une largeur minimale de 1,2 mètre, afin de permettre un déblaiement adéquat durant la période hivernale.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-226**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, le document transmis par le Ministère des Transports du Québec, intitulé « permission de voirie », relativement au droit de passage sur les lots P.12 et P.13, rang 11, Canton Abercrombie.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-227**

*ATTENDU que des soumissions seront demandées dans les prochaines semaines afin de conclure un contrat pour le contrôle et la protection des animaux, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2000 au 30 juin 2003.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 573.1.0.1 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*ATTENDU que ce Conseil désire, pour les fins de la demande de soumissions susdites, qu'un système de pondération et d'évaluation des offres soit utilisé pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète que, pour les fins susdites, une grille de pondération et d'évaluation des offres soit utilisée pour l'analyse des soumissions qui seront reçues relativement au contrôle et à la protection des animaux.*

*QUE, dès lors, ce Conseil, accepte ladite grille annexée à la présente pour en faire partie intégrante.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil ne prenne une décision sur les demandes de dérogations mineures ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle du Conseil si quelqu'un s'oppose auxdites demandes, après avoir expliqué chacune de celles-ci. Personne ne s'y oppose.*



No de résolution  
ou annotation

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogations mineures, telles que formulées ci-après :

### **RÉSOLUTION NO. 2000-228**

*ATTENDU* les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.

*ATTENDU* les recommandations favorables transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 4 avril 2000.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

- Réduire la marge avant à 5,93 mètres au lieu de 6 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

*Cette demande est localisée comme suit :*

*No. de porte : 3269/3271, rue du Mont-Durocher.*

- Réduire la marge latérale gauche à 3 mètres au lieu de 4 mètres, afin de permettre la construction d'une résidence.

*Cette demande est localisée comme suit :*

*No. de lot: 14C-14, rang 10, Canton Abercrombie*

*QU'*une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-229**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les dispositions du contrat de cession des lots P.21A-3, P.21A-4 et P.22A-3, rang 11, Canton Abercrombie, ainsi que d'une partie de l'ancien chemin public contigu auxdits lots, à intervenir entre le Centre Communautaire Mont-Baldy Inc. et la Ville de Sainte-Adèle, tel qu'il appert au document annexé à la présente.

*QUE* Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

*QUE* tous les frais dans ce dossier soient assumés par la cessionnaire.



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2000-230**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir avec Club Multi-Sports des Laurentides, concernant l'utilisation gratuite d'une partie du lot 10B, rang 4, Canton Morin, pour l'entreposage et le séchage de bois, pour une période de 2 ans à partir de la signature de ladite entente, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-231**

*ATTENDU la recommandation formulée par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 4 mai 2000, concernant la demande relative au règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil refuse la demande de P.I.I.A. concernant la propriété située au 3081, rue Saint-Charles.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-232**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 4 mai 2000, concernant des demandes relatives au règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des recommandations ci-après indiquées :*

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-25 :**

*Monsieur Robert Boyer  
2953, rue Proteau*

*- Finition extérieure du bâtiment.*

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-26 :**

*Auberge Le Clos Rolland  
1200, rue Saint-Jean*

*- Enseigne sur poteau.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-27 :**

*Hôtel Chantolac (M. Marc Reita)*

*156, rue Morin*

**- Enseigne sur poteau.**

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-28 :**

*Monsieur Claude Pinto*

*1241, chemin du Chantecler*

**- Rénovation de la façade du bâtiment.**

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-29 :**

*Monsieur François Martel*

*3600, boulevard de Sainte-Adèle*

**- Enseigne suspendue.**

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-30 :**

*Monsieur Marc Perreault*

*1077, boulevard de Sainte-Adèle*

**- Enseigne sur poteau.**

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-31 :**

*Madame Josée Riopel*

*25, rue Morin*

**- Enseigne.**

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-32 :**

*Madame Josée Riopel*

*25, rue Morin*

**- Aménagement extérieur.**

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-33 :**

*La Bonne Bouffe de Papy Inc. (M. Guiseppe Volpini)*

*3275, boulevard de Sainte-Adèle*

**- Enseigne sur poteau.**

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-34 :**

*Madame Isabelle Dallaire*

*37/39, rue Morin*

**- Rénovation de la façade du bâtiment.**

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-35 :**

*Monsieur Georges Desjardins*

*1961, boulevard de Sainte-Adèle*

**- Travaux de remblai.**

*Le tout, tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-233**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 1520, rue de la Laurentie, et dont la nature est de réduire la marge latérale droite à 3,05 mètres au lieu de 4 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de permettre la construction d'un garage adjacent à la résidence.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigée dans le procès-verbal de la réunion du 4 mai 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du 19 juin 2000 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-234**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la vente de véhicules et d'équipements, propriété de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que différents soumissionnaires ont répondu à la demande de la Ville.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les soumissions et cède la propriété des véhicules routiers et des équipements aux différents adjudicataires, tel qu'il appert ci-après :*

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Véhicules et équipements</u>	<u>Montant</u> (plus taxes)
Automobiles S. Therrien Enr.	Niveleuse 1967 AUST WEST Ski Dozer 250 avec gratte Bombardier 1971	1 225.00 \$ 1 755.00 \$
Entreprise R G. Boison Inc.	Rétrocaveuse 610C, 1987, John Deere	17 700.00 \$
Les Équipements Luc Lefebvre Inc.	Camionnette 1989, Chevrolet S15, 4 x 4, cabine allongée	325.00 \$
Mabo Métal Enr.	Camion d'incendie GM, Stepvan 30, 1980	1 100.00 \$
Les Excavations Gilles St-Onge Inc.	Remorque 4 x 8 Plaque vibrante Mikasa, modèle MTR 80	60.00 \$ 450.00 \$
	Plaque vibrante Mikasa, modèle MTR 60	350.00 \$
	Plaque vibrante Walker Diesel modèle 2950, 1993	1 800.00 \$
	Gratte réversible de 10 pieds pour camion	1 200.00 \$
Les Matériaux R. Boyer Inc.	Ensemble de cuisine compact	130.00 \$

*QUE le directeur des services techniques et des travaux publics, M. Alain Bérubé, soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution, incluant les documents de transfert des véhicules routiers.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard se retire du lieu du comité qui s'est tenu ce jour et qui précède la présente séance, en indiquant aux membres du Conseil Municipal que sa fille fait partie des personnes proposées à titre d'employés saisonniers.*

*Avant l'adoption de la résolution d'engagement desdits employés, Monsieur Guinard indique qu'il a un intérêt particulier à cette résolution, attendu que sa fille fait partie des employés proposés par le service des loisirs, pour l'embauche de ceux-ci, durant la période estivale 2000. Il indique de plus qu'il ne votera pas concernant l'adoption de la résolution.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-235**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage les personnes suivantes aux postes ci-après indiqués pour la saison estivale 2000 du 26 juin 2000 au 25 août 2000.*

*QUE celles-ci bénéficient des dispositions de la convention collective de travail, relativement au salaire et autres dispositions pertinentes.*

#### **Plage**

<i>Chef d'équipe</i>	<i>M. Kelly Reeves</i>
<i>Assistant-chef</i>	<i>Mme Eve Duplantie</i>
<i>Sauveteur</i>	<i>Mme Karine Duplantie</i>
<i>Sauveteur</i>	<i>Mme Laurence Daoust</i>
<i>Sauveteur</i>	<i>Mme Esther Leduc Bernier</i>
<i>Sauveteur</i>	<i>M. Julien Kominik</i>
<i>Caissier</i>	<i>M. Marc-Olivier de Carufel</i>
<i>Caissière</i>	<i>Mme Ariane Martel</i>

#### **Camp de jour**

<i>Responsable secteur Sainte-Adèle.</i>	<i>Mme Annie Langevin</i>
<i>Responsable secteur Mont-Rolland</i>	<i>Mme Marie-Claude Monette</i>
<i>Moniteur</i>	<i>M. Maxime Deschamps Larue</i>
<i>Moniteur</i>	<i>Mme Virginie Bolduc</i>
<i>Moniteur</i>	<i>Mme Nancy Bélanger Pilon</i>
<i>Moniteur</i>	<i>M. Jean-Sébastien Fortin</i>
<i>Moniteur</i>	<i>M. Maxime Gilbert Godard</i>
<i>Moniteur</i>	<i>Mme Stéphanie Gouin Hébert</i>
<i>Moniteur</i>	<i>Mme Caroline Labelle</i>
<i>Moniteur</i>	<i>M. Simon Latreille</i>
<i>Moniteur</i>	<i>Mme Catherine Lazure Guinard</i>
<i>Moniteur</i>	<i>Mme Myriam Leduc</i>
<i>Moniteur</i>	<i>Mme Jassik Rossignol</i>
<i>Assistant-moniteur</i>	<i>M. Mathieu Bolduc</i>
<i>Assistant-moniteur</i>	<i>Mme Catherine Gendron</i>
<i>Assistant-moniteur</i>	<i>Mme Mélina Lalande Gauthier</i>



No de résolution  
ou annotation

*QUE Mme Geneviève Boivin Roy soit engagée contractuellement à titre de coordonnatrice des camps de jour, du 15 mai 2000 au 4 septembre 2000, au taux horaire de 9\$, pour un maximum de 450 heures.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-236**

*CONSIDÉRANT l'importance de :*

- *favoriser la reconnaissance de la contribution des familles au développement de la collectivité;*
- *sensibiliser toute la communauté, en particulier les gouvernements et le secteur privé, aux diverses réalités vécues par les familles;*
- *formuler et mettre en œuvre des politiques globales apportant les ajustements requis par les diverses situations des familles.*

*CONSIDÉRANT que la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien des familles.*

*CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec et leur Carrefour « Action municipale et familles » ont reconnu leur rôle de catalyseur dans le développement de la politique familiale en milieu municipal.*

*CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Adèle est inscrite dans un processus visant à reconnaître, mettre en valeur et supporter les familles vivant sur son territoire.*

*CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Adèle adoptera sous peu une politique sur la famille.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil proclame le 15 mai « Journée Internationale des Familles ».*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-237**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil félicite le directeur du service de prévention des incendies, M. Yves Dupras, pour sa nomination par l'Association des Chefs de services d'incendie du Québec, à titre de directeur du secteur Pays-d'En-Haut, des Laurentides et Antoine-Labelle, pour une période de 3 ans à partir du 26 avril 2000.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Le Conseil prend acte des rapports et du procès-verbal suivant :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 198,133.43\$ pour la période du 6 au 13 avril 2000 Certificat de disponibilité de crédit no. 00.04.13.036.*
- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 47,997.74\$ pour la période du 21 au 27 avril 2000 Certificat de disponibilité de crédit no. 00.04.27.039.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 75,072.06\$ pour la période du 21 au 27 avril 2000 – Certificat de disponibilité de crédit no. 00.04.27.040.*

*Liste des comptes à payer en date du 4 mai 2000 :*

- *Fonds d'administration : 139 378.91 \$*
- *Fonds d'immobilisation : 17 554.76 \$*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays-d'En-Haut – réunion du 4 avril 2000.*

*Rapports :*

- *Service d'urbanisme – mars et avril 2000*
- *Service de prévention des incendies – mars 2000*

*Rapport financier de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle pour l'année 1999.*

*Rapport périodique sur les revenus et les dépenses en date du 30 avril 2000.*

\*\*\*\*\*

*Avant que les citoyens ne soient invités à poser des questions au Conseil Municipal, Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour demande au Conseil Municipal d'adopter une résolution afin de nommer officiellement le parc aménagé à l'intersection de la rue Rolland et du chemin des Hauteurs du nom de « À la Croisée des Chemins ».*

*Monsieur le Maire et les autres membres du Conseil indiquent qu'ils acceptent d'ajouter ce sujet à la présente séance. Dès lors, ledit sujet est inscrit à l'ordre du jour et les membres du Conseil procèdent tel qu'il appert ci-après :*

**RÉSOLUTION NO. 2000-238**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme le parc aménagé à l'intersection de la rue Rolland et du chemin des Hauteurs du nom de « À La Croisée des Chemins ».*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 21H02 et se termine à 21H18.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-239**

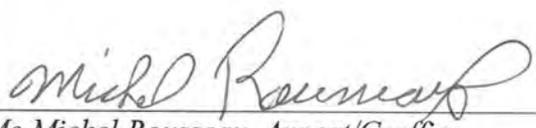
**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21H20.**

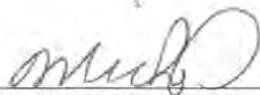
  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, les 26 et 27 mai 2000, l'avis de convocation de la séance spéciale du 29 mai 2000, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 29 mai 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents :*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir :*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 127 de la LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, explique aux citoyens présents les dispositions des deux projets de règlements.*

*Également, le greffier municipal identifie chacune des dispositions du projet de règlement numéro 1000-2000-Z-01, susceptible d'approbation référendaire, et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément aux dispositions de la sous-section 2 de ladite loi, que ces dispositions soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.*

*Les membres du Conseil et M. Yvon Nielly répondent aux questions des citoyens présents touchant particulièrement les articles 62, 68, 14, 19, 22 et 58.*

*Le début de la consultation sur le projet de règlement numéro 1000-2000-Z-01 débute à 20H00 et se termine à 20H36.*

*La période de consultation concernant le projet de règlement numéro 1000-2000-P.I.I.A.-01 débute à 20H36 et se termine à 20H40.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-240**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 20H40.***

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de resolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier les 2 et 3 juin 2000, l'avis de convocation de la séance spéciale du 5 juin 2000, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier*

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 5 juin 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents :*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir :*

\*\*\*\*\*

*Tous les membres du Conseil étant présents et y consentant, le sujet suivant est ajouté :*

*D-14) Subvention supplémentaire à la Fondation Médicale des Laurentides.*

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION NO. 13-2000**

*Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A. aux fins de changer la réglementation relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2000-P.I.I.A.-01, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 980-2000**  
**RÉSOLUTION NO. 2000-241**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 980-2000, décrétant une grille de tarification pour les camps de jour, la plage municipale et la location de pédalos et de kayaks, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2000-242**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2000-Z-01 (P-2), afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

**RÉSOLUTION NO. 2000-243**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat de travail de Mme Geneviève Boivin Roy, coordonnatrice des camps de jour, pour la période du 15 mai 2000 au 4 septembre 2000.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-244**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après :*

<b><u>Nom de la firme</u></b>	<b><u>Dossier</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
Prévost Auclair Fortin	Dossier : Les Sablières	1 159.29 \$
D'Aoust, avocats	Laurentiennes Ltée et Als	(taxes incl.)



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-245**

*ATTENDU que le Conseil Municipal a conclu le 22 juin 1998 un contrat de location d'un véhicule Ford Taurus 1998 avec la compagnie Ventes Ford Élite (1978) Inc., suite à un appel d'offres pour ce faire.*

*ATTENDU que les termes de ce contrat permettaient, soit de retourner ledit véhicule à la fin de la période de location, ou de procéder à son achat.*

*ATTENDU que le Conseil Municipal désire exercer la deuxième option dudit contrat, soit l'achat du véhicule susdit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil procède à l'achat dudit véhicule pour la somme de 11,470.95\$, plus taxes, conformément à la lettre transmise pour ce faire le 17 mai 2000 par la compagnie Ventes Ford Élite (1978) Inc., laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE ce Conseil autorise M. André Lorrain, directeur du service de police, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat d'achat de la Ford Taurus 1998 et tout autre document pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût d'achat dudit véhicule à même les sommes disponibles au fonds de roulement, lequel devra être remboursé sur une période de 2 ans.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-246**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service d'urbanisme à procéder à l'achat d'un téléphone cellulaire chez Communications C.V.L. (Espace Bell) de Sainte-Agathe, pour la somme de 170\$, plus les taxes applicables.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-247**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Monsieur Éric Boyer, relativement à l'entretien du terrain de baseball de la Ville, situé à l'intersection des rues Lépine et Charette, pour la période s'échelonnant du 22 mai 2000 au 20 septembre 2000, sous réserve du paiement d'une somme de 1 000\$, payable en 4 versements égaux, tel qu'il appert audit contrat, ainsi qu'un montant supplémentaire de 25\$ par partie non prévue au calendrier.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-248**

*ATTENDU le rapport de M. Yves Dupras, directeur du service de prévention des incendies, daté du 17 avril 2000, relativement au poste d'agent de prévention des incendies.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil nomme M. Stéphane Lemay à titre d'agent de prévention des incendies pour la Ville de Sainte-Adèle et que M. Sylvain Tougas soit mandaté pour aider l'agent susdit dans ses fonctions et ce, à partir de la présente.*

\*\*\*\*\*

*Avant la présentation du projet de résolution relativement au décret d'expropriation d'une servitude de passage d'égout sur une partie du lot 6C-8-12A, rang 11, Canton Abercrombie, propriété de M. Georges H. Parent, Monsieur le Conseiller André Sénéchal s'est retiré du lieu de délibération du Conseil lors du comité plénier. De plus, celui-ci a indiqué son intérêt lors de la séance et a informé les membres du Conseil qu'il ne voterait pas sur le projet de résolution.*

*Madame le Conseiller Carole Beauchamp, appuyée de Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, propose un projet de résolution pour ce faire. Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal indique qu'il n'est pas d'accord avec la proposition de résolution. Le vote est alors demandé.*

***POUR : Monsieur le Maire Pierre Grignon,  
Madame et Monsieur les Conseillers  
Carole Beauchamp et Réjean Charbonneau***

***CONTRE : Messieurs les Conseillers Gabriel  
D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et  
Jean-Paul Cardinal***

*Attendu que Monsieur le Conseiller André Sénéchal ne peut voter sur le projet de résolution et attendu que les voies étant également partagées, la décision est considérée comme rendue dans la négative.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2000-249**

*ATTENDU que la Fondation Bill & Melinda Gates met à la disposition de certaines bibliothèques publiques des sommes destinées à améliorer l'accès public à l'informatique et pour donner l'accès à Internet et à l'information numérique.*

*ATTENDU que la bibliothèque Claude-Henri-Grignon rencontre tous les critères d'admissibilité pour recevoir une subvention de ladite fondation pour les fins susdites.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique officiellement qu'il est intéressé à obtenir une subvention de ladite fondation dans le cadre du dossier susdit et autorise, dès lors, le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour mettre à effet la présente résolution, en particulier les documents de demande de subvention transmis par Mme Jacqueline Labelle, coordonnatrice du programme de la Fondation Bill & Melinda Gates pour le Québec.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-250**

*ATTENDU que la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle désire mettre en place et terminer le dossier d'un site Internet.*

*ATTENDU qu'une somme de 7 000\$ a été prévue pour ce faire au budget de la présente année afin que ledit site comporte un volet municipal.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une somme de 7 000\$ à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle pour la mise en place d'un site Internet, volet municipal, sous réserve cependant que la Ville conserve un droit de regard sur le contenu des informations qui y seront inscrites.*

*QU'une entente soit conclue entre la Ville de Sainte-Adèle et la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle pour les fins susdites, ainsi qu'une entente à intervenir avec la compagnie Arobas Multimédia, laquelle devra prévoir que la Ville pourra en tout temps se dissocier de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle et récupérer toutes les informations concernant la Ville et déjà intégrées dans ledit site.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer lesdites ententes, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Monsieur le Conseiller André Sénéchal, appuyé de Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour, propose le projet de résolution relativement à l'adhésion de la Ville à l'Association Touristique des Laurentides et que Monsieur le Maire Pierre Grignon soit mandaté à titre de délégué au sein dudit organisme.*

*Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, appuyé de Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour, propose que le projet soit amendé pour que Monsieur le Conseiller André Sénéchal soit nommé délégué de la Ville au sein de l'Association Touristique des Laurentides.*

*La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité, tel qu'il appert ci-après.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-251**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 304.82\$, taxes incluses, pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association Touristique des Laurentides, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2000 au 31 mars 2001.*

*QUE Monsieur le Conseiller André Sénéchal soit mandaté à titre de délégué de la Ville au sein dudit organisme pour la période précitée.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-252**

*ATTENDU la requête présentée le 17 mai 2000 par Mme Marie-Andrée Cyr, directrice de la Maison des Jeunes Sainte-Adèle et Le Labyrinthe, afin d'obtenir l'appui du Conseil Municipal sur une demande financière à l'intérieur du programme de mobilisation des collectivités dans le cadre de la stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique officiellement qu'il appuie l'organisme dans les démarches précitées, le tout afin de bonifier le projet de travail à effectuer dans le parc Claude-Henri-Grignon.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-253**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 29 mai 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil amende la résolution 2000-235, tel qu'il appert ci-après :*

- *ajouter, après les chiffres et mot « 25 août 2000 », la disposition suivante :  
« concernant les postes au camp de jour, et pour la période du 16 juin 2000 au 5 septembre 2000, pour les postes à la plage municipale, à l'exception de M. Kelly Reeves, lequel est engagé pour la période du 12 juin 2000 au 11 septembre 2000 inclusivement ».*
- *enlever les noms de Mme Caroline Labelle et Mme Catherine Lazure Guinard de la liste des moniteurs, attendu qu'elles ont signifié leur intention de ne pas travailler au camp de jour pour l'été 2000.*
- *ajouter le nom des personnes suivantes à titre de « moniteur » au camp de jour pour l'été 2000 :*

*Mme Cynthia Genest  
Mme Christelle Bérubé  
Mme Véronique Bastien  
M. Mathieu Autotte  
Mme Caroline Corbeil  
Mme Geneviève Gingras  
Mme Marie-Claude Leduc  
M. Jonathan Vaillancourt Campeau  
Mme Kathleen St-Pierre  
Mme Marie-Claude Marquis  
Mme Sarah Patry  
Mme Véronique Masson  
Mme Karine Poirier  
M. David Maltais*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption de la résolution, Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal recommande de donner une somme supplémentaire de 500\$ à la Fondation Médicale des Laurentides.*

*Monsieur le Conseiller André Sénéchal, appuyé de Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, propose que ladite somme supplémentaire soit de 1 000\$.*

*Dès lors, la proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité, tel qu'il appert ci-après.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-254**

*ATTENDU que ce Conseil a adopté le 20 mars 2000 la résolution 2000-078, afin d'autoriser le paiement d'une somme de 500\$ pour l'Omnium de Golf 2000 de la Fondation Médicale des Laurentides afin de doter le Centre Hospitalier Laurentien d'un « scanner ».*

*ATTENDU que ce Conseil désire contribuer davantage à la campagne de financement susdite.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accorde une subvention supplémentaire de 1 000\$ à la Fondation Médicale des Laurentides dans le cadre de la campagne de financement, afin d'acquérir un « scanner » pour le Centre Hospitalier Laurentien.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Tous les membres du Conseil étant présents et y consentant, le sujet suivant est ajouté :*

*D-15) Utilisation du parc Claude-Cardinal par le Club Optimiste de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-255**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le Club Optimiste de Sainte-Adèle à utiliser le parc Claude-Cardinal le 17 juin 2000, sous réserve cependant que ladite activité s'intègre dans le calendrier des activités prévues au parc susdit.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-256**

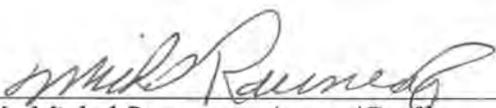
**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H52.*

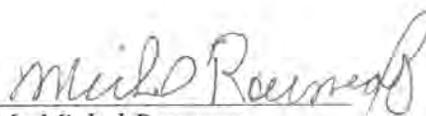
  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié le 12 juin 2000, l'avis de convocation de la séance spéciale du 14 juin 2000, devant être tenue à 17H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le mercredi 14 juin 2000 à 17H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents :*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Messieurs les Conseillers Gabriel D. Latour et Jean-Paul Cardinal arrivent à la séance à 17H10, avant l'adoption de la résolution numéro 2000-257.*

*La séance a débuté à 17H00 et avait pour buts, à savoir :*

\*\*\*\*\*

#### **AVIS DE MOTION NO. 14-2000**

*Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de reconstruction et de réparation de certaines rues et autres immeubles municipaux et d'infrastructure d'aqueduc, suite à l'effondrement d'un barrage à la limite de la Ville de Sainte-Adèle et de la Municipalité de Val-Morin, le paiement d'honoraires professionnels et autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-257**

*ATTENDU qu'en date du 11 juin 2000, vers 17H15, l'effondrement d'un barrage s'est produit dans notre municipalité et plus particulièrement à la limite du territoire de la Ville de Sainte-Adèle et de la Municipalité de Val-Morin.*

*ATTENDU qu'en conséquence des dommages ont été causés à des biens appartenant à la Ville et à différents contribuables de la Ville, pour un montant approximatif de 500 000\$.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle soit reconnue zone désignée en vertu d'un décret à être adopté par le gouvernement du Québec.*

*QU'en conséquence, elle puisse bénéficier, ainsi que les contribuables concernés, d'un éventuel programme d'assistance financière établi par le gouvernement du Québec en vertu de l'article 38 de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre.*

*QUE copie de cette résolution soit transmise au :*

*Ministère de la Sécurité Publique  
Direction générale de la sécurité civile  
Direction régionale de Montréal  
a/s M. Marc Lavallée, direction régional par intérim  
5100, rue Sherbrooke Est, bureau RC.23  
Montréal (Québec) H1V 3R9*

**RÉSOLUTION NO. 2000-258**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise les travaux d'urgence décrétés par Monsieur le Maire, pour la remise en état du chemin du Moulin, de la rue de la Grande-Promenade et autres immeubles municipaux, suite à l'effondrement d'un barrage aux limites de la Ville de Sainte-Adèle et de la Municipalité de Val-Morin, le 11 juin 2000, et approprie pour ce faire les sommes nécessaires à même le surplus accumulé au 31 décembre 1999.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 573.2 de la Loi sur les Cités et Villes, Monsieur le Maire dépose devant les membres du Conseil son rapport concernant le décret des dépenses pour la réparation de certains immeubles municipaux, suite à l'effondrement d'un barrage le 11 juin 2000 aux limites de la Ville de Sainte-Adèle et de la Municipalité de Val-Morin.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2000-259**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 17H25.***



---

*M. Pierre Grignon, Maire*



---

*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 19 juin 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents :*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir :*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-260**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 juin 2000, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :*

*F 40) Engagement de personnel saisonnier au service des loisirs – été 2000.*

*F 41) Nomination de représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la Corporation Industrielle Mont-Rolland.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-261**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 mai 2000 et des séances spéciales du 29 mai, 5 et 14 juin 2000, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 mai 2000 et des séances spéciales du 29 mai, 5 et 14 juin 2000, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

**AVIS DE MOTION NO. 15-2000**

*Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de permettre à la Ville de Sainte-Adèle d'acquérir des immeubles pour fins industrielles de la Corporation Industrielle Mont-Rolland.*



No de résolution  
ou annotation

**AVIS DE MOTION NO. 16-2000**

*Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'autoriser l'appropriation des sommes nécessaires, à même le fonds général d'administration, pour pourvoir à des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2000.*

**AVIS DE MOTION NO. 17-2000**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter une tarification pour le programme « Les séjours sac'Ados, organisé par le service des loisirs, relativement aux camps d'été s'adressant aux adolescents de 13 à 15 ans.*

**AVIS DE MOTION NO. 18-2000**

*Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter un arrêt obligatoire, pour la période de 15 avril au 15 novembre de chaque année, sur la rue de la Terrasse à l'intersection de la rue de la Roche, ainsi que sur la rue de la Savane face « Au Pays des Merveilles », pour la même période.*

\*\*\*\*\*

*Le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu le règlement ci-après et s'ils renoncent à sa lecture.*

*Attendu l'acquiescement à ces deux requêtes, le greffier est dispensé de la lecture du règlement et dès lors, celui-ci fait mention de l'objet dudit règlement.*

**RÈGLEMENT NO. 1000-2000-P.I.I.A.-01**  
**RÉSOLUTION NO. 2000-262**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2000-P.I.I.A.-01, amendant le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A. concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-263**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil adopte la politique familiale de la Ville de Sainte-Adèle, incluant le plan d'action municipal de la politique familiale lesquels documents sont datés du 19 juin 2000 et joints à la présente pour en faire partie intégrante respectivement sous les annexes « A » et « B ».*

\*\*\*\*\*

*Après l'adoption de la politique familiale de la Ville, incluant le plan d'action municipal, Monsieur le Maire Pierre Grignon fait lecture de son document intitulé « Mot du Maire », inclus dans l'introduction de ladite politique familiale.*

*Par la suite, Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard explique ladite politique et la façon de la réaliser.*

*Suite à ces explications, Monsieur le Maire invite les gens à formuler leurs remarques sur ladite politique.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-264**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 1000-2000-Z-01 (P-2), afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*QUE la résolution numéro 2000-242 soit abrogée à toutes fins que de droit.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-265**

*ATTENDU la requête transmise le 18 mai 2000 par la Municipalité d'Entrelacs, relativement à la fin de l'entente intervenue avec la Ville de Sainte-Adèle concernant la répartition des appels d'urgence de ladite municipalité.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte de mettre fin à l'entente susdite à partir du 31 juillet 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-266**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accorde un montant de 350\$, taxes incluses, pour la tenue d'un cocktail qui aura lieu à l'Hôtel Chantecler dans le cadre du symposium de l'Association des Greffier(e)s des Cours Municipales du Québec qui se déroulera du 4 au 6 octobre 2000 sur le territoire sous la juridiction de la Cour municipale.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-267**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une subvention de 200\$ à l'Association des Artistes Peintres de Sainte-Adèle pour l'année financière 2000, dans le cadre de la neuvième exposition automnale de ladite association.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-268**

*ATTENDU la requête rédigée par Mme Lise Lebrun, présidente du Club de l'Amitié 3<sup>e</sup> Âge Sainte-Adèle, en date du 15 mai 2000, relativement à une demande d'aide financière de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie à l'organisme précité une somme de 1 500\$, à titre de contribution de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2000-2001.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-269**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour à titre de responsable du plan des mesures d'urgence, afin que celui-ci assure le suivi de ladite procédure.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-270

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après :*

<u>Nom de la firme</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u> (taxes incl.)
<b><u>Dépenses sans bon de commande :</u></b>		
Resto Aldo	Repas	94.15 \$
	Comités pléniers	69.03 \$
Nord-Tel Communication	Frais de branchement d'un télécopieur à la caserne	264.51 \$
	Frais de débranchement et branchement suite au déménagement du service des loisirs.	86.27 \$
	Frais pour branchement Internet direction générale	172.54 \$
Rôtisserie St-Hubert	Repas membres du Conseil et autres intervenants - rencontre du 9 janvier 2000 - dossier : C.I.M.R.	649.73 \$
Excavations Fernand Roy	Location d'un tramac bris de tuyau d'aqueduc	86.27 \$
		228.51 \$
		391.09 \$
<b><u>Honoraires professionnels :</u></b>		
Beaudry & Jarry Arpenteurs-géomètres	Description technique lots 6 et 7, rang 9, Abercrombie lots 6D et 7D, rang 10, Abercrombie	862.69 \$

### RÉSOLUTION NO. 2000-271

*ATTENDU la lettre transmise le 1<sup>er</sup> juin 2000 par M. Gilles Taché de la firme d'ingénieurs-conseils Gilles Taché & Associés Inc. relativement à la grille tarifaire pour la réalisation d'études et d'expertises techniques diverses pour la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de ladite grille, à partir de la présente, tel qu'il appert ci-après :*

- Ingénieur senior 85\$/hre, plus taxes
- Ingénieur intermédiaire 55\$/hre, plus taxes
- Technicien senior 38\$/hre, plus taxes



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-272**

*ATTENDU la requête transmise le 25 mai 2000 par M. Yves Guérin, directeur général de la Société de développement économique des Pays-d'En-Haut (CLD) relativement à la participation financière de la Ville concernant la signalisation du bureau touristique des Pays-d'En-Haut à Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à verser une somme maximale de 1 000\$, plus taxes, pour la participation de la Ville à l'assumption d'une partie des coûts pour ce faire.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-273**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 25 mai 2000, relativement à l'indemnisation de la compagnie 2847 6794 Québec Inc. concernant le vol d'équipements dans un immeuble municipal.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte de verser à ladite réclamante une somme de 320.20\$, plus taxes, à titre de paiement complet et final de sa réclamation qui s'élevait à 533.66\$, plus taxes, sous réserve de la signature au préalable d'une quittance finale par ladite réclamante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-274**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur le Conseiller André Sénéchal à titre de membre de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, en remplacement de M. Ronald Biard.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût de la cotisation annuelle 2000/2001 pour ce faire au montant de 85\$.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-275**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le versement d'une somme de 5 000\$ au comité organisateur de la Fête Nationale 2000 pour l'organisation dudit événement.*

*QUE la somme qui sera versée par la Société Nationale des Québécois soit également remise audit comité organisateur pour les fins susdites.*

*QUE, de plus, une somme de 6 000\$, soit versée audit comité afin de permettre la tenue d'un feu d'artifice dans le cadre des activités de ladite fête nationale.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Lors de la présentation du projet de résolution ci-après, Mme le Conseiller Carole Beauchamp n'était pas présente au lieu des discussions.*

*Lors de la séance, celle-ci indique qu'elle a un intérêt relativement aux demandes de P.I.I.A. concernant le 1080, boulevard de Sainte-Adèle. Elle indique, dès lors, qu'elle ne votera pas sur ce projet de résolution.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-276**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 6 juin 2000, concernant des demandes relatives au règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des recommandations ci-après indiquées :*

#### **RÉSOLUTION C.C.U. '2000-41 :**

*Madame Lise Lessard  
1155, rue Saint-Joseph  
- **Aggrandissement de la galerie arrière.***

#### **RÉSOLUTION C.C.U. '2000-42 :**

*Monsieur Robert Girard (Cie 2780488 Canada Inc.)  
147, rue Morin  
- **Peinture extérieure.***

#### **RÉSOLUTION C.C.U. '2000-43 :**

*Madame Carole Beauchamp  
1080, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Enseignes directionnelles sur bâtisse et poteau.***



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-44 :**

*Lessard, Régimbald  
1080, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseignes directionnelles sur bâtisse et poteau.*

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-45 :**

*Monsieur Louis-Paul Beaudry  
900, boulevard de Sainte-Adèle  
- Affiche.*

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-46 :**

*O'Pool Nord  
1060/1062, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseigne sur poteau.*

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-47 :**

*O'Pool Nord  
1060/1062, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseigne sur bâtisse.*

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-48 :**

*Monsieur Louis Gauthier  
1341/1343, boulevard de Sainte-Adèle  
- Rénovation..*

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-49 :**

*Monsieur Jacques Deschamps  
650, boulevard de Sainte-Adèle  
- Reconstruction suite à un feu.*

**RÉSOLUTION C.C.U. '2000-50 :**

*Madame Danièle Roger  
108 à 116, rue Morin  
- Kiosque de vente extérieur.*

*Le tout, tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-277**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 619.73\$, au nom de Mme Thérèse Rochon, afin de rembourser celle-ci du coût qu'elle a assumé pour le souper des bénévoles de la bibliothèque située au 1200, rue Claude-Grégoire.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-278**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil mandate la firme d'ingénieurs-conseils Gilles Taché & Associés Inc. concernant un mandat additionnel relativement à un site d'élimination des neiges usées qui devra être aménagé sur le terrain du 100, rue des Cantonniers, le tout pour des honoraires professionnels d'un montant maximum de 10 000\$, plus taxes.*

*QUE ladite firme soit autorisée à présenter au Ministère de l'Environnement tout document requis pour recevoir les approbations nécessaires afin d'aménager le site d'élimination des neiges usées à l'endroit précité.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tout certificat de conformité avec la réglementation municipale.*

*QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document pour la concrétisation dudit dossier.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-279**

*ATTENDU les dispositions de la résolution 2000-202 relativement à l'abolition de la taxe pour la collecte des matériaux recyclables pour certaines propriétés situées sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution 2000-202, afin d'ajouter la propriété située au 2830, rue du Vésinet.*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-280**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 9 juin 2000, relativement à l'organisation d'une vente à l'encan en vertu des dispositions de l'article 461 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète une vente à l'encan des biens inscrits à la liste faisant partie de la présente, vendredi le 7 juillet 2000 à 10H00, dans l'immeuble situé au 1375, rue Saint-Joseph.*

*QUE Monsieur Richard Mathieu, huissier, soit mandaté pour effectuer ladite vente selon les honoraires suivants : un montant forfaitaire de 75\$, plus une somme de 50\$ de l'heure si la vente excède une heure.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE, de plus, ce Conseil cède gratuitement à l'Échelon des Pays d'En-Haut le matériel informatique apparaissant aux numéros 131 à 149 de ladite liste et ce, tel que demandé dans la lettre transmise le 21 février 2000 par Mme Ginette Burquel dudit organisme.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-281**

*ATTENDU la requête transmise le 31 mai 2000 par M. Bernard Latour du 873, rue Saint-Georges, relativement l'acquisition d'une bande de terrain de 4 pieds par 125 pieds, portant le numéro de lot P.10-17, rang 9, Canton Abercrombie, propriété de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et autorise la vente d'une partie du lot P.10-17, rang 9, Canton Abercrombie, de 4 pieds de large par 125 pieds de long, contiguë à la propriété dudit requérant, pour la somme de 200\$, plus les taxes applicables, sous réserve que le cessionnaire dépose un plan et une description technique de ladite partie de lot, avant la signature du contrat.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE les frais professionnels requis dans les circonstances soient assumés par le cessionnaire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-282**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'enlèvement de certaines sections de trottoirs aux endroits ci-après indiqués :*

- *rue Lanthier, côté sud-ouest entre les rues Saint-Charles et Lafontaine, après le stationnement de la Caisse Populaire Mont-Rolland.*
- *rue Lafontaine, côté sud-est, entre les rues Lanthier et Claude-Grégoire;*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-283**

*ATTENDU le rapport de la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget, daté du 8 juin 2000, afin d'amender l'article 9 du règlement 319 et l'article 8 du règlement 331.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU les dispositions de l'article 564 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil amende l'article 9 du règlement 319 intitulé « travaux d'aqueduc sur le boulevard Radieux et sur le chemin de l'Amitié », en ajoutant le paragraphe C) ci-après, ainsi que l'article 8 du règlement 331 intitulé « installation d'un réseau d'aqueduc et d'égout sur le boulevard des Monts, pour un montant total de 275 000\$ », en ajoutant le paragraphe ci-après :*

*« Il est loisible à tout propriétaire visé au paragraphe précédent du présent article, de payer le plein montant de la quote-part afférente à son immeuble, quatre (4) mois avant la date qui apparaîtra sur les obligations ou sur les billets à être émis ou ré-émis en vertu du présent règlement et le prélèvement de la taxe spéciale imposée au présent règlement sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les échéances en capital et intérêts relatives à cette émission ou ré-émission ».*

*QUE la présente fasse partie des règlements qu'elle amende.*

*QU'une copie de la présente soit transmise au Ministre des Affaires Municipales et de la Métropole, conformément aux dispositions de l'article précité.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-284**

*ATTENDU la requête transmise le 7 juin 2000 par M. Guy Côté, relativement à l'acquisition de l'immeuble portant les numéros de lots 17-26 et 18B-4, rang 2, Canton Morin, propriété de la Ville de Sainte-Adèle.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et autorise la vente des lots susdits, pour une somme de 4 000\$, plus les taxes applicables.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les honoraires professionnels dans ce dossier soient assumés par le cessionnaire.*

*QUE le requérant soit autorisé à utiliser les lots propriétés de la Ville de Sainte-Adèle indiqués sur la matrice graphique comme « rue de l'Élan », soit les lots 17-15 et 18B-1, rang 2, Canton Morin, à ses risques et périls, la Ville se dégageant de toute responsabilité lors de ladite utilisation.*

*QUE, de plus, ce Conseil indique que la Ville n'exécutera aucun déneigement ou autre entretien desdits lots.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-285

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 987 820\$, par billets, en vertu des règlements 654-1987, 665-1988, 700-1989, 2 et 3, au prix de 98.199, et échéant en série 5 ans comme suit :*

121 420 \$	5.75%	27.06.2001
129 500 \$	5.75%	27.06.2002
138 600 \$	5.90%	27.06.2003
148 400 \$	5.95%	27.06.2004
449 900 \$	6%	27.06.2005

Coût : 6.51892%

*QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.*

*QUE les billets seront signée par le Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-286

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se propose d'emprunter par billets un montant total de 987 820\$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :*

<i>Règlement numéro</i>	<i>Pour un montant de</i>
654-1987	34 450 \$
665-1988	248 070 \$
700-1989	216 300 \$
2	147 000 \$
3	342 000 \$

*ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

*QUE les billets seront datée du 27 juin 2000.*

*QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :*

1. 121 420 \$
2. 129 500 \$
3. 138 600 \$
4. 148 400 \$
5. 158 900 \$
  
5. 291 000 \$ (à renouveler)

*QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre, par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :*

*- 5 ans, à compter du 27 juin 2000, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 654-1987, 665-1988 et 700-1989, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.*

*QUE la Ville aura, le 27 juin 2000, un montant de 509 300\$ à renouveler sur un emprunt original de 1 176 000\$, pour une période de 10 ans, en vertu des règlements numéros 654-1987, 665-1988 et 700-1989*

*QU'un montant total de 10 480\$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 498 820\$.*

\*\*\*\*\*

*Avant la prise de décision du Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après, Monsieur le Maire s'informe si quelqu'un s'oppose à l'acceptation de ladite demande.*

*Personne ne s'objectant, le Conseil Municipal adopte la résolution afin d'accepter la demande ci-après indiquée.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-287**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la recommandation favorable transmise par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 4 mai 2000.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :*

- *Réduire la marge latérale droite à 3,05 mètres au lieu de 4 mètres, afin de permettre la construction d'un garage adjacent à la résidence.*

*Cette demande est localisée comme suit :  
No. de porte : 1520, rue de la Laurentie.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à la personne concernée ainsi qu'au service d'urbanisme.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-288**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir entre la Corporation Industrielle Mont-Rolland et la Ville de Sainte-Adèle, tel qu'il appert au projet de contrat annexé à la présente pour en faire partie intégrante, sous réserve cependant de la mise en vigueur du règlement qui autorisera ladite acquisition, conformément à la LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX.*

*QUE, sous la réserve susdite, ce Conseil accorde la mainlevée de l'hypothèque, requise dans les circonstances, tel qu'il appert audit projet.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville, lorsque le règlement susdit aura été mis en vigueur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-289**

*ATTENDU la recommandation CIP 00-07 de la Commission de développement des infrastructures publiques inscrite au procès-verbal du 17 mai 2000, relativement au budget à accorder pour des travaux additionnels concernant la construction et l'agrandissement de l'hôtel de ville.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approprie une somme globale de 50 000\$, plus taxes, pour défrayer les coûts des travaux spéciaux relatifs à la construction et à l'aménagement de l'hôtel de Ville et ce, en sus des coûts reliés aux aménagements extérieurs et de l'installation de la génératrice d'urgence.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le surplus accumulé au 31 décembre 1999.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-290**

*ATTENDU les dispositions du procès-verbal du comité de circulation et de sécurité routière daté du 1<sup>er</sup> juin 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil, suite aux recommandations dudit comité :*

- acquiesce à l'installation d'un panneau « Attention à nos enfants » sur la rue des Vers-Luisants;
- refuse la demande de réduction de vitesse à 30 km/hre sur la rue susdite;
- conserve le statu quo concernant le déblaiement des trottoirs, côté Est de la rue Ouimet;
- acquiesce à la proposition du Ministère des Transport d'installer des panneaux de signalisation sur le chemin Pierre-Péladeau concernant la rue des Tournesols, et ne juge pas opportun d'acquiescer à la proposition relativement aux autres panneaux de signalisation que ledit ministère voudrait installer dans ce secteur;
- acquiesce à l'installation de panneaux de « zone scolaire » sur la rue Henri-Dunant et que le traçage des lignes de traverse d'écoliers soit réalisé à même le contrat de « traçage de marques sur la chaussée » pour cette institution;
- refuse la requête pour l'installation des lampadaires supplémentaires sur la rue Zermatt;
- acquiesce à l'élargissement des lignes pour la traverse de piétons sur la rue de la Savane face « Au Pays des Merveilles »;
- accepte la révision de la répartition des fossés face au stationnement du 3595, rue de la Savane.

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-291**

*ATTENDU la requête transmise le 2 juin 2000 par Mme Dolorès Léger, porte-parole du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil appuie l'organisme susdit dans ses démarches pour que le Québec se dote d'une loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté.*

*QUE ce Conseil autorise l'organisme susdit à mentionner dans ses publications que la Ville de Sainte-Adèle l'appuie dans ses démarches pour les fins susdites.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-292**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le contrôle et la protection des animaux, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2000 au 30 juin 2003.*

*ATTENDU que M. Jean-Gilles Bélisle, faisant affaires sous la raison sociale Service de Protection Canine des Monts Enr., a été le seul à déposer une soumission pour ce faire.*

*ATTENDU l'analyse de ladite soumission, effectuée conformément à la grille de pondération décrétée pour ce faire par le Conseil Municipal.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la soumission susdite pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> juillet 2000 au 30 juin 2003, pour un montant total de 20 497.45\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, et que les paiements pour ce faire soient effectués conformément à l'article 23 du devis préparé pour ledit contrat.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-293**

*ATTENDU la demande de modification aux marges de recul latérales dans la zone Ra-11 de la compagnie Les Promotions Immobilières Adéloises Inc.*

*ATTENDU que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil Municipal de refuser ladite demande.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et refuse la demande de modification précitée.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-294**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil entérine l'achat d'une bicyclette au montant de 217.77\$, taxes incluses, chez Canadian Tire, remise à un participant lors de la journée « Sécurité à vélo » organisée par le Club Optimiste de Sainte-Adèle et qui s'est tenue le 10 juin 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-295**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat de ponceaux et de collets chez Jules Riopel & Fils Inc. pour un montant total de 3 711.86\$, taxes incluses, tel qu'il appert au bon de commande numéro 55465, daté du 6 juin 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-296**

*ATTENDU que des prix ont été demandés à trois (3) fournisseurs pour le câblage des réseaux téléphonique et informatique.*

*ATTENDU que la compagnie ICS Consultant a présenté le plus bas prix pour le câblage susdit, au montant de 9 997.40\$, taxes incluses.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la compagnie ICS Consultant pour effectuer le câblage des réseaux téléphonique et informatique pour une dépense maximale de 9,997.40\$, taxes incluses.*

*QU'une somme de 3 000\$, taxes incluses, soit appropriée pour permettre l'activation des prises téléphoniques.*

*QUE les montants susdits soient appropriés du fonds de roulement, lequel devra être remboursé sur une période de 5 ans.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-297**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande au Ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation de panneaux de stationnement interdit sur une partie du boulevard de Sainte-Adèle, attendu que cette voie de circulation est sous la juridiction dudit ministère et ce, tel qu'il appert ci-après :*

- depuis la rue Bélec vers le Sud, jusqu'à l'intersection de la rue Valiquette;
- depuis la rue Saint-Joseph vers le Nord, jusqu'au chemin Notre-Dame;
- depuis la rue Morin vers le sud jusqu'à l'extrémité Sud du 1070, boulevard de Sainte-Adèle.

### **RÉSOLUTION NO. 2000-298**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise l'embauche de M. Michel Beaucage au poste de journalier-chauffeur au service des travaux publics, pour une période maximale de 8 semaines, à partir de ce jour, le tout selon les dispositions de la convention collective de travail pertinentes.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-299**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture d'un système de chloration automatique gazeuse avec équipements pour l'usine de filtration du lac Matley.*

*ATTENDU que la compagnie Everest Automation Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au montant de 7,930.97\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-300**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la réparation de chaussée de petites dimensions.*

*ATTENDU que la compagnie Asphaltage Archambault Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au prix unitaire de 255\$ la tonne métrique, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-301**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la convention collective de travail à intervenir entre le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) et la Ville de Sainte-Adèle, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2002.*

*QUE Monsieur le Maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-302**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage les personnes suivantes au service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 26 juin au 25 août 2000 :*

#### **Animateurs :**

<i>Mme Andrée Côté</i>	<i>En remplacement de Mme Maxime Larue Deschamps</i>
<i>M. Gabriel McCarthy</i>	<i>En remplacement de M. Mathieu Autotte</i>
<i>Mme Marie-Michelle Di Tomasso</i>	<i>En remplacement de Mme Geneviève Gingras</i>
<i>Mme Adeline Girard</i>	<i>Échange Québec-France</i>

#### **Assistants-animateurs :**

<i>M. Julien Jorris</i>	
<i>Mme Belinda May</i>	
<i>Mme Caroline Daoust</i>	
<i>Mme Virginie Bolduc</i>	<i>Au lieu d'animatrice</i>

#### **Sauveteur pour la piscine du P'tit Train du Nord :**

<i>Mme Jassik Rossignol</i>	<i>Au lieu d'animatrice</i>
-----------------------------	-----------------------------

*QUE les résolutions antérieurement adoptées soient amendées en conséquence.*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption de la résolution ci-après, Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard suggère que Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour fasse partie du Conseil d'administration de la Corporation Industrielle Mont-Rolland.*

*Suite à cette suggestion, plusieurs propositions sont énoncées :*

*Monsieur le Conseiller André Sénéchal propose Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau propose Monsieur le Conseiller André Sénéchal, Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal propose Monsieur Frank Bosco, Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau propose Mme le Conseiller Carole Beauchamp et Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau propose Monsieur le Maire Pierre Grignon.*



No de résolution  
ou annotation

*Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, appuyé de Monsieur le Conseiller André Sénéchal, propose le projet de résolution ci-après.*

*Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, appuyé de Madame le Conseiller Carole Beauchamp, propose que cinq (5) élus soient nommés pour faire partie du Conseil d'administration, lequel devra être composé de neuf (9) personnes.*

*Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, appuyé de Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour, propose, dès lors, de revoir ladite représentativité de la Ville dans un an.*

*Un vote est demandé sur l'amendement :*

*POUR : Messieurs les Conseillers Gabriel D. Latour et Pierre-Antoine Guinard.*

*CONTRE : Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Dès lors, l'amendement n'est pas adopté.*

*Le vote est également demandé pour la proposition présentée par Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau.*

*POUR : Madame et Monsieur le Conseiller Carole Beauchamp et Réjean Charbonneau.*

*CONTRE : Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.*

*La proposition n'est donc pas adoptée.*

*Un vote est demandé sur le projet de résolution ci-après :*

*POUR : Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.*

*CONTRE : Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau.*

*La résolution est, dès lors, adoptée à la majorité.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-303**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE ce Conseil demande au conseil d'administration de la Corporation Industrielle Mont-Rolland d'établir à neuf (9) le nombre de personnes composant ledit conseil et de modifier le règlement pertinent afin que cinq (5) de celles-ci soient des représentants du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*

*Après l'adoption de la résolution numéro 2000-303, chaque personne mise en nomination retire sa candidature.*



No de résolution  
ou annotation

*Le Conseil Municipal décide dès lors d'ajourner la séance sur ce sujet seulement, lequel sera discuté lors d'une prochaine séance du Conseil.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 288,141.69\$ pour la période du 28 avril au 5 mai 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.05.05.041.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 145,979.31\$ pour la période du 8 au 12 mai 2000 Certificat de disponibilité de crédit no. 00.05.12.043.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 80,179.54\$ pour la période du 13 au 19 mai 2000 Certificat de disponibilité de crédit no. 00.05.19.044.*
- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 9,834.15\$ pour la période du 13 au 19 mai 2000 Certificat de disponibilité de crédit no. 00.05.19.046.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 80,679.90\$ pour la période du 20 au 26 mai 2000 Certificat de disponibilité de crédit no. 00.05.25.048.*
- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 88,823.17\$ pour la période du 20 au 26 mai 2000 Certificat de disponibilité de crédit no. 00.05.25.047.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 73,144.94\$ pour la période du 27 mai au 2 juin 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.06.02.051.*
- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 45,396.43\$ pour la période du 27 mai au 2 juin 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.06.02.052.*
- *Engagements au montant de 167 005.04\$ pour la période du 4 mai au 9 juin 2000.*

*Liste des comptes à payer en date du 1<sup>er</sup> juin 2000 :*

*- Fonds d'administration : 160 365.43 \$*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays-d'En-Haut – réunion du 4 avril 2000.*

*Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunion du 4 mai 2000.*

*Rapports :*

- Cour municipale – avril 2000*
- Service de police – avril et mai 2000*
- Service d'urbanisme – mai 2000*
- Service de prévention des incendies – avril 2000*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 22H20 et se termine à 22H40.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-304**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 22H40.***

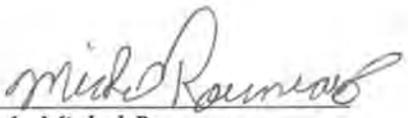
  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier les 22 et 23 juin 2000, l'avis de convocation de la séance spéciale du 26 juin 2000, devant être tenue à 21H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 26 juin 2000 à 21H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents :*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 21H00 et avait pour buts, à savoir :*

\*\*\*\*\*

*Tous les membres du Conseil étant présents et y consentant, les sujets suivants sont ajoutés :*

- *Composition de la représentation de la Ville au sein du Conseil d'administration du Parc d'Affaires La Rolland (CIMR).*
- *Subvention à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle – Fête de la pêche à Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, appuyé de Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, propose que la composition de la représentation de la Ville au sein du Conseil d'administration du Parc d'Affaires La Rolland (CIMR), soit établie tel qu'il appert à la résolution ci-après.*

*Un vote est demandé :*

*POUR : Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.*

*CONTRE : Madame et Monsieur les Conseillers Carole Beauchamp et Réjean Charbonneau.*

*Dès lors, la résolution est adoptée à la majorité.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-305

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE la composition de la représentation de la Ville de Sainte-Adèle au sein du Conseil d'administration du Parc d'Affaires La Rolland (CIMR), soit établie comme suit :*

- 3 membres du Conseil Municipal
- 2 personnes ne faisant pas partie dudit Conseil.

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, appuyé de Madame le Conseiller Carole Beauchamp, propose que les personnes apparaissant à la résolution ci-après soient nommées pour siéger au sein du Conseil d'administration du Parc d'Affaires La Rolland (CIMR).*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, appuyé de Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, propose un amendement pour que Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour soit nommé à titre de membre régulier et que Madame le Conseiller Carole Beauchamp soit nommée à titre de substitut pour les membres du Conseil Municipal.*

*Un vote est demandé.*

**POUR** : Messieurs les Conseillers Gabriel D. Latour,  
Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.

**CONTRE** : Monsieur le Maire Pierre Grignon, Madame et  
Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole  
Beauchamp et Réjean Charbonneau.

*L'amendement n'est donc pas adopté.*

*Un vote est également demandé sur la proposition principale :*

**POUR** : Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal,  
Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour et Réjean  
Charbonneau.

**CONTRE** : Messieurs les Conseillers Pierre-Antoine Guinard  
et Jean-Paul Cardinal.

*La proposition principale est donc adoptée à la majorité.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-306

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil nomme les personnes suivantes pour siéger au sein du Conseil d'administration du Parc d'Affaires La Rolland (CIMR) et ce, à partir de la présente :*

- *Monsieur le Maire Pierre Grignon*
- *Monsieur le Conseiller André Sénéchal*
- *Madame le Conseiller Carole Beauchamp*
- *Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour, substitut pour les membres du Conseil Municipal.*
- *Monsieur Yves de Carufel*

*QUE, dès lors, le dernier poste de membre du Conseil d'administration de ladite corporation, relativement aux représentants de la Ville de Sainte-Adèle, soit comblé dans les prochaines semaines par la nomination d'un représentant qui sera choisi parmi des personnes ne faisant pas partie du Conseil Municipal.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-307**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage à titre d'employés temporaires au service des travaux publics ainsi qu'au service des loisirs, à partir de la présente, selon les besoins desdits services, Messieurs Germain Beauchamp, Marcel Dupras et Stéphane Millette, le tout selon la lettre d'entente numéro 5, laquelle fait partie de la convention collective de travail intervenue entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN).*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-308**

*ATTENDU la requête de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, datée du 26 juin 2000, concernant une demande d'aide financière dans le cadre de la Fête de la pêche à Sainte-Adèle, qui aura lieu les 8 et 9 juillet 2000 au Parc de la Rivière Doncaster.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une subvention de 2 000\$ à l'organisme susdit pour les fins précitées.*

*QUE la somme pour ce faire soit appropriée du code budgétaire 02-752-00-990.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2000-309**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21H10.**

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

\*\*\*\*\*

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier à Monsieur le Conseiller André Sénéchal et signifié à tous les autres membres du Conseil, le 27 juin 2000, l'avis de convocation de la séance spéciale du 28 juin 2000, devant être tenue à 9H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le mercredi 28 juin 2000 à 9H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents :*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour arrive à 9H07 pendant la période de questions.*

*La séance a débuté à 9H00 et avait pour buts, à savoir :*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, appuyé de Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, propose au Conseil Municipal le projet de résolution, tel qu'il appert ci-après.*

*Un vote est demandé.*

*POUR : Monsieur le Maire Pierre-Grignon, Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*CONTRE : Aucun membre du Conseil.*

*Dès lors, la résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-310**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a retenu les services de Monsieur Ronald Biard par contrat de louage de services intervenu le 8 novembre 1995.*

*ATTENDU que l'article 1 de ce contrat prévoit sa durée, laquelle était pour une période de cinq ans débutant le 25 avril 1996.*

*ATTENDU que ce même article prévoit que ce contrat sera renouvelé pour la même période, à moins que la Ville ne fasse parvenir au directeur général un avis en sens contraire au moins quatre-vingt-dix (90) jours précédant son expiration.*

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle ne désire pas renouveler le contrat de louage de services du directeur général, M. Ronald Biard.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ne soit pas renouvelé le contrat de louage de services du directeur général, M. Ronald Biard, et qu'un avis à cet effet lui soit communiqué conformément aux articles 1 et 16 dudit contrat.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 9H05 et se termine à 9H13.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-311**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 9H13.***

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié à Monsieur le Maire Pierre Grignon et fait signifier à tous les autres membres du Conseil, les 7 et 8 juillet 2000, l'avis de convocation de la séance spéciale du 10 juillet 2000, devant être tenue à 20H00, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier*

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 10 juillet 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents :*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir :*

\*\*\*\*\*

*Tous les membres du Conseil étant présents et y consentant, les sujets suivants sont ajoutés :*

- *Subvention à l'Entraide Bénévole des Pays-d'En-Haut – 225\$.*
- *Adoption du projet de règlement 1000-2000-Z-02 (P-1).*

*De plus, ce Conseil retire le sujet suivant pour être reporté à la séance du 17 juillet 2000 :*

- *Cautionnement de la Ville – Parc d'Affaires La Rolland.*

\*\*\*\*\*

#### **AVIS DE MOTION NO. 19-2000**

*Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z aux fins de changer la réglementation de zonage, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2000-Z-01, concernant le zonage, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 20-2000**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement sur les animaux numéro 943-1998.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 21-2000**

*Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de rénovation à la bibliothèque municipale Claude-Henri-Grignon, incluant des travaux d'aménagement extérieur, l'aménagement de stationnements pour desservir l'hôtel de ville, l'aménagement intérieur et extérieur de l'hôtel de ville, l'aménagement de la caserne de pompiers et de certains autres immeubles municipaux, des travaux de pose de béton bitumineux sur la rue Morin et autres travaux connexes, l'achat d'un chargeur sur roues, d'un camion-incendie incluant divers équipements, d'ameublement et d'équipements de bureau, achat et installation d'une génératrice à l'hôtel de ville, l'acquisition d'un immeuble pour fins municipales, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant tous les frais inhérents et les honoraires professionnels.*

*QUE les avis de motion numéro numéros 05-2000 et 10-2000 soient abrogés à toutes fins que de droit.*

#### **RÈGLEMENT NO. 981-2000** **RÉSOLUTION NO. 2000-312**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 981-2000, décrétant un arrêt obligatoire sur la rue de la Terrasse, à l'intersection de la rue de la Roche, ainsi que sur la rue de la Savane, face « Au Pays des Merveilles », soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

#### **RÈGLEMENT NO. 982-2000** **RÉSOLUTION NO. 2000-313**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE le règlement numéro 982-2000, décrétant une tarification pour le programme « Les séjours sac'Ados », soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 983-2000**  
**RÉSOLUTION NO. 2000-314**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 983-2000, afin de permettre à la Ville de Sainte-Adèle d'acquérir des immeubles pour fins industrielles de la Corporation Industrielle Mont-Rolland, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2000-315**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil rétrograde le Lieutenant Patrick Desjardins à la fonction de pompier du service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle, attendu que celui-ci ne rencontre pas les exigences normales de sa fonction.*

*QUE M. Serge Pruneau soit nommé à titre de Lieutenant audit service sur une base intérimaire en attendant une nomination précédée d'une évaluation des candidats intéressés.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-316**

*ATTENDU les dispositions de l'article 8.8.3 du règlement de zonage numéro 1000-1999-Z.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête de Mme Josée Riopel, propriétaire du commerce « A la Crème Fontaine », situé au 25, rue Morin, afin d'être exemptée de fournir deux cases de stationnement supplémentaires, sous réserve du paiement d'une somme de 1 200\$, le tout tel qu'il appert aux dispositions pertinentes du règlement susdit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-317**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Mesdames Sylvie Savoie et Manon Fortin à assister au symposium 2000 de l'Association des Greffiers de Cours Municipales du Québec, qui aura lieu du 4 au 6 octobre 2000.*

*QUE les frais d'inscription pour ce faire soient assumés par la Ville.*

*QUE tous les frais connexes, excluant les déplacements et l'hébergement, leur soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et conformément à la réglementation en vigueur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-318**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte l'offre de M. Reynald Doiron de l'Auberge du P'tit train du Nord, relativement à l'utilisation de la piscine dudit commerce pour la période estivale, dans le cadre des activités du service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'entente à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter une somme de 1,500\$, plus taxes, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-319**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil verse une subvention de 4 000\$, pour l'année 2000, à l'Association de Base-ball Mineur de Sainte-Adèle, dans le cadre de leurs activités estivales.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2000-320**

*ATTENDU* la lettre transmise le 14 juin 2000 par Monsieur le Député Claude Cousineau, relativement à une offre de subvention au montant de 10 000\$ dans le cadre du programme « Amélioration du réseau routier municipal ».

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil indique officiellement qu'il accepte la subvention devant être remise à la Ville de Sainte-Adèle et confirme que les principaux travaux de pose de béton bitumineux seront effectués sur le chemin du Chantecler et sur la rue Morin.

*QU'*une copie de la présente soit transmise au député susdit.

**RÉSOLUTION NO. 2000-321**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil amende la résolution numéro 2000-279, afin d'inscrire en lieu et place des chiffres « 2830 », les chiffres « 2400 ».

*QUE* la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

**RÉSOLUTION NO. 2000-322**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Asphaltage Archambault Inc. au montant de 9 984.17\$, taxes incluses, pour la construction d'un mur de soutènement contigu au 210, rue de la Petite Corniche.

*QUE* ce Conseil décrète les travaux susdits, le tout tel qu'il appert aux documents annexés à la présente pour en faire partie intégrante.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

**RÉSOLUTION NO. 2000-323**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accorde une subvention au montant de 225\$ à l'Entraide Bénévole des Pays-d'En-Haut.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-324**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-2000-Z-02 (P-1), afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 31 juillet 2000 à 20H00, dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H20 et se termine à 20H22.*

\*\*\*\*\*

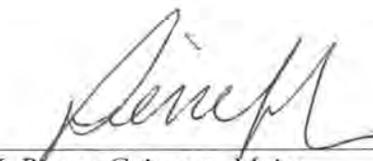
**RÉSOLUTION NO. 2000-325**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H22.*

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Formules Municipales, Chambly (Québec) - No 5614-A-MG (FLA-7B2)



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 17 juillet 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents :*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Madame le Conseiller Carole Beauchamp était absente pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir :*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-326**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 juillet 2000, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants :*

*E 19) Engagement d'assistants animateurs.*

*E 20) Réparation d'une pompe – station Ronchamp.*

*E 21) Avis de motion – cautionnement d'emprunt – Parc d'Affaires La Rolland.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-327**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 juin 2000 et des séances spéciales du 26 juin, 28 juin et 10 juillet 2000, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 juin 2000 et des séances spéciales du 26 juin, 28 juin et 10 juillet 2000, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

\*\*\*\*\*

*Le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu le règlement ci-après et s'ils renoncent à sa lecture.*

*Attendu l'acquiescement à ces deux requêtes, le greffier est dispensé de la lecture du règlement et dès lors, celui-ci fait mention de l'objet dudit règlement.*



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 1000-2000-Z-01**  
**RÉSOLUTION NO. 2000-328**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-2000-Z-01, amendant le règlement numéro 1000-1999-Z, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 943B-2000**  
**RÉSOLUTION NO. 2000-329**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 943B-2000, amendant le règlement numéro 943-1998, concernant la garde d'animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller André Sénéchal, appuyé de Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, propose l'adoption du projet de règlement numéro 975-2000 décrétant des travaux et divers achats ainsi qu'un emprunt au montant de 1,122,000\$.*

*Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard propose que le projet de règlement soit amendé afin d'enlever la disposition concernant l'aménagement de stationnements municipaux contigus à l'hôtel de ville.*

*L'amendement n'étant pas appuyé, celui-ci n'est pas discuté par le Conseil Municipal.*

*Un vote est cependant demandé relativement à l'adoption du règlement.*

**POUR :** Monsieur le Maire Pierre Grignon et Messieurs les Conseillers André Sénéchal et Réjean Charbonneau.

**CONTRE :** Messieurs les Conseillers Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.

*Les voies étant également partagées, le règlement n'est donc pas adopté.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 984-2000**  
**RÉSOLUTION NO. 2000-330**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 984-2000, afin d'approprier les sommes nécessaires pour pourvoir à des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2000, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2000-331**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 2000-114, pour inscrire à la fin de celle-ci les mots et chiffres suivants :*

*« Que la somme pour ce faire au montant total de 19 554.25\$, taxes incluses, soit appropriée du surplus accumulé au 31 décembre 1999 ».*

*« QUE ce Conseil autorise une dépense de 5 900\$, plus taxes, pour acquitter le coût de modification des portes de la caserne de pompiers ainsi que le coût de réparation du séchoir, lequel montant sera approprié du surplus accumulé au 31 décembre 1999 ».*

*« QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu. »*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller André Sénéchal, appuyé de Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, propose que Madame le Conseiller Carole Beauchamp soit nommée à titre de maire suppléant pour une période de quatre (4) mois, débutant le 17 juillet 2000.*

*Un vote est alors demandé.*

**POUR :** Monsieur le Maire Pierre Grignon et Messieurs les  
Conseillers André Sénéchal et Réjean Charbonneau.

**CONTRE :** Messieurs les Conseillers Gabriel D. Latour, Pierre-  
Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.

*Les voies étant également partagées, la décision est considérée comme rendue dans la négative.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation.

### **RÉSOLUTION NO. 2000-332**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil rejette toutes les soumissions reçues suite à l'appel d'offres pour la fourniture de blocs de remblai pour des travaux à être exécutés sur l'immeuble de la Ville, contigu au 210, rue de la Petite-Corniche.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-333**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil offre ses plus sincères félicitations aux bénévoles et à M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, relativement au succès obtenu lors de la dernière édition de la Fête Nationale.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-334**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de prévention des incendies à procéder à l'achat d'un appareil respiratoire pour ledit service au montant de 3 700\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-335**

*ATTENDU les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 29 juin 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

#### **Résolution C.C.U. '2000-053**

**Monsieur Denis Paquette**

2900, rue Rolland

- **Rénovations extérieures.**



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U. '2000-054**

**Madame Anne-Marie Buscio**

49, rue Morin

- **Rénovations extérieures.**

**Résolution C.C.U. '2000-055**

**Cie 2780488 Canada Inc. – M. Robert Girard**

147, rue Morin

- **Enseigne sur poteau.**

**Résolution C.C.U. '2000-056**

**Atelier 85 – M. André Lamarche**

85, rue Morin

- **Enseigne sur poteau.**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-336**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 1013, rue Valiquette, et dont la nature est de réduire la marge latérale côté nord-ouest à 0,93 mètre au lieu de 1,25 mètre, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur la rue Lavallée, sur une partie du lot 10-96, rang 9, Canton Abercrombie, et dont la nature est de réduire la marge arrière à 6,61 mètres au lieu de 8 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de permettre de convertir le garage existant en résidence unifamiliale.*

*ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 août 2000 sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-337**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après :*



No de résolution  
ou annotation

<u>Nom de la firme</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
Prévost, Auclair, Fortin, D'Aoust, Avocats	Dossier : Les Sablières Laurentiennes	6 307,68 \$ (taxes incl.)

#### RÉSOLUTION NO. 2000-338

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la signature des contrats de travail à intervenir dans le cadre des camps spécialisés offerts par le service des loisirs, pour la période s'échelonnant du 26 juin au 18 août 2000, tel qu'il appert ci-après :*

<u>Responsable</u>	<u>Activité</u>	<u>Salaire horaire</u>
M. David Maltais	Cirque	16 \$
Maison de la Culture	Théâtre	16 \$
M. Pierre Jarry	Tennis	18 \$
M. Kelly Reeves	Natation	16 \$

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer lesdits contrats, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### RÉSOLUTION NO. 2000-339

*ATTENDU la lettre transmise le 26 avril 2000 par Me Chantal Carbonneau de la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction, concernant l'obligation d'obtenir une licence pour la reproduction de documents pour les usagers et le personnel des bibliothèques municipales.*

*ATTENDU qu'aucun photocopieur n'est installé dans les deux bibliothèques municipales.*

*ATTENDU que ce Conseil juge utile, cependant, de signer une demande de licence relativement aux droits de reproduction.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise M. Christian Nadeau à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour l'obtention d'une licence, au nom de la Ville, pour les droits de reproduction de documents dans ses bibliothèques municipales.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des frais d'administration pour ce faire au montant de 50\$, payable à Copibec, lors de la signature de la licence.*



No de résolution  
ou annotation

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-340**

*ATTENDU les rapports de la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget, datés respectivement du 12 juin et 21 juin 2000, relativement au remboursement de dépenses effectuées lors de congrès de deux chefs de service.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil rembourse M. Yvon Nielly d'une somme de 73.76\$, et M. Yves Dupras d'une somme de 213.15\$.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-341**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Me Jean-Charles Luc pour rédiger le contrat d'acquisition de l'immeuble portant le numéro de lot P.9A-19, rang 11, Canton Abercrombie, relativement au dossier des Sablières Laurentiennes.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à Me Chantal Desbiens, procureur de la Ville dans le dossier susdit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

*QUE ce Conseil confirme qu'il n'exige pas la production d'un certificat de non-contamination dudit immeuble.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-342**

*ATTENDU que des immeubles, propriétés de Deauville Estates Ltd. seront vendus par shérif au Bureau de la Publicité des Droits, le 15 août 2000, tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

*ATTENDU que lesdits immeubles seront mis en vente pour une somme de 29,502\$, représentant 25% de l'évaluation municipale.*

*ATTENDU que les taxes dues sur lesdits immeubles, à ce jour, totalisent une somme de 32,900\$.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte que les immeubles suivants soient vendus pour une somme de 29,502\$ : Pties 7, Pties 8, Pties 9 et Pties 10, rang 5, Canton Wexford, Paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie*

*QUE ce Conseil autorise la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget, à protéger les intérêts de la Ville dans ce dossier.*

*QUE les frais de déplacement et autres frais connexes de ladite mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-343**

*ATTENDU le rapport de M. Yvon Nielly, daté du 7 juillet 2000, relativement à l'immeuble situé au 3086, rue Saint-Charles, utilisé par la compagnie « Produits de Finition St-Jérôme Inc. ».*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Me Stéphane Sansfaçon pour prendre toutes les procédures adéquates dans les circonstances devant le tribunal compétent.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-344**

*ATTENDU le rapport de M. Alain Bérubé, daté du 29 juin 2000, concernant la réfection de la toiture au Centre Communautaire situé au 1200, rue Claude-Grégoire.*

*ATTENDU l'estimation pour ce faire ainsi que la description des travaux, produites par M. Mario Allard, architecte, les 7 mars et 26 juin 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète les travaux susdits s'élevant à 20 000\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des travaux susdits ainsi que les honoraires professionnels au montant de 2,000\$, plus taxes, remboursables à même le fonds de roulement, sur une période de 5 ans.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-345

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire Sainte-Adèle, pour son emprunt de 303,200\$, par billets, en vertu du règlement numéro 400, au prix de 100, et échéant en série 5 ans comme suit :*

21 900 \$	6.615%	31 juillet 2001
23 500 \$	6.615%	31 juillet 2002
25 100 \$	6.615%	31 juillet 2003
26 900 \$	6.615%	31 juillet 2004
205 800 \$	6.615%	31 juillet 2005

Coût net : 6.615

*QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-346

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se propose d'emprunter, par billets, un montant total de 303 200\$, en vertu du règlement numéro 400.*

*ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

*QUE les billets seront datés du 31 juillet 2000.*

*QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement.*

*QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :*

1.	21 900 \$	
2.	23 500 \$	
3.	25 100 \$	
4.	26 900 \$	
5.	28 800 \$	
5.	177 000 \$	(à renouveler)



No de résolution  
ou annotation

*QUE, pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre, par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :*

*- 5 ans, à compter du 31 juillet 2000, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 400, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-347**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confirme que la Ville de Sainte-Adèle se portera caution pour une somme équivalente à un maximum de 20% du montant total des travaux qui seront exécutés pour convertir certains bâtiments situés dans le Parc d'Affaires La Rolland, afin de transformer ceux-ci en immeubles industriels, sous réserve cependant que le règlement, qui sera adopté pour ce faire, soit approuvé par les personnes habiles à voter et que la permission pour ce faire soit obtenue, au préalable, de la Ministre des Affaires Municipales et de la Métropole, conformément aux dispositions de l'article 6.1 de la LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX.*

*QUE, de plus, Monsieur le Maire et le greffier municipal soient mandatés pour protéger les intérêts de la Ville et négocier avec Investissements Québec et le créancier éventuel dudit organisme dans le cadre de la protection des droits de la Ville de Sainte-Adèle, en regard des cautionnements actuellement en vigueur et ceux à être consentis.*

*QUE toute entente soit approuvée au préalable par le Conseil Municipal.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-348**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche les personnes suivantes pour les fins ci-après indiquées :*

- *M. François Paiement (en remplacement de Mme Belinda May) du 5 juillet au 25 août 2000.*
- *Mme Émilie Moll (en remplacement de Mme Virginie Bolduc) du 29 juin au 25 août 2000.*
- *M. Olivier Hargie, du 12 juillet au 25 août 2000.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-349

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à faire effectuer la réparation d'une pompe située à la station Ronchamp, chez Service d'usinage et de mécanique industrielle (SUMI) Inc., le tout pour un montant de 11 742\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### AVIS DE MOTION NO. 22-2000

*Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de permettre à la Ville de Sainte-Adèle de se porter caution d'emprunts à des fins industrielles du Parc d'Affaires La Rolland (CIMR).*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 141,816.62\$ pour la période du 5 au 9 juin 2000 Certificat de disponibilité de crédit no. 00.06.09.054.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 779,201.68\$ pour la période du 5 au 9 juin 2000 Certificat de disponibilité de crédit no. 00.06.09.055.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 105,623.84\$ pour la période du 10 au 16 juin 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.06.15.056.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 674,664.80\$ pour la période du 17 au 23 juin 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.06.23.058.*
- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 29,226.47\$ pour la période du 17 au 23 juin 2000 Certificat de disponibilité de crédit no. 00.06.23.059.*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays-d'En-Haut – réunion du 2 mai 2000.*

*Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunion du 6 juin 2000.*

*Rapports :*

- Cour municipale – mai 2000*
- Service d'urbanisme – juin 2000*
- Service de prévention des incendies – mai et juin 2000*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de question.*

*Ladite période débute à 21H08 et se termine à 21H22.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-350**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 21H22.*

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 28 juillet 2000, l'avis de convocation de la séance spéciale du 31 juillet 2000, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier*

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 31 juillet 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Madame le Conseiller Carole Beauchamp était absente pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, Monsieur Yvon Nielly explique aux citoyens présents les dispositions du projet de règlement numéro 1000-2000-Z-02, amendant le règlement de zonage.*

*Suite à ces explications, aucune question n'est posée pour les fins susdites.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, appuyé de Monsieur le Conseiller André Sénéchal, propose que le projet de règlement numéro 975-2000 décrétant des travaux et divers achats ainsi qu'un emprunt au montant de 1,122,000\$, soit reporté à une prochaine séance.*

*Un vote est demandé.*

*POUR : Monsieur le Maire Pierre Grignon et Messieurs les  
Conseillers André Sénéchal et Réjean Charbonneau.*

*CONTRE : Messieurs les Conseillers Gabriel D. Latour, Pierre-  
Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.*

*L'adoption dudit projet de règlement n'est donc pas reportée à une prochaine séance.*

*Dès lors, Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, appuyé de Monsieur le Conseiller André Sénéchal, propose l'adoption du projet susdit.*



No de résolution  
ou annotation

Un vote est demandé :

**POUR** : Monsieur le Maire Pierre Grignon et Messieurs les  
Conseillers André Sénéchal et Réjean Charbonneau.

**CONTRE** : Messieurs les Conseillers Gabriel D. Latour, Pierre-  
Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.

Les voies étant également partagées, le règlement n'est donc pas adopté.

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT NO. 985-2000**  
**RÉSOLUTION NO. 2000-351**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement numéro 985-2000, afin de permettre à la Ville de Sainte-Adèle de se porter caution d'emprunts à des fins industrielles du Parc d'Affaires La Rolland (CIMR), soit adopté par ce Conseil.

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2000-352**

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros 681-1988, 682-1988 et 698-1989 (698A).

ATTENDU que la Ville a demandé à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2,897,000\$.

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

**FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE**

215 000 \$	5.65000 %	2001
229 000 \$	5.70000 %	2002
244 000 \$	5.90000 %	2003
259 000 \$	6.00000 %	2004
1 950 000 \$	6.05000 %	2005
<b>Prix : 98.34900</b>		<b>Coût réel : 6.47394%</b>

**B.L.C. VALEURS MOBILIÈRES INC. – BMO NESBITT BURNS INC. –  
R.B.C. DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC. – SCOTIA CAPITAUX  
INC.**

215 000 \$	5.60000 %	2001
229 000 \$	5.70000 %	2002
244 000 \$	5.90000 %	2003
259 000 \$	6.00000 %	2004
1 950 000 \$	6.10000 %	2005
<b>Prix : 98.39800</b>		<b>Coût réel : 6.49906%</b>



No de résolution  
ou annotation

### **CIBC MARCHÉS MONDIAUX INC.**

215 000 \$	5.65000 %	2001
229 000 \$	5.70000 %	2002
244 000 \$	5.90000 %	2003
259 000 \$	6.00000 %	2004
1 950 000 \$	6.10000 %	2005
<b>Prix : 98.28600</b>		<b>Coût réel : 6.53161%</b>

### **VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.**

215 000 \$	5.65000 %	2001
229 000 \$	5.75000 %	2002
244 000 \$	5.90000 %	2003
259 000 \$	6.00000 %	2004
1 950 000 \$	6.10000 %	2005
<b>Prix : 98.20800</b>		<b>Coût réel : 6.55567%</b>

*ATTENDU que l'offre ci-haut, provenant de Financière Banque Nationale s'est avérée être la plus avantageuse.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE l'émission d'obligations au montant de 2,897,000\$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée à Financière Banque Nationale.*

*QU'une demande soit faite à ces derniers de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.*

*ATTENDU que CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le Conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la Ministre des Affaires municipales et de la Métropole et CDS.*

*ATTENDU que CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière municipale à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-353**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 2,897,000\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :*

Règlement numéro    Pour un montant de

681-1988	830 150 \$
682-1988	373 375 \$
698-1989 (698A)	1 693 475 \$



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que pour les fins susdites il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2,897,000\$.*

*QUE les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 août 2000.*

*QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci.*

*QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et CDS.*

*QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :*

*Banque Nationale du Canada  
1063, boulevard de Sainte-Adèle  
Sainte-Adèle (Québec)  
J8B 2N4*

*QUE les intérêts seront payables semi-annuellement le 22 février et le 22 août de chaque année.*

*QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17).*

*QUE les obligations seront signées par Monsieur le Maire et la trésorière municipale. La Ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-354**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 2,897,000\$, effectué en vertu des règlements numéros 681-1988, 682-1988 et 698-1989 (698A), la Ville de Sainte-Adèle doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :*



No de résolution  
ou annotation

- 5 ans, à compter du 22 août 2000, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévu pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 681-1988, 682-1988 et 698-1989 (698A), chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-355**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la convention de subvention dans le cadre du programme d'aide financière pour les bibliothèques publiques de la Fondation Bill & Melinda Gates.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit document, pour et au nom de la Ville.*

*QUE, dès lors, ce Conseil accepte de procéder à l'acquisition des équipements du Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques de la Montérégie Inc, pour une somme totale de 9 605.89\$, taxes incluses, lesquels sont subventionnés pour une somme de 8 351.13\$, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre un chèque au montant de 1,254.76\$, à CRSBP Montérégie Inc., afin d'acquitter les taxes sur les équipements informatiques susdits.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-356**

**ATTENDU** les dispositions de l'article 6.1 de la LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX.

**ATTENDU** que la corporation « Le Parc d'Affaires la Rolland » (CIMR) désire procéder à la transformation de bâtiments à des fins industrielles.

**ATTENDU** que ladite corporation a besoin du cautionnement de la Ville de Sainte-Adèle pour lui permettre d'emprunter les sommes nécessaires pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUÉ la Ville de Sainte-Adèle, conformément à l'article susdit, demande à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole l'autorisation de se porter caution de l'organisme « Le Parc d'Affaires La Rolland » dans le dossier de transformation de bâtiments à des fins industrielles, lequel cautionnement sera d'un maximum de 1 260 000\$, représentant 20% des sommes qui seront investies pour la transformation desdits bâtiments, sous réserve cependant que le règlement, qui sera adopté pour ce faire, reçoive l'approbation des personnes habiles à voter, et sous réserve également des dispositions de la résolution numéro 2000-347.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Attendu que l'une des recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme, C.C.U. '2000-066, concerne une propriété de Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour, celui-ci indique au Conseil Municipal, avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, qu'il ne participera pas au vote, attendu son intérêt dans ladite recommandation.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-357**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

#### **Résolution C.C.U. '2000-064**

**Monsieur Hannes Lamothe**  
2310, boulevard de Sainte-Adèle  
**- Enseigne.**

#### **Résolution C.C.U. '2000-065**

**Autobus La Diligence**  
4050, boulevard de Sainte-Adèle  
**- Agrandissement.**

*QUE le P.I.I.A. accepté par la résolution C.C.U. '2000-018 soit annulé.*

#### **Résolution C.C.U. '2000-066**

**M. Gabriel D. Latour**  
2840, rue Rolland  
**- Peinture.**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente pour en faire partie intégrante.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-358**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 848/850, rue de la Montagne, et dont la nature est de réduire la marge latérale droite à 2,60 mètres au lieu de 4 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 10-6, rang 9, Canton Abercrombie, et dont la nature est de réduire la marge arrière à 6,15 mètres au lieu de 8 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale.*

*ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion du 24 juillet 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 août 2000 sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-359**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche, à partir de la présente, Messieurs Christian Lévesque et Pascal Buda, à titre de policiers temporaires au service de police de la Ville de Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période début à 20H23 et se termine à 20H28.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-360**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H28.*

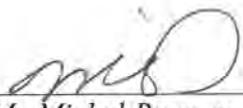
M. Pierre Grignon, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, les 4 et 5 août 2000, l'avis de convocation de la séance spéciale du 7 août 2000, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 7 août 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Les sujets suivants de la rubrique « résolutions » sont reportés à une prochaine séance :*

*D 2) Parc d'Affaires La Rolland – structure et mode de fonctionnement.*

*D 7) Subvention à Musée Trainorama Inc.*

\*\*\*\*\*

#### **AVIS DE MOTION NO. 23-2000**

*Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z aux fins de changer la réglementation de zonage, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-2000-Z-02, concernant le zonage, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Madame le Conseiller Carole Beauchamp, appuyée de Monsieur le Conseiller André Sénéchal, propose l'adoption du règlement numéro 975-2000.*

*Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, appuyé de Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, propose un amendement à l'article 1 dudit règlement afin :*

- *d'inscrire après les mots « hôtel de ville », à la 6<sup>e</sup> ligne dudit article, les mots « en maintenant un lien routier entre la rue Dumouchel et le boulevard de Sainte-Adèle, à même les terrains dont la Ville est actuellement propriétaire et qui sont contigus au nord de l'hôtel de ville »;*
- *d'amender l'article 4 dudit règlement pour augmenter l'emprunt à 1,195,000\$.*

*Un vote est demandé :*

*POUR : Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.*

*CONTRE : Monsieur le Maire Pierre Grignon et Madame et Monsieur les Conseillers Carole Beauchamp et Réjean Charbonneau.*

*L'amendement ayant été adopté et faisant partie du projet de règlement, celui-ci, tel qu'amendé, est dès lors adopté à l'unanimité.*

**RÈGLEMENT NO. 975-2000**

**RÉSOLUTION NO. 2000-361**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE le règlement numéro 975-2000, décrétant des travaux de rénovation à la bibliothèque municipale Claude-Henri-Grignon, incluant des travaux d'aménagement extérieur, l'aménagement de stationnements pour desservir l'hôtel de ville, l'aménagement intérieur et extérieur de l'hôtel de ville, des travaux de pose de béton bitumineux sur la rue Morin et autres travaux connexes, l'achat d'un chargeur sur roues, d'un camion-incendie incluant divers équipements, d'ameublement et d'équipements de bureau, l'achat et l'installation d'une génératrice à l'hôtel de ville, l'acquisition d'un immeuble pour fins municipales, le paiement des honoraires professionnels et les autres frais inhérents, et pour emprunter une somme de 1 195 000\$, pour ce faire, soit adopté par ce Conseil.*

***VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS***

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-362**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement numéro 1000-2000-Z-02 (P-2), afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-Z, aux fins de changer la réglementation de zonage, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

\*\*\*\*\*

*Madame le Conseiller Carole Beauchamp propose l'adoption du projet de résolution concernant le « Parc d'Affaires La Rolland – structure et mode de fonctionnement ».*

*La proposition n'étant pas appuyée, le sujet n'est pas discuté.*

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-363**

*ATTENDU que la Paroisse Saint-Joseph de Mont-Rolland organise un tournoi de golf lequel aura lieu le dimanche 24 septembre 2000 au Club de Golf La Vallée de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter l'achat de 2 billets au coût de 70\$ chacun, taxes incluses.*

*QUE Monsieur le Maire Pierre Grignon et Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard soient autorisés à représenter la Ville à ce tournoi.*

*QUE les frais connexes à la participation desdits membres du Conseil leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ pour ledit Conseiller.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-364**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'affidavit produit pour la requête en reconnaissance du droit de propriété présentée par Monsieur André Rollin.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer ledit affidavit, pour et au nom de la Ville.*

\*\*\*\*\*

*Madame le Conseiller Carole Beauchamp, appuyée de Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour, propose l'adoption de la résolution apparaissant ci-après.*



No de résolution  
ou annotation

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal enregistre sa dissidence.*

*Un vote est demandé :*

**POUR** : *Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Réjean Charbonneau.*

**CONTRE** : *Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal.*

*Dès lors, la résolution est adoptée à la majorité.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-365**

*ATTENDU le rapport de M. Yvon Nielly, daté du 27 juillet 2000 concernant une requête en démolition d'un immeuble construit sur le lot 12-89, rang 9, Canton Abercrombie.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE ce Conseil mandate les avocats Prévost, Auclair, Fortin, D'Aoust, pour entreprendre toutes les procédures judiciaires nécessaires dans les circonstances, comprenant également une requête pour ordonnance de démolition, suivant les dispositions de l'article 227 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

*Adoptée sous la dissidence de Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-366**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le versement d'une subvention au montant de 10,450\$ à Plein Air Sainte-Adèle, tel que prévu au budget 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-367**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la convention à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Monsieur Yvan Farmer et Mme Claudette Paquette, relativement à la construction d'une rue sur le lot 10-154, rang 2, Canton Morin.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-368**

*ATTENDU que Monsieur Yvan Farmer et Mme Claudette Paquette désirent procéder à la construction d'une rue sur le lot 10-154, rang 2, Canton Morin.*

*ATTENDU les dispositions du projet de convention à intervenir pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme d'ingénieurs Gilles Taché & Associés Inc. pour procéder à la surveillance des travaux susdits et la production du rapport requis dans les circonstances.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période début à 20H45 et se termine à 20H47.*

\*\*\*\*\*

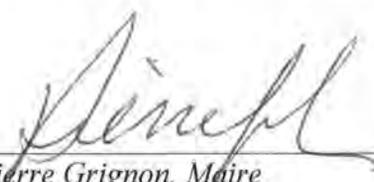
**RÉSOLUTION NO. 2000-369**

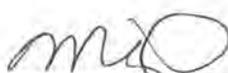
**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H47.*

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

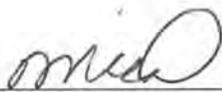
  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Formules Municipales, Chambly (Québec) - No 5614-A-MG (FLA-7B2)



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 11 août 2000, l'avis de convocation de la séance spéciale du 14 août 2000, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 14 août 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION NO. 24-2000**

*Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter la tarification pour les cours qui seront offerts durant la session d'automne 2000 par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-370**

*ATTENDU la lettre de M. Gilles Auger de la firme d'évaluateurs Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc., transmise le 8 août 2000.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 138.3 de la Loi sur la Fiscalité Municipale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation.

*QUE ce Conseil reporte au 1<sup>er</sup> novembre 2000 l'échéance du 1<sup>er</sup> septembre 2000, prévue au deuxième alinéa de l'article susdit, concernant les dossiers de demandes de révision d'évaluation foncière déposées par la compagnie 9868-3004 Québec Inc. et la compagnie Provigo Distribution, le tout pour les numéros de dossiers indiqués à la lettre précitée.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-371**

*ATTENDU le rapport du directeur des services techniques et travaux publics, M. Alain Bérubé, daté du 24 juillet 2000, relativement à l'augmentation du budget de pavage et trottoirs à 142,550\$ au lieu de 120,000\$*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et augmente le budget du montant requis dans les circonstances.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé prendre les sommes requises à même les budgets suivants :*

Budget alloué	120 000 \$
Budget de la piste cyclable	10 000 \$
Budget résiduel de la Petite-Corniche	± 4 000 \$
Transfert du poste budgétaire 02-320-00-624	8 550 \$

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-372**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte le prix soumis par M. Pierre Jarry, Entrepreneur, pour l'installation d'une ligne de drainage au tennis Claude-Grégoire, au montant de 2,182.32\$, taxes incluses.*

*QUE la somme susdite soit appropriée du fonds de parc.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, appuyé de Madame le Conseiller Carole Beauchamp, propose l'adoption de la résolution apparaissant ci-après.*

*Un vote est alors demandé :*



No de résolution  
ou annotation

**POUR** : Monsieur le Maire Pierre Grignon, Madame et Messieurs les  
Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D.  
Latour, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

**CONTRE** : Aucun.

Dès lors, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION NO. 2000-373**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre M. Ronald Biard et la Ville de Sainte-Adèle concernant le non-renouvellement de son contrat de travail, lequel devait se terminer le 24 avril 2001, tel qu'il appert au document joint à la présente sous l'annexe « A ».*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution et de ladite entente, le tout en temps et lieu, et ce, à même le surplus accumulé au 31 décembre 1999.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période début à 20H05 et se termine à 20H35.*

\*\*\*\*\*

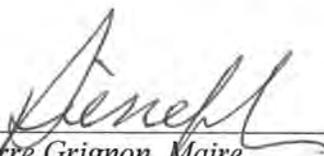
**RÉSOLUTION NO. 2000-374**

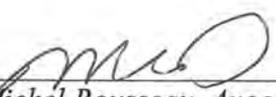
**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H35.*

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 21 août 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Messieurs les Conseillers Gabriel D. Latour et Pierre-Antoine Guinard étaient absents pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-375**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 août 2000, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :*

- *de retirer le sujet suivant de la rubrique résolutions :*
  - 7) *Renouvellement de contrats – système téléphonique Panasonic et système de messagerie vocale Panasonic.*
- *d'ajouter les sujets suivants à la rubrique résolutions :*
  - 28) *Avis de motion – décret de travaux rue de la Grande-Promenade et autres et emprunt.*
  - 29) *Décret de travaux et appropriation d'une somme supplémentaire – travaux à l'hôtel de ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-376**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 juillet 2000 et des séances spéciales du 31 juillet, 7 et 14 août 2000, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 juillet 2000 et des séances spéciales du 31 juillet, 7 et 14 août 2000, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*





No de résolution  
ou annotation.

*QUE, de plus celle-ci soit nommée à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-381**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente intermunicipale à intervenir relativement à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et l'utilisation de pinces de décarcération, avec différentes municipalités le tout afin de remplacer l'entente intervenue le 6 octobre 1995, tel qu'il appert aux dispositions du document joint à la présente.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-382**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des documents intitulés respectivement « Convention de subvention dans le cadre du programme SIMB @ (Système Informatique Modulé pour la Bibliothèque Affiliée) » et « Convention Informatique » à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides Inc., relativement à l'informatisation des bibliothèques municipales de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période se terminant le 31 décembre 2004 concernant l'assistance informatique, le tout tel qu'il appert auxdits documents joints à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*QUE les sommes pour ce faire soient appropriées comme suit : une somme de 31,111\$ du fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans, et une somme de 4,961\$, payable à même le surplus accumulé au 31 décembre 1999, le tout tel qu'il appert au rapport de la trésorière municipale, daté du 11 août 2000 et joint à la présente sous l'annexe « B ».*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer lesdits documents pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-383

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après :*

<u>Nom de la firme</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u> (Taxes incl.)
Prévost Auclair Fortin D'Aoust, Avocats	Dossier CIMR – Parc Industriel	3 588.26 \$
Me Mark Abramowitz Avocat	Dossier : Parc Industriel Frais pour arbitrage	638.39 \$ 59.12 \$
Me Francis Léger	Différents griefs Arbitrage – Griefs nos. 98.03.11.014 et 98.02.23.001	330.84 \$
Les Designers Intérieurs Éléphants	Décoration – suggestions et maquettes	3 364.48 \$
M.R.C. des Pays d'En- Haut	Formation – service d'accueil à la clientèle.	375.73 \$

### RÉSOLUTION NO. 2000-384

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a acquis, par crédit-bail, en juillet 1995, un photocopieur de la compagnie Xerox Canada Ltée.*

*ATTENDU que ce Conseil désire se prévaloir de la clause de valeur de rachat pour acquérir ledit photocopieur 5355.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque à la compagnie Xerox Canada Ltée, au montant de 717.65\$, plus taxes, à l'expiration du terme, pour l'achat du photocopieur 5355.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-385

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat d'un photocopieur de la compagnie Xerox Canada Ltée, modèle 5818, au prix de 4 350\$, plus taxes, pour que celui-ci soit installé au garage municipal.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le montant pour l'achat dudit photocopieur soit approprié du fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans.*

*QU'un contrat d'entretien pour ledit photocopieur soit conclu avec ladite compagnie au coût de 0.0150\$ la copie, plus taxes, pour une période de 5 ans.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-386**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, daté du 24 juillet 2000, relativement à une compensation à verser à Mme Lise Boivin pour l'hébergement de Mme Adeline Girard dans le cadre du programme d'échange étudiant avec la Ville d'Albertville, laquelle a travaillé au camp de jour de la Ville de Sainte-Adèle durant la saison estivale 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 350\$ pour les fins susdites à Mme Lise Boivin, du 1435, Chemin du Vieux-Puits à Sainte-Adèle.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-387**

*ATTENDU les dispositions des articles 476 et suivants de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS.*

*ATTENDU le rapport de la trésorière municipale, daté du 11 juillet 2000, relativement au remboursement de dépenses électorales concernant l'élection partielle du 12 mars 2000, conformément à l'article 478 de la loi précitée.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque pour ce faire pour un montant n'excédant pas 2 282.68\$, conjointement à MM. Pierre Crépault et Denis Thibault, conformément aux dispositions législatives susdites.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-388**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil octroie une subvention au montant de 231.33\$, plus intérêts à partir de la date à laquelle ladite somme devenait due, à Opération 40/80 Inc. pour le paiement des taxes scolaires 2000-2001, imposées sur l'immeuble du 1400, rue Émile-Cochand.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-389**

*ATTENDU le rapport du directeur général pro tempore, daté du 3 août 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le remboursement des dépenses effectuées par M. Yvon Nielly pour l'utilisation de son véhicule personnel pour les semaines débutant le 15 juin 2000 jusqu'au 31 juillet 2000, le tout tel qu'il appert aux documents produits pour ce faire.*

*QUE ce Conseil indique également qu'il accepte de payer à M. Nielly les frais indiqués à la résolution numéro 95-557 lorsque celui-ci utilise son véhicule personnel pour effectuer son travail, soit une somme de 0.35\$ du kilomètre avec un minimum quotidien de 16.50\$ lorsque celui-ci est au travail.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-390**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau datée du 27 juillet 2000, relativement à sa participation au congrès de l'Association Québécoise du Loisir Municipal, qui se tiendra à Rimouski du 20 au 22 septembre 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE les frais d'inscription dudit participant, au montant de 225\$, soient assumés par la Ville.*

*QUE ses frais d'hébergement, de déplacement et autres frais connexes lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, le tout conformément à la réglementation en vigueur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-391

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage, à partir de la présente, M. Jean Bolduc, à titre de pompier au service de prévention des incendies.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-392

*ATTENDU la requête de M. Christian Nadeau, datée du 28 juin 2000, relativement à l'installation d'un quai flottant à la plage municipale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des loisirs à faire exécuter les travaux pour l'installation d'un quai flottant à la plage municipale dans la zone de prolongement de celle-ci.*

*QUE les travaux susdits soient exécutés conformément à la réglementation en vigueur.*

*QUE la somme pour ce faire au montant de 1 000\$ soit appropriée du budget dudit service.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-393

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Fiscaliste M.C. Inc. pour effectuer l'analyse des récupérations de taxes de vente potentielles pour la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE ladite compagnie soit rémunérée selon le tarif représentant 35% desdites demandes de remboursement accordées à la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-394

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil mandate, à partir de la présente, Mme Brigitte Forget à titre de greffier pro tempore ainsi que M. Alain Bérubé à titre de directeur général pro tempore et ce, afin de combler les absences du greffier aux fonctions susdites.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-395**

*ATTENDU le projet d'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux entre la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail et la Ville, joint à la présente comme annexe I.*

*ATTENDU le projet d'entente entre l'Union des Municipalités du Québec et la Ville concernant l'octroi d'un contrat relatif à la mise en application de l'entente visée au paragraphe précédent, joint à la présente comme annexe II.*

*ATTENDU le projet de contrat de gestion entre l'Union des Municipalités du Québec et un gestionnaire, devant être accordé par l'Union des Municipalités du Québec, au nom de la Ville, aux termes de l'entente visée au paragraphe précédent, joint à la présente comme annexe III.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE les annexes I, II et III de la présente en fassent partie intégrante.*

*QUE la Ville concourt dans les termes des ententes et du contrat mentionnés au préambule de la présente résolution, joints à la présente comme annexes I, II et III.*

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, joint à la présente comme annexe I, ainsi que l'entente entre l'Union des Municipalités du Québec et la Ville, joint à la présente comme annexe II.*

*QUE ce Conseil opte pour le programme de services complets prévu au contrat joint à la présente en annexe III.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-396**

*ATTENDU les dispositions des articles 24.5 et suivants du projet de Loi 124 intitulé « Loi modifiant la loi sur l'organisation territoriale municipale et d'autres dispositions législatives », concernant l'identification d'immeubles à caractère supralocal sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique officiellement à la M.R.C. des Pays-d'En-Haut qu'il considère de caractère supralocal les immeubles suivants :*



No de résolution  
ou annotation

- Le Parc d'Affaires La Rolland
- École Secondaire A.N. Morin
- École Hôtelière des Laurentides
- Sainte-Adele Elementary School
- Parc Doncaster
- Tous les immeubles de l'Office Municipal d'Habitation
- Les immeubles des Affaires Sociales
- Immeuble du Centre Local d'Emploi
- Parc des Chutes Glenn Wexford
- Les églises d'autres confessions que l'église catholique.

*QU'une copie de la présente soit transmise à la M.R.C. des Pays d'En-Haut pour que la requête de la Ville soit acheminée à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-397**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût de la cotisation à la Corporation de promotion à Mirabel Inc. (COPAM), au montant de 100\$, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2000 au 31 mars 2001.*

*QUE Monsieur le Maire soit désigné à titre de représentant de la Ville au sein de l'organisme susdit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-398**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 65\$ au Conseil de la culture et des communications des Laurentides pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville, pour l'année 2000-2001.*

*QUE Madame Carole Beauchamp soit mandatée pour représenter la Ville au sein dudit organisme.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-399**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique qu'il est prêt à céder à M. Lucien Grégoire le lot 12-88, rang 9, Canton Abercrombie pour une somme de 5 000\$, plus taxes.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE tous les frais et honoraires dans ce dossier soient assumés par ledit cessionnaire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineures ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes, après avoir expliqué chacune de celles-ci. Personne ne s'oppose auxdites demandes.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-400**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU les recommandations favorables transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 29 juin et le 24 juillet 2000.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :*

**M. Bernard Latour**

- Réduire la marge arrière à 6,61 mètres au lieu de 8 mètres, afin de permettre de convertir le garage existant en résidence unifamiliale

*Cette demande est localisée comme suit :*

*No. de lot : Une partie du lot 10-96, rang 9, Canton Abercrombie (Rue Lavallée).*

**M. Richard Deschamps**

- Réduire la marge latérale côté nord-ouest à 0,93 mètre au lieu de 1,25 mètre, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

*Cette demande est localisée comme suit :*

*No. de porte: 1013, rue Valiquette.*

**M. Serge Groulx et Mme Sophie Beauchamp**

- Réduire la marge arrière à 6,15 mètres au lieu de 8 mètres, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale.

*Cette demande est localisée comme suit :*

*No. de lot : Lot 10-6, rang 9, Canton Abercrombie.*

**M. Jacques Éthier**

- Réduire la marge latérale droite à 2,60 mètres au lieu de 4 mètres, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal.

*Cette demande est localisée comme suit :*

*No. de porte : 848/850, rue de la Montagne*



No de résolution  
ou annotation

*QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-401**

*ATTENDU la requête présentée par le Centre Communautaire Mont-Baldy Inc. et Pavillon des Arts de Sainte-Adèle et adressée à la Commission Municipale du Québec le 26 juillet 2000, concernant une reconnaissance pour une demande d'exemption de taxes municipales pour les lots P.21A-3, P.21A-4 et P.22A-3, rang 11, Canton Morin.*

*ATTENDU que ce Conseil a pris connaissance de ladite requête.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique qu'il ne s'oppose pas à la requête présentée par le Centre Communautaire Mont-Baldy Inc. et Pavillon des Arts de Sainte-Adèle.*

*QUE le greffier municipal soit mandaté pour représenter la Ville de Sainte-Adèle lors de l'audition de ladite requête par la Commission Municipale du Québec.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-402**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux pour l'année 2000-2001.*

*ATTENDU que la compagnie HCI Canada Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée aux prix unitaires suivants :*

<i>Carbone de soude léger</i>	<i>0,390\$/kg, plus taxes</i>
<i>Sulfate d'aluminium</i>	<i>0,459\$/kg plus taxes</i>
<i>Chlore gazeux</i>	<i>2.00\$/kg plus taxes</i>
<i>Soude caustique</i>	<i>0,854\$/kg plus taxes</i>

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-403**

*ATTENDU les rapports de M. André Lorrain, directeur du service de police, datés du 2 août 2000, relativement à l'achat d'uniformes et d'équipements chez Uniformes Chez Lise Binette Inc. et Charco Inc.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des rapports susdits et, dès lors, autorise un montant de 10 800\$, taxes incluses, pour l'achat d'uniformes et d'équipements chez Uniformes Chez Lise Binette Inc. et Charco Inc. pour les membres du service de police, et de procéder à l'achat d'uniformes et d'équipements chez Uniformes Lise Binette Inc. pour un montant de 2 314\$, taxes incluses, pour les répartiteurs.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-404**

*ATTENDU les dispositions de l'article 3 de l'entente intervenue entre M. Ronald Biard et la Ville de Sainte-Adèle le 15 août 2000.*

*ATTENDU l'offre de services transmise par la firme Raymond Chabot Ressources Humaines Inc. le 17 août 2000, conformément à l'article susdit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme Raymond Chabot Ressources Humaines Inc. dans le cadre d'un mandat de transition de carrière pour M. Ronald Biard, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des honoraires professionnels pour ce faire au montant de 6 000\$, taxes incluses, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-405**

*ATTENDU la description des cours à être offerts par le service des loisirs pour la saison automnale 2000, préparée par ledit service.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les cours susdits, incluant l'échéancier et l'engagement des animateurs requis dans les circonstances, le tout tel qu'il appert à la description de ceux-ci annexée à la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses pour ce faire, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### AVIS DE MOTION NO. 25-2000

Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de reconstruction et de réparation des rues de la Grande-Promenade, des Cavaliers, Dazé et des Amourettes, et autres immeubles municipaux, de l'infrastructure d'aqueduc enfouie sous la rue de la Grande-Promenade, lesquels ont été endommagés suite à l'effondrement d'un barrage aux limites de la Ville de Sainte-Adèle et de la Municipalité de Val-Morin, et autres travaux connexes, le paiement des honoraires professionnels et autres frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire.

QUE l'avis de motion numéro 14-2000 soit abrogé à toutes fins que de droit.

### RÉSOLUTION NO. 2000-406

ATTENDU le rapport du directeur des services techniques, M. Alain Bérubé, daté du 21 août 2000, relativement à la correction aux structures de support de l'hôtel de ville.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil décrète les travaux décrits au rapport susdit et approprie pour ce faire une somme de 25 500\$, plus taxes, du surplus accumulé au 31 décembre 1999.

QU'une copie de la présente soit transmise à la M.R.C. des Pays d'En-Haut.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports et du procès-verbal suivants :

Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :

- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 509,314.52\$ pour la période du 22 au 30 juin 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.07.07.063.
- Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 217,601.79\$ pour la période du 8 au 14 juillet 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.07.14.065.
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 479,641.97\$ pour la période du 8 au 14 juillet 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.07.07.064.
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 89,103.59\$ pour la période du 15 au 21 juillet 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.07.21.066.



No de résolution  
ou annotation

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 32,909.98\$ pour la période du 22 au 28 juillet 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.07.28.067*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 11,941.80\$ pour la période du 29 juillet au 4 août 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.08.04.070.*
- *Engagements au montant de 169,185.59\$ pour la période du 9 juin au 6 juillet 2000.*
- *Engagements au montant de 80,205.45\$ pour la période du 7 juillet au 8 août 2000.*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays-d'En-Haut – réunion du 6 juin 2000.*

*Liste des comptes à payer en date du 27 juillet 2000.*

*Rapports :*

- *Cour municipale – juin, juin (révisé) et juillet 2000*
- *Service d'urbanisme – juillet 2000*
- *Service de prévention des incendies – juillet 2000*

*Rapport des activités financières en date du 17 août 2000.*

*Rapport de la trésorière municipale, daté du 11 juillet 2000, concernant les dépenses électorales des candidats à l'élection du 12 mars 2000*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 557 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités, le greffier municipal dépose devant le Conseil le certificat de procédure d'enregistrement concernant le règlement 975-2000.*

*Le greffier municipal indique que le règlement susdit est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 557 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités, le greffier municipal dépose devant le Conseil le certificat de procédure d'enregistrement concernant le règlement 985-2000.*

*Le greffier municipal indique que le règlement susdit est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 21H00 et se termine à 21H25.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2000-407**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 21H25.*

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifié et fait signifier, le 21 août 2000, l'avis de convocation de la séance spéciale du 22 août 2000, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le mardi 22 août 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*



No de résolution  
ou annotation

Messieurs les Conseillers Gabriel D. Latour et Pierre-Antoine Guinard étaient absents pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT NO. 987-2000**  
**RÉSOLUTION NO. 2000-408**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement numéro 987-2000, décrétant des travaux de reconstruction et de réparation des rues de la Grande-Promenade, des Cavaliers, Dazé et des Amourettes, et autres immeubles municipaux, de l'infrastructure d'aqueduc enfouie sous la rue de la Grande-Promenade, lesquels ont été endommagés suite à l'effondrement d'un barrage aux limites de la Ville de Sainte-Adèle et de la Municipalité de Val-Morin, et autres travaux connexes, le paiement des honoraires professionnels et autres frais inhérents, et pour emprunter une somme de 581 000\$ pour ce faire, a été adopté par ce Conseil.

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

Aucune question n'a été posées aux membres du Conseil lors de la période de questions.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-409**

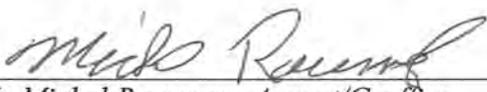
**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée à 20H03.

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 18 septembre 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-410**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 septembre 2000, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :*

- *d'ajouter le sujet suivant à la rubrique « résolutions » :*  
*D 34) Signature du protocole d'entente – rue de la Seigneurie.*
- *de retirer le sujet suivant de la rubrique « rapports » :*  
*E 7) Dépôt par la trésorière municipale des projections pour l'année 2000.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-411**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 août 2000 et de la séance spéciale du 22 août 2000, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 août 2000 et de la séance spéciale du 22 août 2000, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-412**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de police à procéder à l'achat de 2 pistolets, étuis et munitions, chez Les Distributeurs R. Nicholls Inc., le tout pour une somme de 2 390\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-413**

*ATTENDU le rapport de M. Michel Rousseau, directeur général pro tempore, daté du 10 août 2000, concernant l'entretien ménager des locaux municipaux par la compagnie Janitorial M.B.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate M. Michel Rousseau, afin de négocier, avec l'entrepreneur susdit, les modifications à apporter au devis préparé pour ce faire, et au montant du contrat à être modifié pour les fins susdites.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour, au nom des membres du Conseil Municipal et des employés de la Ville de Sainte-Adèle, offre ses condoléances à Mme Marjolaine Champagne, suite au décès de sa fille. En effet, Mme Champagne fait partie de l'équipe de l'entretien ménager des locaux de la Ville de Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-414**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente intermunicipale à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Marguerite du Lac Masson et la Ville de Sainte-Adèle, concernant le déneigement du chemin des Hauteurs et de la rue Raymond, pour l'hiver 2000/2001.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer la somme prévue pour ce faire au montant de 11 000\$, selon les dispositions de ladite entente, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

Avant l'adoption du projet de résolution ci-après, Monsieur le Conseiller André Sénéchal dévoile son intérêt dans ce dossier et indique qu'il ne participera pas aux délibérations, ni au vote sur ce sujet. Il indique de plus qu'il s'est retiré de la salle de délibérations lorsque le sujet a été présenté en comité plénier.

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-415**

ATTENDU la demande de changement de zonage formulée par Monsieur A. Francoeur concernant la construction d'un chapiteau de style « tempo ».

ATTENDU que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil Municipal de refuser ladite demande.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil acquiesce à la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et refuse la demande de modification précitée.

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-416**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après :

#### **Dépenses sans bon de commande :**

<b><u>Nom de la firme</u></b>	<b><u>Dossier</u></b>	<b><u>Montant</u></b> <b><i>(Taxes incl.)</i></b>
Protectron	Réparation du système d'alarme au service des travaux publics	580.67 \$
Journal La Vallée	Avis pour collecte de sang	57.51 \$
Cie de Remonte-Pente	Inspection systèmes anti-recul	806.33 \$
Doppelmayer Ltée	et présentation d'un rapport	

#### **Honoraires professionnels :**

Beaudry & Jarry, Arpenteurs-géomètres	Production de plans Lots 7 et 8, et lots 8-107 et 8-108, rang 9, Canton Abercrombie	1 348.77 \$
Maletto & Associés	Rencontre avec Monsieur le Maire aide-conseil.	230.05 \$
Prévost Auclair Fortin D'Aoust	Dossier : personnel-cadre 7 juin au 15 août 2000	4 956.15 \$
	Deauville Estates Ltd	1 020.52 \$
	Les Sablières Laurentiennes	1 040.05 \$
	Gisco, La Compagnie d'Assurances	812.47 \$



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-417

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie le contrat de service du logiciel CRPQ-AM du service de police à la compagnie Intercel Communications, pour la période s'échelonnant du 1er mai 2000 au 31 décembre 2000 au montant de 1 067\$, plus taxes, et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2001 au montant de 1 600\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-418

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec d'enlever les lampadaires situés aux endroits suivants :*

- *Poteau No. W5M2K / B78JWY, sur le boulevard de Sainte-Adèle ainsi que le poteau situé au nord de celui-ci.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-419

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une subvention de 5 000\$ à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle relativement au Symposium Sainte-Adèle en Couleurs 2000.*

*QUE la somme susdite soit appropriée à même le montant prévu au budget 2000 pour le spectacle de jazz.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-420

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le versement d'une subvention au montant de 10,000\$ à Musée Trainorama Inc. afin de permettre audit organisme de compléter son projet.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-421**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise des travaux au centre de ski des Pentes 40/80 pour une somme maximale de 35 000\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le surplus accumulé au 31 décembre 1999.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-422**

*ATTENDU la lettre transmise par Monsieur Guy Côté le 15 août 2000 à l'effet de retirer son offre d'achat datée du 7 juin 2000 concernant les lots 17-26 et 18B-4, rang 2, Canton Morin, propriété de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et abroge la résolution numéro 2000-284 à toutes fins que de droit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-423**

*ATTENDU le rapport de M. Michel Rousseau, directeur général pro tempore, daté du 30 août 2000, relativement à l'inondation survenue le 11 juin 2000 dans le secteur du Lac Millette.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme d'avocats Prévost, Auclair, Fortin, D'Aoust, afin d'entreprendre toutes les procédures nécessaires dans les circonstances pour protéger les intérêts de la Ville dans ce dossier.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-424**

*ATTENDU le rapport de M. Yves Dupras, directeur du service de prévention des incendies, relativement au concours qui s'est tenu le 17 juillet 2000 pour combler le poste de lieutenant audit service.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confirme M. Stéphane Lavallée au poste de lieutenant au service susdit et qu'une rémunération mensuelle de 50\$ lui soit accordée pour assumer la garde et ce, rétroactivement au 17 juillet 2000.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-425**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle les contrats suivants avec la compagnie Nord-Tel Communication Téléphone Inc.*

- *contrat d'entretien du système téléphonique Panasonic, au montant de 1,895\$, plus taxes, pour la période du 20 juin 2000 au 19 juin 2001;*
- *contrat de service pour le système de messagerie vocale Panasonic du 1425, rue Claude-Grégoire, au montant de 705\$, plus taxes, pour la période du 28 juillet 2000 au 27 juillet 2001.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Le greffier municipal fait lecture du projet de résolution numéro 2000-426.*

*Monsieur le Conseiller André Sénéchal, appuyé de Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, propose l'adoption dudit projet.*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal indique au Conseil qu'il s'oppose à l'adoption de ce projet, attendu que cet immeuble a un fort potentiel de développement mais que l'acheteur n'a pas présenté un tel projet au Conseil. Celui-ci enregistre sa dissidence.*

*Un vote est demandé :*

**POUR** : *Monsieur le Maire Pierre Grignon, Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp et Réjean Charbonneau.*

**CONTRE** : *Messieurs les Conseillers Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.*

*La résolution est dès lors adoptée à la majorité.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-426**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise la vente des lots ci-après indiqués, propriétés de la Ville de Sainte-Adèle, à Monsieur Gérald Calixte, pour la somme de 75,000\$, plus les taxes applicables, le tout selon l'offre d'achat et la contre-proposition jointes à la présente pour en faire partie intégrante.*

- Lots P.1A, P.1B, P.1B-17, P.2A, P.14, P.15, P.16, P.17A, 1B-3, P.1B-4, P.1B-5, 2A-3, 2A-5 et P.2A-6, rang 10, Canton Morin et Abercrombie.

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE les frais professionnels requis dans les circonstances soient assumés par le cessionnaire.*

\*\*\*\*\*

*Après le vote et l'adoption de la résolution, Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal dit au Conseil Municipal qu'un des deux agents immobiliers qui a présenté l'offre d'achat est un proche parent d'un membre du Conseil. Celui-ci demande pourquoi ce membre du Conseil ne s'est pas retiré.*

*Madame le Conseiller Carole Beauchamp prend la parole et indique qu'elle ne pensait pas devoir se retirer même si sa sœur est cet agent immobilier.*

*Monsieur le Maire indique que le débat se résume ainsi : Est-ce que le membre du Conseil a un intérêt dans ce dossier lorsqu'un membre de sa famille est l'un des agents immobiliers qui a présenté l'offre d'achat susdit?*

*Monsieur le Maire dit qu'il faudra obtenir un avis dans ce dossier pour éclairer le Conseil. De plus, il indique que lui-même et le greffier municipal consulteront, dès mardi, un procureur pour ce faire.*

\*\*\*\*\*

*Le greffier municipal suggère aux membres du Conseil, pour protéger Madame le Conseiller Carole Beauchamp et ce, sans admettre qu'il y ait un conflit d'intérêts dans ce dossier, d'ajouter un sujet à l'ordre du jour afin d'abroger la résolution précédente, le tout afin de permettre d'examiner toute cette problématique.*

*Dès lors, Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal propose le projet de résolution ci-après, appuyé de Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour.*

*Un vote est demandé :*

*POUR : Messieurs les Conseillers André Sénéchal,  
Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard  
et Jean-Paul Cardinal.*

*CONTRE : Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau.*

*Madame le Conseiller Carole Beauchamp ne participe pas au vote, attendu que sa sœur est l'un des agents immobiliers qui a présenté l'offre d'achat de l'immeuble décrit à la résolution numéro 2000-426.*

*La résolution est dès lors adoptée à la majorité.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-427

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE la résolution numéro 2000-426 soit abrogée à toutes fins que de droit.*

\*\*\*\*\*

### RÉSOLUTION NO. 2000-428

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme RE/MAX Ste-Adèle, pour la période se terminant le 31 août 2001, concernant des contrats de courtage pour la vente d'immeubles de la Ville, sous réserve du paiement d'honoraires professionnels pour ce faire, tel qu'il appert à l'offre de services de ladite firme, datée du 31 août 2000, et ce, pour les immeubles suivants:*

- Lots P.6A-104, P.6A, P.6B, rang 2 et rang 3, Canton Morin;

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer les contrats à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-429

*ATTENDU les dispositions de l'article 6 de l'entente intervenue entre M. Ronald Biard et la Ville de Sainte-Adèle le 15 août 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil abroge la résolution numéro 2000-310 à toutes fins que de droit.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-430

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût de publication d'une demi-page (1/2) page dans le Guide touristique des Laurentides, Édition 2001/2002, au montant de 2 750\$, plus taxes.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-431

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète des travaux supplémentaires relativement aux plafonds suspendus dans la partie centrale du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville et approprie pour ce faire une somme de 7 900\$, plus taxes, tel qu'il appert à l'estimation transmise par Constructions Tétris Inc. annexée à la présente.*

*QUE la somme susdite soit appropriée de la façon suivante :*

- 6 100\$ du poste budgétaire 02-700-00-970, et le solde à même le surplus accumulé au 31 décembre 1999.

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption du projet de résolution ci-après, Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, appuyé de Madame le Conseiller Carole Beauchamp, présente une demande au Conseil pour amender ledit projet afin d'indiquer après le mot « gestion », les mots suivants : « sous réserve d'un engagement de la Corporation Le Parc d'Affaires La Rolland de déposer à la Ville les procès-verbaux du Conseil de ladite corporation ainsi que le budget et les rapports financiers, dès que ces documents seront disponibles ».*

*Ledit amendement est adopté à l'unanimité. Dès lors, le projet de résolution, tel qu'amendé, est adopté à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-432

*ATTENDU que ce Conseil a pris connaissance du document intitulé « A la Croisée des Chemins », daté du 5 juillet 2000, traitant du projet de développement du Parc d'Affaires La Rolland.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique officiellement qu'il privilégie la structure et le fonctionnement apparaissant à la rubrique « Première option », tel qu'il appert au document susdit, lequel fait partie intégrante de la présente, et indique officiellement que la Ville de Sainte-Adèle contribuera au financement du fonctionnement et de la mise en place de ladite structure, tel qu'il appert aux dispositions dudit document rédigé sous la rubrique « la gestion », sous réserve d'un engagement de la Corporation Le Parc d'Affaires La Rolland de déposer à la Ville les procès-verbaux du Conseil de ladite corporation ainsi que le budget et les rapports financiers, dès que ces documents seront disponibles.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-433

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat de services à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Madame Manon Fortin, relativement à la fonction de greffier-audiencier, percepteur des amendes pour la cour municipale, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2003, tel qu'il appert audit document joint à la présente sous l'annexe « A ».*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions dudit contrat.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-434

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat de services à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Monsieur Alain Bérubé, relativement à la fonction de directeur des services techniques, pour la période du 5 septembre 2000 au 4 septembre 2003, tel qu'il appert audit document joint à la présente sous l'annexe « A ».*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions dudit contrat.*

*QUE ce contrat mette fin au contrat actuellement en vigueur, à partir du 5 septembre 2000.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-435

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture et l'installation de pièces pour glissières de sécurité.*

*ATTENDU que la compagnie Entreprises Ployard 2000 Inc. a été la seule à présenter une soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée aux prix unitaires indiqués à ladite soumission, annexée à la présente pour en faire partie intégrante.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-436**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par Financière Banque Nationale Inc., pour son emprunt de 399,200\$, par billets, en vertu des règlements numéros 319, 331, 703-1989, 726-1990, 746-1990 et 973-1999, au prix de 98.172, et échéant en série 5 ans comme suit :*

40 200 \$	5.55%	26 septembre 2001
42 800 \$	5.60%	26 septembre 2002
45 600 \$	5.75%	26 septembre 2003
48 500 \$	5.80%	26 septembre 2004
222 100 \$	5.90%	26 septembre 2005

Coût net : 6.38793%

*QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-437**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se propose d'emprunter, par billets, un montant total de 399 200\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :*

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
319	24 000 \$
331	45 600 \$
703-1989	2 700 \$
726-1990	31 700 \$
746-1990	236 300 \$
973-1999	58 900 \$

*ATTENDU qu'il serait avantageux pour la Ville de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations.*

*ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

*QUE les billets seront datés du 26 septembre 2000.*

*QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement.*

*QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :*

1.	40 200 \$
2.	42 800 \$
3.	45 600 \$
4.	48 500 \$
5.	51 600 \$

*Après 5 ans          170 500 \$ (à renouveler)*

*QUE, pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre, par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :*

*- 5 ans, à compter du 26 septembre 2000, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 703-1989, 726-1990 et 746-1990, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-438**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                    Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat d'une trieuse à 10 casiers pour le photocopieur 5818 installé au garage municipal, de la compagnie Xerox Canada Ltée, le tout pour une somme de 1 185\$, plus taxes.*

*QUE la somme susdite soit appropriée du fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-439**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :                    M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil engage un employé temporaire au service des travaux publics, rétroactivement au 12 septembre 2000, pour une période maximale de 8 semaines, selon les dispositions de la convention collective de travail pertinente.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-440**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil verse une compensation de 1 000\$, plus taxes, à la compagnie Les Entreprises Maurice Aveline, pour l'utilisation du stationnement situé au 1401, boulevard de Sainte-Adèle, pour la période s'échelonnant de mai 2000 au 31 octobre 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-441**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la lettre d'entente no. 8 à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN), annexée à la présente.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-442**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le coordonnateur au service d'urbanisme, M. Yvon Nielly, à participer au colloque de formation sur le thème « La rénovation cadastrale et son impact sur l'aménagement du territoire » offert par l'Association Québécoise d'Urbanisme, qui se déroulera à Saint-Hyacinthe le 20 octobre 2000.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 115\$, taxes incluses, soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la réglementation en vigueur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-443**

*ATTENDU* les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 5 septembre 2000.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

#### **Résolution C.C.U. '2000-076**

**Pavage Sainte-Adèle**

4090, boulevard de Sainte-Adèle

**- Rénovation extérieure.**

#### **Résolution C.C.U. '2000-077**

**Madame Monique Décary**

39, rue Bélec

**- Rénovation extérieure.**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente pour en faire partie intégrante.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-444**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour la réfection partielle de la toiture du Centre Communautaire situé au 1200, rue Claude-Grégoire.

*ATTENDU* que la compagnie Toitures Hogue Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées, au montant de 11 732.55\$, taxes incluses.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### **RÉSOLUTION NO. 2000-445**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour le remplacement et l'installation d'un câble de la remontée mécanique no. 1 du centre de ski des Pentes 40/80.

*ATTENDU* que la compagnie Les Entreprises Jean-Guy Senez Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, au montant de 5,845\$, plus taxes, pour les fins précitées.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-446**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer le protocole d'entente à intervenir relativement à la pose de béton bitumineux sur une partie de la rue de la Seigneurie.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 88,330.73\$ pour la période du 5 au 11 août 2000 Certificat de disponibilité de crédit no. 00.08.11.071.*
- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 1,254.76\$ pour la période du 5 au 11 août 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.08.11.072.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 165,215.85\$ pour la période du 12 au 18 août 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.08.18.073.*
- *Engagements au montant de 101,060.86\$ pour la période du 5 août au 11 septembre 2000.*

*Procès-verbaux de la M.R.C. des Pays-d'En-Haut – réunions du 4 juillet et 1<sup>er</sup> août 2000.*

*Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunions du 29 juin et 24 juillet 2000.*

*Liste des comptes à payer au montant de 254 094.44\$ en date du 5 septembre 2000.*

*Rapports :*

- *Service de police – juillet 2000*
- *Urbanisme – août 2000*



No de résolution  
ou annotation

*Dépôt par la trésorière municipale du rapport d'activités en vertu de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, pour l'année 1999.*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 557 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités, le greffier municipal dépose devant le Conseil le certificat de procédure d'enregistrement concernant le règlement 987-2000.*

*Le greffier municipal indique que le règlement susdit est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 21H03 et se termine à 21H20.*

\*\*\*\*\*

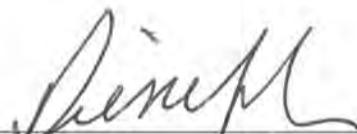
**RÉSOLUTION NO. 2000-447**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 21H20.***

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 26 septembre 2000, l'avis de convocation de la séance spéciale du 28 septembre 2000, devant être tenue à 17H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le jeudi 28 septembre 2000 à 17H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Madame le Maire suppléant Carole Beauchamp.

Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Gabriel D. Latour, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Maire Pierre Grignon était absent pour toute la durée de la séance.

La séance a débuté à 17H00 et avait pour buts, à savoir:

\*\*\*\*\*

Les sujets suivants sont retirés de l'ordre du jour :

C 12) Non-renouvellement du contrat de M. André Lorrain.

C 13) Signature du bail avec Opération 40/80 Inc.

C 16) Acceptation de la soumission – achat d'un chargeur sur roues.

\*\*\*\*\*

#### **AVIS DE MOTION NO. 26-2000**

Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement de construction de rues et d'infrastructures municipales numéro 670-1988.

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-448**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QU'une demande soit présentée à la Banque Nationale du Canada, succursale de Sainte-Adèle, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle, 90% du montant autorisé en vertu du règlement ci-après mentionné :*

**RÈGLEMENT NUMÉRO 975-2000 :**

*Règlement numéro 975-2000 décrétant des travaux de rénovation à la bibliothèque municipale Claude-Henri-Grignon, incluant des travaux d'aménagement extérieur, l'aménagement de stationnements pour desservir l'hôtel de ville, l'aménagement intérieur et extérieur de l'hôtel de ville, des travaux de pose de béton bitumineux sur la rue Morin et autres travaux connexes, l'achat d'un chargeur sur roues, d'un camion-incendie incluant divers équipements, d'ameublement et d'équipements de bureau, l'achat et l'installation d'une génératrice à l'hôtel de ville, l'acquisition d'un immeuble pour fins municipales, le paiement des honoraires professionnels et les autres frais inhérents, et pour emprunter une somme de 1 195 000\$, pour ce faire.*

*Montant autorisé : 1 092 600\$ (à l'exclusion de l'acquisition de terrains).*

*Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à ordre y relatifs.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, appuyé de Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, propose que le projet de résolution ci-après soit amendé pour inclure, après le montant « 69 500\$, les mots « plus les taxes applicables s'il y a lieu ».*

*Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité l'amendement proposé et le projet de résolution, tel qu'amendé, est adopté à l'unanimité.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-449**

*ATTENDU que ce Conseil désire procéder à l'achat de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot P.11, rang 11, Canton Abercrombie, sur lequel est érigé un bâtiment portant le numéro de porte 1385/1387, rue Dumouchel.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil offre à la propriétaire, Mme Marie-Irène Desroches, une somme de 69,500\$, plus les taxes applicables s'il y a lieu, pour l'acquisition dudit immeuble pour fins municipales, sous réserve toutefois que celui-ci soit libre de toute charge quelconque, incluant hypothèque conventionnelle ou légale, et sous réserve également que les sommes prévues pour ce faire au règlement numéro 975-2000 soient approuvées par la Ministre des Affaires Municipales et de la Métropole suivant la demande du Conseil Municipal rédigée dans la résolution numéro 2000-450.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-450**

*ATTENDU les dispositions de l'article 564 de la Loi sur les Cités et Villes.*

*ATTENDU que le règlement numéro 975-2000 a reçu l'approbation de la Ministre des Affaires Municipales et de la Métropole pour un montant de 1 092 600\$, excluant ainsi le montant prévu pour l'acquisition d'un immeuble pour fins municipales.*

*ATTENDU que ce Conseil a, par la résolution numéro 2000-449, offert une somme de 69 500\$, plus les taxes applicables s'il y a lieu, pour l'acquisition de l'immeuble portant le numéro de lot P.11, rang 11, Canton Abercrombie, sur lequel est érigé un bâtiment portant le numéro de porte 1385/1387, rue Dumouchel.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende les dispositions de l'article 2 du règlement numéro 975-2000 pour indiquer à la 6<sup>e</sup> ligne, après le mot « immeuble », les mots et chiffres suivants : « portant le numéro de lot P.11, rang 11, Canton Abercrombie, sur lequel est érigé un bâtiment portant le numéro de porte 1385/1387, rue Dumouchel, pour y aménager un stationnement municipal et pour d'autres fins municipales », en lieu et place des mots « pour y aménager un stationnement municipal ».*

*QUE l'annexe « A » dudit règlement soit également amendé pour inscrire à la rubrique « Article 2 », après les mots « Acquisition d'un immeuble », les mots et chiffres suivants : « portant le numéro de lot P.11, rang 11, Canton Abercrombie, sur lequel est érigé un bâtiment portant le numéro de porte 1385/1387, rue Dumouchel ».*

*QUE, de plus, ce Conseil demande à la Ministre des Affaires Municipales et de la Métropole d'accorder son approbation pour un montant supplémentaire de 102,400\$, pour permettre l'achat susdit ainsi que le paiement des honoraires professionnels requis dans les circonstances, afin que son approbation totale soit de 1 195 000\$, tel que prévu au règlement susdit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-451**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le réaménagement extérieur de l'hôtel de ville.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que 6 compagnies ont répondu à la demande de la Ville.*

*ATTENDU que la compagnie Asphaltage Archambault Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au montant de 163,770.51\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même l'argent prévu au règlement numéro 975-2000, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-452**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour des travaux de re-surfaçage de la rue Morin.*

*ATTENDU que 5 compagnies ont répondu à la demande de la Ville.*

*ATTENDU que la compagnie Asphalte Desjardins Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au montant de 40,680.09\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même l'argent prévu au règlement numéro 975-2000, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-453**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat d'un camion autopompe pour le service de prévention des incendies.*

*ATTENDU que la compagnie Thibault & Associés a été la seule à présenter une soumission pour ce faire.*

*ATTENDU la lettre transmise par ladite compagnie le 25 septembre 2000 concernant les articles 10.18.1, 10.18.2 et 10.18.3 du devis technique.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au montant de 229,900\$, plus taxes, sous réserve que celle-ci, conformément à l'article 17 du devis, produise dans les 10 jours de l'acceptation de la présente soumission, un cautionnement d'exécution de 500 000\$ d'une compagnie de cautionnement autorisée à faire des affaires au Québec et ce, afin de garantir à la Ville que ledit camion autopompe incendie sera livré conformément au devis.*

*QUE l'achat susdit soit effectué afin de remplacer le camion GMC de l'année 1976*

*QUE le service de prévention des incendies soit autorisé à entreprendre des procédures pour vendre ledit camion GMC-1976.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même l'argent prévu au règlement numéro 975-2000, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-454**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le déneigement de la chaussée Pierre-Péladeau/Deauville, des stationnements municipaux et la location d'un souffleur à neige avec opérateur.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les soumissions ci-après indiquées.*

#### **Déneigement de la chaussée Pierre-Péladeau/Deauville : (200020-023)**

*Les Excavations André Dubé & Fils Inc.*

*Proposition I 2000-2001 36 701.00 \$ plus taxes*

*Propositions optionnelles : (applicables sur recommandation du directeur des services techniques) :*

*Proposition II-A 2000-2001 1 286.25 \$ plus taxes*

*Proposition II-B 2000-2001 1 715.00 \$ plus taxes*

*Pour les années 2001-2002 et 2002-2003 : prix de base révisé en plus ou en moins selon l'indice moyen général des prix à la consommation de la région de Montréal, de septembre de l'année antérieure débutant en septembre 2000.*

#### **Location d'un souffleur à neige avec opérateur : (2000-20-025)**

*Location Jean Miller Inc. 2000-2001 115\$/heure plus taxes*

*Pour les années 2001-2002 et 2002-2003 : prix de base révisé en plus ou en moins selon l'indice moyen général des prix à la consommation de la région de Montréal, de septembre de l'année antérieure débutant en septembre 2000.*

#### **Déneigement des stationnements : (2000-20-024)**

*QUE ce Conseil rejette la soumission reçue pour ce faire de la compagnie Excavations André Dubé & Fils Inc., attendu que le montant soumis est trop élevé compte tenu des contraintes budgétaires de la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le directeur des services techniques soit autorisé à retourner en soumission pour les fins précitées.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-455**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et M. Alain Bérubé, relativement au poste de directeur général par intérim, pour la période s'échelonnant du 5 septembre 2000 au 31 décembre 2000, tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-456**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate le consortium formé des firmes d'ingénieurs-conseils Gilles Taché & Associés Inc. et Stavibel Inc. pour la réalisation d'une étude permettant d'améliorer le traitement de l'eau du lac Matley et des autres sources d'approvisionnement et de leurs installations, de même que le contrôle par télémétrie de l'ensemble du réseau de pompage et de distribution sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, le tout pour des honoraires professionnels de 20 000\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le surplus accumulé au 31 décembre 1999.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-457**

*ATTENDU la lettre transmise le 22 septembre 2000 par Mme Manon Fortin concernant la présentation de sa démission au poste de greffier-audiencier – percepteur des amendes, à partir du 9 octobre 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil indique qu'il accepte la démission de Mme Fortin au poste précité, à partir du 9 octobre 2000 et ce, malgré les dispositions de l'article 11 du contrat de travail actuellement en vigueur.*

*QUE le contrat actuellement en vigueur, échéant le 31 décembre 2000, soit annulé à toutes fins que de droit, de même que celui qui devait prendre effet le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et ce, à partir du 9 octobre 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-458**

*ATTENDU que le contrat de gestion de l'usine de filtration intervenu avec la compagnie Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. vient à échéance le 31 décembre 2000.*

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun de signer un autre contrat pour ce faire avec la compagnie susdite pour une période de 2 ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-459**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende les résolutions numéros 2000-347 et 2000-356 pour inscrire en lieu et place de « Le Parc d'Affaires La Rolland », les mots « Corporation Industrielle Mont-Rolland » (Le Parc d'Affaires La Rolland) ».*

*QUE la présente fasse partie des résolutions qu'elle amende.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-460**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une subvention au montant de 1 500\$ à la Maison de la Culture des Pays d'En-Haut.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-461**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir concernant le prolongement de la rue des Pinsons.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-462**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à engager une stagiaire, pour une période d'une semaine, débutant le 4 octobre 2000, le tout sans frais pour la Ville.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-463**

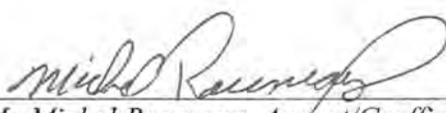
**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 17H40.*

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 16 octobre 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller André Sénéchal était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-464**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 octobre 2000, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter le sujet suivant à la rubrique « résolutions » :*

*F 47) Participation de la Ville de Sainte-Adèle à une étude sur la régionalisation des corps policiers municipaux.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-465**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 septembre 2000 et de la séance spéciale du 28 septembre 2000, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 septembre 2000 et de la séance spéciale du 28 septembre 2000, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 27-2000**

*Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter de nouvelles dispositions relativement au traitement des élus municipaux et pour abroger le règlement numéro 930-1998, le tout tel qu'il appert au projet de règlement annexé au présent avis de motion sous l'annexe « A ».*



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 670D-2000**  
**RÉSOLUTION NO. 2000-466**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 670D-2000, amendant le règlement de construction de rues et d'infrastructures municipales numéro 670-1988, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2000-467**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise une dépense de 2,275\$, plus les taxes applicables s'il y a lieu, relativement à la vaccination contre l'hépatite A et B de tous les policiers du service de police de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-468**

*ATTENDU le rapport du coordonnateur au service d'urbanisme, M. Yvon Nielly, daté du 19 septembre 2000, concernant un mandat à accorder aux procureurs Prévost Auclair Fortin D'Aoust, pour entreprendre des procédures en cour supérieure concernant le nettoyage des lieux ci-après indiqués, le tout aux frais du propriétaire de l'immeuble concerné.*

➤ 258, rue Morin

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate les procureurs précités pour les fins susdites.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-469**

*ATTENDU la requête transmise par M. William Ogilvie et Mme Christiane Lavallée, faisant affaires sous la raison sociale « Centre d'Équitation La Galvaude Ste-Adèle Enr. » relativement à l'inscription de leur commerce sur des enseignes directionnelles sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec les requérants susdits concernant l'inscription de leur commerce sur les enseignes directionnelles, tel qu'il appert ci-après :*

- *Sur l'enseigne installée dans le parc Claude-Henri-Grignon.*
- *Sur l'enseigne installée sur la rue Morin, à l'intersection de la rue Émile-Cochand.*

*QUE l'entente précitée prévoit cependant une clause interdisant aux requérants précités d'apposer d'autres inscriptions sur le mobilier urbain que celles prévues à ladite entente.*

*QUE les coûts pour ce faire soient assumés par les requérants.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-470**

*ATTENDU la requête transmise le 30 août 2000 par M. François Larose, coordonnateur d'Opération Nez Rouge Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'organisme susdit à utiliser gratuitement les locaux actuels du service d'urbanisme au 1425, rue Claude-Grégoire, pour la période s'échelonnant de la mi-novembre 2000 à la mi-janvier 2001.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-471**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre Monsieur André Lorrain et la Ville de Sainte-Adèle, relativement au non-renouvellement de son contrat de travail à titre de directeur du service de police de la Ville de Sainte-Adèle, lequel se termine le 31 octobre 2000.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-472

*ATTENDU le rapport transmis le 2 octobre 2000 par Mme Sylvie Savoie, greffière de la cour municipale, concernant les procédures pour combler le poste de greffier-audiencier - percepteur des amendes.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et engage Mme Sylvie Cappadocia, sur une base temporaire, pour la période s'échelonnant du 16 octobre 2000 au 17 novembre 2000 inclusivement, à raison de 2 jours par semaine au tarif horaire de 20.55\$.*

*QUE la greffière de la cour soit autorisée à procéder selon les dispositions de son rapport, incluant la publication d'avis d'appel de candidatures pour ce faire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-473

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la dépense sans bon de commande ci-après :*

<u>Nom de la firme</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
Entreprises Roger Lalonde Enr.	Installation d'une barricade au 108-110-112 rue Morin	1 731.41 \$ (taxes incl.)

### RÉSOLUTION NO. 2000-474

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la location d'un boteur pour les dépotoirs à neige, pour l'hiver 2000-2001.*

*ATTENDU que la compagnie Location Jean Miller Inc. a été la seule à présenter une soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au montant de 90\$/heure, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2000-475**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder au remplacement du moteur LTA 10 du véhicule Inter Paystar 1990, pour une somme maximale de 13 000\$, plus taxes, à la condition que la procédure pour ce faire soit respectée.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-476**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat d'un chargeur sur roues.*

*ATTENDU qu'Équipement Laurentien Enr. a été le seul à présenter une soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission d'Équipement Laurentien Enr. pour l'achat d'un chargeur sur roues de marque John Deere, modèle 624H de l'année 1999, pour un montant total de 230 000\$, plus taxes, incluant une garantie de 84 mois ou 6 000 heures d'utilisation, permettant à la Ville d'obtenir un crédit de 5,000\$ ainsi que la vente des pneus actuels pour une somme de 4,000\$.*

*QUE les crédits concernant la garantie prolongée et pour la vente des pneus usagés permettent l'acquisition de pneus Sno Plus selon les prix gouvernementaux approuvés, pour un montant de 8,000\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-477**

*ATTENDU que des prix ont été demandés pour des travaux de re-surfacement et de reconstruction de dalots dans le secteur du Mont-Gabriel.*

*ATTENDU que la compagnie Pavage Sainte-Adèle a soumis le plus bas prix pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise les travaux susdits par Pavage Sainte-Adèle au montant de 7 701.00\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-478**

*ATTENDU le rapport de la trésorière municipale, daté du 22 septembre 2000, relativement à la vente des actions détenues par la Ville suite à la démutualisation de la compagnie d'assurances Industrielle Alliance.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise, dès lors, la vente des actions susdites et l'appropriation desdites sommes, tel qu'il appert audit rapport, dont la diminution des déductions à la source pour le paiement de l'assurance-groupe des personnes concernées, tel qu'il appert au tableau annexé audit rapport.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution concernant la vente desdites actions.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-479**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'acquisition de l'aqueduc enfoui sous le lot 6B-9-1-1, rang 3, Canton Morin, de la compagnie 140931 Canada Inc., pour la somme de 2,500\$, plus les taxes applicables, sous réserve qu'une disposition soit incluse au contrat qui sera rédigé pour ce faire, afin que le vendeur s'engage à céder gratuitement à la Ville la rue portant le numéro de lot susdit et à signer tout contrat pour ce faire et ce, à la première demande de la Ville.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE Me André Voizard soit mandaté pour rédiger le contrat à intervenir entre les parties concernées, le tout aux frais de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-480**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise la trésorière municipale à procéder à l'achat du mobilier et de l'équipement de bureau pour un montant maximal de 67,100\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même les sommes prévues au règlement numéro 975-2000.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-481**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, pour signer tous les documents nécessaires concernant le recouvrement des taxes impayées ou autres sommes dues à la Ville de Sainte-Adèle, incluant les procédures entreprises devant les cours compétentes.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-482**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 4 octobre 2000, relativement aux procédures à entreprendre pour finaliser le dossier de Pavages T.C.L. Inc.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme Prévost, Auclair, Fortin, D'Aoust pour assister Mme Brigitte Forget dans les procédures qui seront entreprises pour finaliser ce dossier.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-483**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir entre l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle, relativement au poste de directeur dudit organisme, tel qu'il appert au projet de contrat joint à la présente sous l'annexe « A ».*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-484**

*ATTENDU* la lettre transmise le 14 septembre 2000 par la compagnie d'assurances Lombard Canada, dans le dossier de réclamation de Mme Sylvie et M. Richard Stolzenberg.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 1 000\$, au nom de la Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Lombard, représentant la franchise de la Ville, pour la somme versée auxdits réclamants par la compagnie d'assurance susdite.

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-485**

*ATTENDU* la lettre transmise par M. Bernard Latour le 21 septembre 2000, relativement au retrait de son offre d'achat d'une partie du lot 10-17, rang 9, Canton Abercrombie, propriété de la Ville de Sainte-Adèle.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil acquiesce à la requête de M. Bernard Latour et abroge la résolution numéro 2000-281 à toutes fins que de droit.

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-486**

*ATTENDU* la requête transmise le 19 septembre 2000 par Mme Jacqueline Gagnon, directrice générale du CLSC-CHSLD des Pays d'En-Haut, relativement à l'annulation du bail intervenu entre la Ville de Sainte-Adèle et ledit organisme.

*ATTENDU* que l'article 3.2 dudit bail prévoit qu'un avis d'annulation aurait dû être transmis par l'une ou l'autre des parties avant le 1<sup>er</sup> juillet 2000.

*ATTENDU* que malgré cette dernière disposition, ce Conseil estime opportun d'acquiescer à la requête dudit organisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte d'annuler, à partir du 31 décembre 2000, le bail intervenu entre les parties susdites.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-487

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 10 août 2000 relativement à la modification du contrat d'entretien ménager intervenu entre Janitorial M.B. et la Ville de Sainte-Adèle, suite à l'augmentation de la superficie des locaux faisant l'objet dudit contrat.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte d'assumer les montants supplémentaires requis dans les circonstances, soit une somme de 2 794.01\$, plus taxes, pour la période du 14 juillet 2000 au 31 janvier 2001, et une somme de 8 155\$, plus taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2001 au 31 janvier 2002, lesdites sommes devant être payées conformément aux dispositions du devis actuellement en vigueur.*

*QUE la présente fasse partie du contrat intervenu entre les parties.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-488

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme Monsieur Pierre-André Robitaille au poste de lieutenant du service de prévention des incendies, rétroactivement au 26 septembre 2000.*

*QUE celui-ci reçoive une rémunération mensuelle de 50\$ à titre de compensation pour l'assumption de la garde.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-489

*ATTENDU les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 3 octobre 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

#### Résolution C.C.U. '2000-082

**Monsieur Claude Lemay**

51, rue Morin

- Aménagement d'une terrasse.



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U. '2000-083**

**Monsieur Joseph Marino**

750, rue Fribourg

- Déblai/remblai.

**Résolution C.C.U. '2000-084**

**Madame Rhéa Girard**

1408, rue Labelle

- Rénovation extérieure/galerie.

**Résolution C.C.U. '2000-085**

**Madame Louise Spénard/Monsieur Jean Caron**

4905, boulevard de Sainte-Adèle

- Affichage.

**Résolution C.C.U. '2000-086**

**Madame Louise Spénard/Monsieur Jean Caron**

4905, boulevard de Sainte-Adèle

- Agrandissement et rénovation.

**Résolution C.C.U. '2000-087**

**Monsieur Denis Laferrrière**

903/905/907/909, rue Valiquette

- Rénovation extérieure.

**Résolution C.C.U. '2000-088**

**Monsieur Claude Pinto**

1241, chemin du Chantecler

- Rénovation extérieure/peinture.

**Résolution C.C.U. '2000-089**

**Monsieur Joseph Marino**

33, rue Bélec

- Rénovation extérieure.

**Résolution C.C.U. '2000-090**

**Monsieur Gary Quenneville**

1082, boulevard de Sainte-Adèle

- Remplacement de clôture/rampe.

**Résolution C.C.U. '2000-091**

**Madame Danielle Roger/Monsieur Normand Riendeau**

108, rue Morin

- Rénovation extérieure.

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION NO. 2000-490**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE ce Conseil accepte les modifications des demandes de P.I.I.A. suivantes :**



No de résolution  
ou annotation

**P.I.I.A. 2000-046 modifié par la résolution C.C.U. '2000-096**

**Monsieur Pierre Trudeau**

1064, boulevard de Sainte-Adèle.

**P.I.I.A. 2000-045 modifié par la résolution C.C.U. '2000-097**

**Monsieur Louis-Paul Beaudry**

900, boulevard de Sainte-Adèle.

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-491**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 805, rue de la Terrasse, et dont la nature est de réduire la marge avant à 7,93 mètres au lieu de 8 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigée dans le procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 20 novembre 2000 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-492**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 26 septembre 2000, relativement à l'assumption du coût de publicité dans deux (2) revues plein air afin de publiciser le réseau de ski de fond de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 441\$ pour défrayer le coût de publicité dans la revue « Espaces » pour l'année 2000-2001.*

*QUE la somme susdite soit appropriée du poste budgétaire 02-622-00-341.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-493**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture numéro 26847, émise par le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides Inc. au montant de 2 300.50\$, en paiement des honoraires professionnels pour le projet d'informatisation des bibliothèques de la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-494**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur Yves De Carufel pour la préparation du registre des immobilisations de la Ville de Sainte-Adèle, au 31 décembre 1999, le tout tel qu'il appert à son offre de services datée du 5 octobre 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-495**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du bail à intervenir entre Opération 40/80 Inc. et la Ville de Sainte-Adèle relativement à la location des immeubles et des équipements du centre de ski municipal 40/80, pour une période d'une année débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2000.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-496**

*ATTENDU l'entente intervenue entre les Immeubles Dansyl Inc. et la Ville de Sainte-Adèle concernant le prolongement de la rue des Pinsons.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme d'ingénieurs-conseils Gilles Taché & Associés Inc. pour procéder à la surveillance des travaux indiqués à ladite entente, le tout pour des honoraires professionnels au montant de 1 000\$, plus taxes, ladite somme étant assumée par le promoteur.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-497**

*ATTENDU que, sporadiquement, des compagnies d'utilités publiques sollicitent le consentement de la Ville pour effectuer certains travaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que, pour accélérer le processus des travaux, il y aurait lieu de mandater Monsieur Alain Bérubé, directeur des services techniques, pour signer les consentements à intervenir dans les différents dossiers.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur Alain Bérubé, à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle pour les fins susdites, et l'autorise à signer les consentements nécessaires afin de permettre aux compagnies de service d'utilités publiques de procéder aux interventions opérationnelles courantes.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-498**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par Financière Banque Nationale Inc., pour son emprunt de 1,543,275\$, par billets, en vertu des règlements numéros 2A, 3, 3A, 4, 506, 507, 508, 509, 510 et 511, au prix de 98.459, et échéant en série 5 ans comme suit :*

271 275 \$	5.50%	1 <sup>er</sup> novembre 2001
288 500 \$	5.50%	1 <sup>er</sup> novembre 2002
307 700 \$	5.65%	1 <sup>er</sup> novembre 2003
327 200 \$	5.75%	1 <sup>er</sup> novembre 2004
348 600 \$	5.85%	1 <sup>er</sup> novembre 2005

Coût net : 6.27924

*QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-499**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se propose d'emprunter, par billets, un montant total de 1,543,275\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :*



No de résolution  
ou annotation

Règlement numéro

Pour un montant de

2A	52 100 \$
3	18 000 \$
3A	114 600 \$
4	1 233 300 \$
506	76 700 \$
507	9 200 \$
508	16 312 \$
509	5 369 \$
510	12 194 \$
511	5 500 \$

*ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

*QUE les billets seront datés du 1<sup>er</sup> novembre 2000.*

*QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement.*

*QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :*

1.	271 275 \$
2.	288 500 \$
3.	307 700 \$
4.	327 200 \$
5.	348 600 \$

*QUE la Ville aura, le 3 novembre 2000, un montant de 140 000\$ à renouveler sur un emprunt original de 235 650\$, pour une période de 5 ans, en vertu des règlements numéros 506, 507, 508, 509, 510 et 511.*

*QU'un montant total de 14 725\$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 125 275\$*

**RÉSOLUTION NO. 2000-500**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche Mme Sylvie Gingras, rétroactivement au 23 août 2000, pour une période temporaire, pour toute la durée de l'absence de Mme Claudine Gilbert au poste de secrétaire à la direction générale, au salaire hebdomadaire de 670\$, selon les mêmes heures de travail qu'effectuait Mme Claudine Gilbert.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE celle-ci bénéficie des mêmes congés fériés et des bénéfices marginaux que tous les autres employés de la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-501**

*ATTENDU que la Fraternité des Policiers de Sainte-Adèle a déposé un document pour le renouvellement de la convention collective de travail avec la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur Paul Curzi, à titre de membre de l'équipe de négociateurs pour la Ville de Sainte-Adèle, concernant le renouvellement de la convention collective susdite.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-502**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le déneigement des stationnements municipaux.*

*ATTENDU que trois (3) compagnies ont répondu à la demande de la Ville.*

*ATTENDU que la compagnie Les Excavations William Ogilvie & Fils Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, pour l'année 2000-2001, au prix de 9 650\$, plus taxes, pour les articles 01, 02-A et 02-B.*

*Pour les années 2001-2002 et 2002-2003 : prix de base révisé en plus ou en moins selon l'indice moyen général des prix à la consommation de la région de Montréal de septembre de l'année antérieure, débutant en septembre 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-503**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte de concentrer les dépôts de neige soufflée le plus possible dans le site du 100, rue des Cantonniers, et d'approprier les sommes requises pour ce faire, n'empêchant pas dès lors l'utilisation partielle du site de la rue Proteau, pour l'hiver 2000-2001.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-504**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte l'offre de service produite par Les Designers, le 7 juillet 2000, au montant de 1 380.30\$, taxes incluses, concernant l'étude du réaménagement de l'étage et de la salle du Conseil de l'hôtel de Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le règlement numéro 975-2000.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-505**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil donne suite aux recommandations de la firme Gilles Taché & Associés Inc. concernant l'aménagement d'un site d'entreposage des neiges usées au 100, rue des Cantonniers, et prévoit au budget 2001 les sommes requises pour ce faire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-506**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le paiement des honoraires professionnels de la firme d'ingénieurs Dubé, Beaudry et Associés Inc., tel qu'initialement prévu, au montant de 15 700\$, plus taxes, relativement au projet de rue d'accès au garage municipal.*

*QUE de plus ce Conseil accepte que la Ville assume une somme de 3,500\$, plus taxes, pour le projet d'accès final à la rue Rolland.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le directeur des services techniques soit autorisé à faire effectuer lesdits travaux selon les disponibilités des budgets dudit service de la présente année.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder aux transferts budgétaires requis suivant les recommandations du directeur des services techniques.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-507**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur du service des loisirs, daté du 10 octobre 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte que soit mise à la disposition de la Commission Scolaire des Laurentides, pour la période du 16 octobre 2000 au 21 juin 2001, une salle au Centre Communautaire du 1200, rue Claude-Grégoire, pour y accueillir deux après-midi par semaine une classe de niveau pré-maternel.*

*QUE la Ville assume le coût d'entretien de ladite salle pour la période précitée.*

*QUE ledit prêt soit effectué en échange de l'utilisation de la cafétéria et du gymnase de l'École Chante-au-Vent par la Ville de Sainte-Adèle pour la période estivale, afin d'y accueillir le camp de jour de l'année 2001, et que l'entretien desdits locaux soit alors assumé par la Commission Scolaire des Laurentides.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'entente pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-508**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat et l'installation d'une génératrice pour l'hôtel de ville.*

*ATTENDU que la compagnie Les Entreprises P.L.G. Lauzon Inc. a été la seule à présenter une soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées au montant de 18 245\$, plus taxes, sous réserve cependant que la soumission présentée par la Ville dans le cadre de l'achat d'une génératrice de Ville des Laurentides soit refusée par cette dernière.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le règlement numéro 975-2000.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-509**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil présente une soumission à Ville des Laurentides pour l'achat d'une génératrice usagée d'une capacité de 19 KV.*

*QUE le directeur des services techniques soit autorisé à procéder et à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le règlement numéro 975-2000.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-510**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le remplacement d'un câble, l'installation, épissure et certificat, pour le centre de ski des Pentes 40/80.*

*ATTENDU que deux (2) compagnies ont répondu à la demande de la Ville.*

*ATTENDU que la compagnie Doppelmayr Ltée a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées, au montant de 13 312.50\$, plus taxes, pour le remplacement du câble, ainsi qu'une somme de 5 600\$, plus taxes, pour l'installation dudit câble.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-511**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc et la reconstruction des fondations granulaires sur la rue Grande-Promenade et autres voies de circulation.*

*ATTENDU que deux (2) compagnies ont répondu à la demande de la Ville.*

*ATTENDU que la compagnie Excavation R.B. Gauthier Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées, au montant de 294 134.96\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le règlement numéro 987-2000.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-512**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour des travaux à la bibliothèque municipale Claude-Henri-Grignon.*

*ATTENDU que deux (2) compagnie ont répondu à la demande de la Ville.*

*ATTENDU que la compagnie Les Constructions Tétris Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées, au montant de 53 599.45\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le règlement numéro 975-2000.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-513**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle, le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) et la salariée concernée, relativement à la mise à pied de Mme Suzanne Beauchamp, suite à l'abolition de son poste et ce, en date de ce jour, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-514**

*ATTENDU que la MRC. des Pays-d'En-Haut, faisant partie des quarante-quatre (44) MRC situées en dehors des Régions Métropolitaines de recensement (R.M.R.), ne comptant pas d'agglomérations de plus de 10,000 habitants, risque d'être visée spécifiquement par tout projet éventuel de réforme policière.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que, contrairement à ces mêmes quarante-quatre (44) MRC dont il est fait état, la sécurité publique dans la MRC des Pays-d'En-Haut est plutôt du ressort de la police municipale puisque seulement quatre (4) des onze (11) municipalités constituantes de la MRC des Pays-d'En-Haut sont actuellement desservies par la Sûreté du Québec.*

*ATTENDU qu'actuellement diverses études ou scénarios de regroupement des corps policiers ont cours afin de régionaliser la sécurité publique sur le territoire de la MRC des Pays-d'En-Haut.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil de la Ville de Sainte-Adèle confirme son intention de participer à toute étude ou projet en vue d'aller de l'avant dans la régionalisation policière, à partir d'un regroupement des différents corps policiers municipaux existants sur le territoire de la MRC des Pays-d'En-Haut.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

**1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :**

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 137,702.88\$ pour la période du 19 au 25 août 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.08.25.074.*
- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 107,025.02\$ pour la période du 19 au 25 août 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.08.25.075.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 136,694.24\$ pour la période du 26 août au 1<sup>er</sup> septembre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.09.01.076.*
- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 60,177.83\$ pour la période du 2 au 8 septembre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.09.08.077.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 210,657.49\$ pour la période du 2 au 8 septembre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.09.01.078.*
- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 70,587.80\$ pour la période du 9 au 15 septembre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.09.15.083.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 172,131.66\$ pour la période du 9 au 15 septembre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.09.15.084.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 60,920.12\$ pour la période du 16 au 22 septembre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.09.22.085.*



No de résolution  
ou annotation

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 179,186.24\$ pour la période du 23 au 29 septembre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.09.29.086.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 411,003.70\$ pour la période du 30 septembre au 6 octobre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.10.06.088.*
- *Engagements au montant de 120,459.51\$ pour la période du 22 août au 26 septembre 2000.*

*Liste des comptes à payer au montant de 153,156.16\$ en date du 5 octobre 2000.*

*Rapports :*

*- Service de police – août 2000*

*Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunions du 8 août et 5 septembre 2000.*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion du 5 septembre 2000.*

*Dépôt par la trésorière municipale des projections pour l'année 2000.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période début à 21H12 et se termine à 21H40.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-515**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 21H40.***

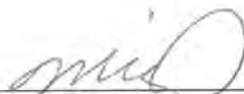
  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié, le 27 octobre 2000, l'avis de convocation de la séance spéciale du 30 octobre 2000, devant être tenue à 21H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 30 octobre 2000 à 21H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 21H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Tous les membres du Conseil Municipal étant présents et y consentant, les sujets suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :*

- *Mandat à M. Alain Bérubé, règlement 975-2000 – achats divers – acceptation soumission achats de stores*
- *Création d'un poste de préposée à la saisie de données*
- *Amendement à l'entente intervenue avec M. André Lorrain*

*De plus, l'ordre du jour est amendé pour changer «Signature du contrat de cession – M. Gérald Calixte» pour «abrogation de la résolution 2000-427» et retirer le sujet «Signature d'ententes avec les promoteurs – Projet Riopel».*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-516**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente intermunicipale à intervenir avec la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord pour assumer la direction du service de police de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période intérimaire de trois (3) mois à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2000, renouvelable*



No de résolution  
ou annotation

*mensuellement, pour des honoraires mensuels de 5,000\$, taxes incluses, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE Monsieur Jean Lalonde soit nommé à titre de directeur du service de police de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période intérimaire de trois (3) mois à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2000, renouvelable mensuellement, tel qu'il appert à l'entente susdite.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-517**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Monsieur Yvon Michel, concernant la construction d'une rue connue sous le nom de « rue des Cascatelles », portant le numéro de lot 21C-19, rang 11, Canton Abercrombie, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE ce Conseil mandate l'ingénieur attitré du projet M. Sylvain St-Hilaire pour procéder à la surveillance des travaux indiqués à ladite entente, le tout pour des honoraires professionnels au montant de 632.63\$, taxes incluses, ladite somme étant assumée par le promoteur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-518**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 2000-476 afin d'inscrire en lieu et place du montant de 230 000\$, le montant de « 232 000\$ ».*

*QUE de plus, ce Conseil autorise le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, le bon de commande pour la livraison du chargeur sur roues de marque John Deere, modèle 624H.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-519**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat et l'installation d'un moteur Diesel pour le véhicule V-22 du service des travaux publics.*

*ATTENDU que trois (3) compagnies ont répondu à la demande de la Ville.*

*ATTENDU que la compagnie Prodiesel (1994) Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, pour les fins précitées, au montant de 13 000\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-520**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE la résolution numéro 2000-427 soit abrogée à toutes fins que de droit.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-521**

*ATTENDU le rapport du Directeur des Services Techniques et Travaux Publics, M. Alain Bérubé, daté du 30 octobre 2000.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE le Conseil autorise ledit requérant à compléter les achats requis dans le cadre du règlement numéro 975-2000 incluant les imprévus et les frais incidents.*

*QUE de plus, ce Conseil dans le cadre du règlement susdit, accepte la soumission de Décorations Intérieurs Élégants, au montant de 7 073,39\$ incluant taxes et installation, relativement à l'achat de stores de bois pour l'habillement des fenêtres de l'Hôtel de Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-522**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER M. Jean-Paul Cardinal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***



No de résolution  
ou annotation

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur, Le Maire et le greffier municipal à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, une lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN), relativement à la création d'un poste de préposée à la saisie de données en remplacement du poste de préposée à la perception et ce, à partir de la signature de ladite lettre d'entente entre les parties concernées.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-523**

*ATTENDU la requête transmise par M. André Lorrain, le 24 octobre 2000, relativement à la modification de l'entente intervenue entre les parties, le 17 octobre 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête de M. André Lorrain et amende l'article 2 de l'entente susdite, afin que la rémunération et l'allocation de déplacement de celui-ci, lui soit verser périodiquement jusqu'au 8 mars 2001, conformément à la politique de rémunération applicable.*

*QUE de plus, la Ville accepte de lui rembourser trois (3) jours de vacances faisant partie de sa banque de vacances pour l'année 2000.*

*QUE la présente résolution ainsi que la requête susdite fassent partie intégrante de l'entente signée entre les parties et modifient dès lors ladite entente conformément à la présente résolution.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil Municipal répondent aux questions des citoyens. Ladite période débute à 21h13 et se termine à 21h15.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-524**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 21h15.*

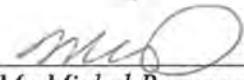
  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 4 novembre 2000, l'avis de convocation de la séance spéciale du 6 novembre 2000, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 6 novembre 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Tous les membres du Conseil Municipal étant présents et y consentant, les sujets suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :*

- *Avis de motion – Amendement du règlement numéro 727-1990*
- *Engagement du percepteur des amendes/greffier-audiencier*
- *Acceptation de la soumission de la compagnie Revêtement Métallique Des Moulins Inc.- Isolation du garage municipal*
- *Engagement de 2 policiers temporaires*
- *Achat de billets – Souper bénéfice Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut.*

*De plus, l'ordre du jour est amendé pour changer «Brunch des Bénévoles - 3,472.00\$» pour «Brunch des bénévoles – 4,000.00\$» et retirer « Amendement de la résolution 2000-516 – Entente intermunicipale avec la Régie intermunicipale la Rivière- du-Nord.*

\*\*\*\*\*

#### **AVIS DE MOTION NO. 28-2000**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 727-1990.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-525**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil octroie une somme de 4,000.00\$ pour que celle-ci soit appropriée pour assumer le coût de l'activité Brunch des bénévoles, qui aura lieu en novembre 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-526**

*ATTENDU que le promoteur Alpinum Inc. désire mettre en place un projet d'habitations intégrées sur les lots P.108 et P.5-20, rang 11, canton Abercrombie.*

*ATTENDU que pour ce faire, la Ville de Sainte-Adèle doit lui donner accès aux services d'aqueduc et d'égout, partant de l'intersection de la rue du Bourg-du-Lac et de la rue de la Laurentie.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte que la Ville de Sainte-Adèle donne accès aux services susdits au promoteur, sous les réserves suivantes :*

*- Que celui-ci démontre à la Ville de Sainte-Adèle, qu'il a reçu toutes les autorisations des propriétaires des infrastructures d'aqueduc et d'égout enfouies sous les lots 5-19, 5-21 et 5-29, rang 11, canton, Abercrombie.*

*- Que ledit promoteur dépose également à la Ville de Sainte-Adèle, des écrits faisant preuve de la permission susdite ainsi que celle de circuler sur lesdits lots des propriétaires concernés.*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme que son service d'urbanisme n'émettra aucun permis tant et aussi longtemps que ces écrits ne lui auront pas été remis au préalable.*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme également que l'entretien desdits services d'aqueduc et d'égout ainsi que la voie de circulation aménagée sur les lots susdits sera entièrement assumé par ledit promoteur.*

*QUE les conditions précitées s'appliquent et lient le propriétaire présent et ultérieur et que des dispositions pour ce faire soient inscrites à chaque acte de cession ultérieur des immeubles faisant partie dudit projet.*

*QUE la présente résolution ne s'applique que pour des projets intégrés et donc ne pourra s'appliquer pour les morcellements éventuels qui pourraient être effectués pour des propriétés isolées.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE toutes les conditions précitées devront être acceptées par écrit par le promoteur concerné.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-527**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche, à partir du 20 novembre 2000, Madame Cinzia Tarani au poste de percepteur des amendes/greffier-audiencier pour la Cour Municipale de la Ville de Sainte-Adèle, contractuellement et pour une période d'une année, à partir de la date susdite.*

*QUE celle-ci soit soumise à une probation de 3 mois à partir de son entrée en fonction.*

*QUE son salaire annuel soit fixé à un montant de 35,000.00\$.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-528**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour des travaux d'isolation du garage municipal situé en bordure de la rue Proteau.*

*ATTENDU que la compagnie Revêtement Métallique Des Moulins Inc. a été la seule à présenter une soumission pour ce faire, au montant de 13,900.00\$ plus taxes.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée au montant susdit pour lesdits travaux.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-529**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche, à partir de la présente, Messieurs Tommy Corbin et Luc Gagnon, à titre de policiers temporaires au service de police de la Ville de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2000-530**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*Que Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers Pierre-Antoine Guinard et Gabriel D. Latour soient mandatés pour assister au souper bénéfice qui se déroulera le 23 novembre prochain à l'École Hôtelière des Laurentides, au profit de la Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut.*

*QUE la Ville assume le coût de trois (3) billets pour ce faire, au montant de 30.00\$ chacun.*

*QUE les frais connexes à la participation desdits membres du Conseil, leur soit remboursés sur présentation de pièces justificatives et pour un maximum de frais de 25.00\$ pour chacun des Conseillers Municipaux.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'est posée aux membres du Conseil Municipal.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-531**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE la séance soit levée à 20h10.*

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Formules Municipales, Chambly (Québec) - No 5614-A-MG (FLA-782)



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié le 10 novembre et que j'ai fait signifier, les 11 et 12 novembre 2000, l'avis de convocation de la séance spéciale du 13 novembre 2000, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier*

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 13 novembre 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Tous les membres du Conseil Municipal étant présents et y consentant, les sujets suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :*

- *Engagement de 2 policiers temporaires*
- *Avis de motion - Amendement des règlements numéros 805-1993 et 853-1995*

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT NO. 727A-2000**  
**RÉSOLUTION NO. 2000-532**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE le règlement numéro 727A-2000, amendant le règlement numéro 727-1990, soit adopté par ce Conseil.*

***VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS***



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-533**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil mandate M. Daniel Millette pour la confection et l'installation des enseignes devant servir à la signalisation à l'Hôtel de Ville, le tout tel qu'il appert ci-après :*

- a) Une enseigne principale à être installée sur le terrain de l'Hôtel de Ville, portant l'inscription «MAIRIE» sur les deux côtés, gravée en feuille d'or, au montant de 1,575.00\$ plus taxes. De plus, que les inscriptions «Service de Police» et «Cour Municipale» y soient ajoutées.*
- b) Deux enseignes de 24"x48" portant l'inscription «Service de Police», dont une directionnelle avec les inscriptions «Service de Police» et «Cour Municipale», au montant de 340.00\$ plus taxes chacune.*
- c) Une enseigne de 24"x48" portant l'inscription «Cour Municipale», au montant de 340.00\$ plus taxes.*

*Les enseignes susdites devant être installées aux entrées des services concernés et de la salle du Conseil.*

*L'enseigne directionnelle du Service de Police et Cour Municipale devra être installée sur le mur de blocs de remblai.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même l'argent disponible du règlement numéro 975-2000.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-534**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil embauche Messieurs Marcel Dupras et Yves Megret, pour la période du 13 novembre 2000 au 13 avril 2001, au Centre de Ski Municipal Les Pentes 40/80, selon les besoins des tâches à accomplir au Centre de Ski susdit.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-535**

*ATTENDU que le Conseil Municipal adoptait le 28 septembre 2000, la résolution numéro 2000-449, afin de présenter une offre d'achat à Mme Irène Desroches, concernant l'achat de l'immeuble portant les numéros de portes 1385 et 1387 rue Dumouchel, sous réserve cependant de l'approbation de la somme prévue pour ce faire, au règlement numéro 975-2000.*

*ATTENDU que ladite somme a été approuvée par la Ministre des Affaires Municipales et de la Métropole, le 2 novembre 2000.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* que la propriétaire des lieux susdits a transmis au Conseil Municipal, une contre offre au montant de 75,000.00\$.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte de conclure la transaction précitée, pour un montant de 75,000.00\$ plus les taxes applicables, sous les réserves suivantes :

- a) *QUE* le contrat, pour ce faire, soit signé par la propriétaire de l'immeuble dans les soixante (60) jours de l'adoption de la présente résolution.
- b) *QUE* ladite transaction soit effectuée avec la garantie légale et après vérification des titres sur une période trentenaire.
- c) *QUE* les titres soient libres et clairs de toute charge et hypothèque quelconque, incluant toute hypothèque légale et/ou autre charge.

*QUE* Me André D. Voizard, notaire, soit mandaté pour effectuer lesdites recherches, rédaction du contrat et réception des signatures.

*Que* le Monsieur Le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même l'argent disponible du règlement numéro 975-2000.

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-536**

*ATTENDU* les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 7 novembre 2000.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

#### **Résolution C.C.U.'2000-101**

**Madame Hélène Séguin**

1129 à 1133, rue Émile-Cochand et 99, rue Morin

**- Rénovation extérieure**

Sous réserve du respect des recommandations du rapport d'analyse de l'architecte Mario Allard, daté du 26 septembre 2000, lequel est annexé à la présente, pour en faire partie intégrante.

#### **Résolution C.C.U.'2000-102**

**Autobus La Diligence**

4050, boulevard de Sainte-Adèle

**- Changement de finition extérieure**



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U. '2000-103**  
**Gestion J.J.N.R. Inc.**  
3880, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Rénovation extérieure**

**Résolution C.C.U. '2000-104**  
**Monsieur André Lyrette**  
3998, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Rénovation extérieure**

**Résolution C.C.U. '2000-105**  
**Cie 130 994 Canada Inc./Au Petit Chaudron**  
1110, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Rénovation extérieure**

**Résolution C.C.U. '2000-106**  
**Monsieur Claude Lemay**  
51, rue Morin  
- **Installation d'auvents**

**Résolution C.C.U. '2000-107**  
**Les Moulées du Nord**  
1332, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Enseignes sur poteau et sur vitrine**

**Résolution C.C.U. '2000-108**  
**Madame Jeanne-D'Arc Dubois et Monsieur Denis Durocher**  
1075 à 1081, rue Saint-Joseph  
- **Rénovation extérieure**

**Résolution C.C.U. '2000-109**  
**Pavage Sainte-Adèle**  
4090, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Changement de revêtement extérieur**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-537**

*ATTENDU que le 10 août 2000, la M.R.C. des Pays d'En-Haut a transmis à la Ville de Sainte-Adèle, le second projet de schéma d'aménagement révisé.*

*ATTENDU que le Service d'Urbanisme a procédé à l'étude dudit document.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil entérine et transmette l'analyse ainsi effectuée par le Service d'Urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle à la M.R.C. des Pays d'en-Haut, laquelle est jointe à la présente, pour en faire partie intégrante.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-538**

*ATTENDU l'offre de service transmise le 3 octobre 2000, par la firme Prévost Auclair Fortin D'Aoust, relativement au mandat à accorder à un procureur pour représenter la Ville de Sainte-Adèle dans les causes entendues par la Cour Municipale de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Me Annie Charron de la firme Prévost Auclair Fortin D'Aoust pour agir à titre de procureur de la Ville de Sainte-Adèle à la Cour Municipale, pour la période du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2001, selon l'offre de service annexée à la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-539**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte d'acquérir les parties des lots 9A-5, 9A-6 et 9A-18 du Rang 11, Canton Abercrombie, de la compagnie Le Faubourg Monclair (1990) Inc., pour un montant représentant 4.00\$ le pied carré plus les taxes applicables, sous les réserves suivantes :*

a) *QUE ladite transaction soit effectuée avec la garantie légale et après vérification des titres sur une période trentenaire.*

b) *QUE les titres soient libres et clairs de toute charge et hypothèque quelconque, incluant toute hypothèque légale et/ou autre charge.*

*QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté pour effectuer lesdites recherches, rédaction du contrat et réception des signatures.*

*QUE le contrat pour ce faire, soit signé par les deux parties en début d'année 2001. Ledit achat devant être payé à même l'argent disponible au règlement du fonds de roulement, lequel devra être remboursé sur une période de 5 ans.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-540**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil embauche, à partir de la présente, Mesdames Geneviève Lecavalier et Nancy Fournier, à titre de policiers temporaires au service de police de la Ville de Sainte-Adèle.*

**AVIS DE MOTION NO. 29-2000**

*Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender les règlements numéros 805-1993 et 853-1995.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil Municipal répondent aux questions du citoyen présent. Ladite période débute à 20h15 et se termine à 20h25.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-541**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE la séance soit levée à 20h25.*

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 20 novembre 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-542**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 novembre 2000, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :*

*F 41) Autorisation à la Chambre de Commerce – demande de subvention pour la Ville – formation du personnel.*

*F 42) Souper annuel du Comité Consultatif d'Urbanisme – 2 décembre 2000 – 720\$, plus taxes.*

*F 43) Engagement de personnel aux pentes 40/80 selon les besoins du service.*

*F 44) Achat d'un véhicule pour le service de police.*

*F 45) Vente d'un Muskeg à Opération 40/80 Inc.*

*F 46) Localisation du service des loisirs.*

*et d'ajouter le sujet suivant à la rubrique « rapports » :*

*G 4) Projections des résultats au 17 novembre 2000.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-543**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 octobre 2000 et des séances spéciales du 30 octobre 2000, 6 novembre 2000 et 13 novembre 2000, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annulation

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 octobre 2000 et des séances spéciales du 30 octobre 2000, 6 novembre 2000 et 13 novembre 2000, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

**AVIS DE MOTION NO. 30-2000**

*Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter un emprunt au montant de 12 000\$, pour financer les frais de refinancement des règlements 189-1972, 545-1984, 698-1989 et 726-1990.*

**AVIS DE MOTION NO. 31-2000**

*Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter un arrêt obligatoire sur la rue Sigouin à l'intersection de l'entrée du centre commercial, pour chacune des voies de circulation et d'installer un autre arrêt obligatoire sur la rue St-Joseph.*

**AVIS DE MOTION NO. 32-2000**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de modifier le règlement de circulation pour décréter la circulation à sens unique sur la rue de la Rivière, du boulevard de Sainte-Adèle vers la rue Rolland.*

**AVIS DE MOTION NO. 33-2000**

*Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement de stationnement pour interdire le stationnement sur le boulevard de Sainte-Adèle entre la rue Bêlec et la rue Valiquette, en direction sud; entre la rue St-Joseph et la rue Notre-Dame, en direction nord; et interdire le stationnement face à l'hôtel de ville de Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, Monsieur le Maire vote en faveur du règlement numéro 988-2000 en même temps que tous les autres membres du Conseil Municipal.*

**RÈGLEMENT NO. 988-2000**

**RÉSOLUTION NO. 2000-544**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 988-2000, afin de décréter de nouvelles dispositions relativement au traitement des élus municipaux et pour abroger le règlement numéro 930-1998, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, appuyé de Madame le Conseiller Carole Beauchamp, propose l'adoption du projet de règlement numéro 805A-853D-2000.

Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal propose un amendement à l'article 2 dudit projet pour que le taux du REER des employés cadres soit conservé à 5% au lieu du taux proposé à 7,5%. Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard appuie l'amendement.

Un vote est demandé sur ledit amendement.

**POUR :** Messieurs les Conseillers Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.

**CONTRE :** Monsieur le Maire Pierre Grignon, Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour et Réjean Charbonneau.

Dès lors l'amendement proposé n'est pas adopté.

Un vote est également demandé sur la proposition principale.

**POUR :** Monsieur le Maire Pierre Grignon, Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour et Réjean Charbonneau.

**CONTRE :** Messieurs les Conseillers Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal

Dès lors le projet de règlement est adopté à la majorité des voix des membres du Conseil Municipal.

**RÈGLEMENT NO. 805A-853D-2000**  
**RÉSOLUTION NO. 2000-545**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Réjean Charbonneau

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** Mme Carole Beauchamp

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE le règlement 805A-853D-2000, afin d'amender les règlements numéros 805-1993 et 853-1995, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-546**

*ATTENDU la requête transmise à la Ville de Sainte-Adèle par M. Marc Desjardins, relativement à l'achat d'une partie du lot 12-132, Rang 11, Canton Abercrombie.*

*ATTENDU que ce Conseil désire acquiescer à la requête susdite.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Réjean Charbonneau

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** M. André Sénéchal

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte de céder à M. Marc Desjardins, une partie du lot 12-132, rang 11, Canton Abercrombie, d'une superficie de 1,439.2 m.c., pour un montant de 7,742.90\$ plus taxes applicables, représentant 5,38\$ le mètre carré plus taxes applicables, le tout tel que plus amplement montré sur ce plan préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 15 novembre 2000, sous le numéro L3147 de ses minutes, sous réserve cependant de ce qui suit :*

- a) *QUE dans le contrat notarié, l'acheteur dégage la Ville de Sainte-Adèle de toutes responsabilités et inconvénients relativement à la proximité du parc Claude-Cardinal.*
- b) *QUE l'acheteur s'engage à consentir, à ses frais à la Ville de Sainte-Adèle, une servitude pour la réparation de la clôture du parc, de l'équipement connexe et du système d'éclairage du parc. Ledit acte devant être signé simultanément avec l'acte d'achat.*
- c) *QUE l'acheteur s'engage à remettre gratuitement ledit immeuble à la Ville de Sainte-Adèle, si celle-ci devait procéder à la construction d'une rue.*
- d) *QUE ladite vente soit faite sans aucune garantie légale, et dès lors, l'acheteur acquiert l'immeuble à ses risques et périls.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acheteur, y compris les frais d'arpenteur-géomètre.*

*QUE Monsieur Le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer les actes susdits, pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-547**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une subvention équivalente aux taxes impayées, aux Chevaliers de Colomb, jusqu'à la signature du contrat à intervenir entre ceux-ci et la succession J.B Gagnon, relativement à l'achat des parties de lot 2C et 2D, dans le Rang 2, Canton Morin.*

*QUE la Ville confirme également à l'organisme qu'elle accorde pour l'année 2001, une subvention équivalente aux taxes à payer sur cet immeuble. Le tout afin d'aider l'organisme susdit dans la gestion dudit terrain et afin de favoriser la réparation et l'entretien de la croix qui y est installée.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-548**

*ATTENDU la requête transmise le 12 octobre 2000, par Mme Michelle Panneton, directrice générale de Transport Adapté des Laurentides, concernant le paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Adèle audit organisme.*



No de résolution  
ou annulation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate M. Le Conseiller Réjean Charbonneau pour représenter la Ville de Sainte-Adèle, au sein du conseil d'administration de l'organisme précité.*

*QUE ce Conseil confirme l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle au Transport Adapté des Laurentides et autorise le paiement de la quote-part de la Ville, au montant de 1.25\$ par habitant, qui représente une somme de 2 893.12\$ pour l'année 2000.*

*QUE Monsieur Le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre les parties ainsi que tous autres documents pour donner effet à la présente résolution.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-549**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une subvention au montant de 1,000\$ à la Société d'horticulture et d'écologie Tournenvert, pour défrayer, entre autres, la protection, pour la période hivernale du cadran solaire aménagé près de la gare de Mont-Rolland.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-550**

*ATTENDU la lettre datée du 23 octobre 2000 de Mme Claudette Laroche, directrice de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Adèle, concernant les prévisions budgétaires pour l'année 2001, dudit organisme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les prévisions budgétaires susdites ainsi que l'assumption par la Ville, d'une partie du déficit dudit organisme, tel qu'il appert audit document.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-551

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après :*

#### Dépenses sans bon de commande :

<u>Nom de la firme</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u> (Taxes incl.)
<i>Métro Com Service</i>	<i>Vérification du système de télémetrie bassin Mont-Sauvage</i>	<i>437,10\$</i>
<i>Les Entreprises J. &amp; S. de Jong Inc.</i>	<i>Réparation de la scie marque Echo</i>	<i>398,91\$</i>

#### Honoraires professionnels :

<i>Dufresne, Hébert Comeau, avocats</i>	<i>Grief - Léo Leduc</i>	<i>326,67\$</i>
<i>Maletto associés</i>	<i>Rencontres avec le maire et membres du Conseil - dossier directeur général</i>	<i>4 025,88\$</i>
<i>Maletto associés</i>	<i>Évaluation des C.V. - conception rédaction et annonce</i>	<i>2 523,07\$</i>
<i>Prévost Auclair Fortin d'Aoust</i>	<i>Dossier - Parc industriel</i>	<i>1 997,41\$</i>

### RÉSOLUTION NO. 2000-552

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** *M. Gabriel D. Latour*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve une somme de 1,000\$ taxes incluses pour assumer le coût d'un spectacle à l'occasion des Fêtes de Noël, le samedi 16 décembre 2000, à l'église St-Joseph de Mont-Rolland, tel qu'il appert au bon de commande numéro 60645.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-553

*ATTENDU que le 12 juillet 2000, la Ville de Sainte-Adèle faisait parvenir une facture au montant de 5 433,52\$ à M. Gérard De Gagné pour les dommages que la Ville a subi, lors du débordement d'un étang artificiel, propriété de M. De Gagné.*

*ATTENDU que ce dernier a transmis une offre de règlement à la Ville, au montant de 2,716.76\$, le 17 octobre 2000.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil refuse l'offre de règlement déposée par M. Gérard De Gagné, le 17 octobre 2000, attendu que ce Conseil n'acceptera pas de montant inférieur aux montants des dommages subis par la Ville pour régler ce dossier.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-554**

*ATTENDU que depuis le regroupement de l'ancien Village de Mont-Rolland et de l'ancienne Ville de Sainte-Adèle, Mme Claudette Laroche n'a jamais bénéficié de l'indexation de son salaire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête de Mme Claudette Laroche et fasse bénéficier celle-ci des mêmes avantages monétaires incluant les bénéfices marginaux et le REER qui est versé aux autres membres du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2000. Le tout en remplacement des conditions dont bénéficiaient Mme Claudette Laroche jusqu'au 31 décembre 1999.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-555**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la diffusion à 20 reprises de vœux de Noël et du Nouvel An sur la station CIME FM, pour une somme de 300,00\$ plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-556**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil annule les emprunts suivants, lesquels n'ont pas été effectués.*



No de résolution  
ou annotation

<u>Règlements</u>	<u>Montant à annuler</u>	<u>Objet</u>
920-1997	18 087 \$	Frais de refinancement
973-1999	155 030 \$	Frais de refinancement
Total :	173 117 \$	

#### RÉSOLUTION NO. 2000-557

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce aux différentes demandes de subvention présentées par les organismes suivants :*

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Don pour 2000</u>
Opération Nez Rouge	500,00\$
Paroisse Sainte-Adèle	100,00\$
Centraide Laurentides	500,00\$

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### RÉSOLUTION NO. 2000-558

*ATTENDU que l'immeuble propriété de la compagnie 2964-1214 Québec Inc., portant le numéro de lot Ptie 2A-309, rang 11, Canton Morin, subit des préjudices, suite au mauvais entretien de l'immeuble propriété du Curateur Public (rue des Copains - Ptie 2A-311).*

*ATTENDU que celle-ci essaie vainement depuis plusieurs années de faire corriger cette situation en s'adressant au Curateur Public.*

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun d'adopter une résolution afin d'appuyer les démarches de la compagnie susdite.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande officiellement au Curateur Public du Québec de mandater un entrepreneur afin d'enlever tous les débris qui obstruent le ponceau situé sur l'immeuble susdit du Curateur Public, afin de permettre le bon écoulement de l'eau qui ne peut circuler adéquatement dans ledit tuyau préjudicant dès lors, à l'immeuble de la compagnie 2964-1214 Québec Inc.*

#### RÉSOLUTION NO. 2000-559

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport du directeur général par intérim, en date du 16 novembre 2000, relativement aux différentes conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle, le tout rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2000, à l'exception du paragraphe d) qui fait mention de rétroactivités différentes*

**RÉSOLUTION NO. 2000-560**

*ATTENDU l'offre de service transmise le 24 octobre 2000 par la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et associés Inc., relativement à la préparation d'une demande pour indemniser la Ville de Sainte-Adèle, dans le cadre des pluies torrentielles de juin 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil n'acquiesce pas à la demande des ingénieurs susdits.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-561**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble portant le numéro de lot 35-12, Rang 11, Canton Abercrombie, et dont la nature est de réduire la marge arrière à 5 mètres au lieu de 7 mètres, afin de mettre en place un projet de construction résidentielle de dimension et de superficie attrayantes.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 4994, rue du Bougeoir, et dont la nature est de réduire la marge arrière à 4,41 mètres au lieu de 8 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans le procès-verbal du 7 novembre 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 18 décembre 2000, ses décisions concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-562**

*ATTENDU les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme formulées dans les résolutions 2000-92 et 2000-93 relativement à des demandes d'amendements du règlement de zonage 1000-1999-Z de la Ville.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil acquiesce aux recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme, afin d'intégrer les amendements requis dans la prochaine refonte du règlement de zonage.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-563**

*ATTENDU la requête de Mme Francine Asselin-Bélisle, Mairesse de Lac-Saguay, concernant la demande adressée à la Ville de Sainte-Adèle, pour une commandite pour la 10<sup>ème</sup> édition du Mérite sportif des Laurentides qui aura lieu le 10 février 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et autorise l'achat de billets au coût de 60\$ chacun, pour les candidats de la Ville de Sainte-Adèle, qui seront honorés lors de cette manifestation de reconnaissance.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-564**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate le consortium Gilles Taché & associés Inc./Stavibel Inc., pour soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du programme Infra-Structure Québec pour des travaux de réfection à l'usine de filtration du lac Matley, à la prise d'eau du lac Violon ainsi qu'à différents puits, postes de surpressions et réservoirs d'emmagasinage sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-565**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QU'une demande soit présentée à la Banque Nationale du Canada, succursale de Sainte-Adèle, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle, 90% du montant autorisé en vertu du règlement ci-après mentionné :*



No de résolution  
ou annotation

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 975-2000 :**

Règlement numéro 975-2000 décrétant des travaux de rénovation à la bibliothèque municipale Claude-Henri-Grignon, incluant des travaux d'aménagement extérieur, l'aménagement de stationnements pour desservir l'hôtel de ville, l'aménagement intérieur et extérieur de l'hôtel de ville, des travaux de pose de béton bitumineux sur la rue Morin et autres travaux connexes, l'achat d'un chargeur sur roues, d'un camion- incendie incluant divers équipements, d'ameublement et d'équipements de bureau, l'achat et l'installation d'une génératrice à l'hôtel de ville, l'acquisition d'un immeuble pour fins municipales, le paiement des honoraires professionnels et les autres frais inhérents, et pour emprunter une somme de 1,195,000\$, pour ce faire.

Montant supplémentaire autorisé : 102,400\$

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 987-2000 :**

Règlement numéro 987-2000 décrétant des travaux de reconstruction et de réparation des rues de la Grande-Promenade, des Cavaliers, Dazé et des Amourettes, et autres immeubles municipaux, de l'infrastructure d'aqueduc enfouie sous la rue de la Grande-Promenade, lesquels ont été endommagés suite à l'effondrement d'un barrage aux limites de la Ville de Sainte-Adèle et de la Municipalité de Val-Morin, et autres travaux connexes, le paiement des honoraires professionnels et les autres frais inhérents, et pour emprunter une somme de 581,000\$, pour ce faire.

Montant autorisé : 521,775\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu desdits règlements.

QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à ordre y relatifs.

### **RÉSOLUTION NO. 2000-566**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par Caisse Populaire Desjardins des Pays-d'En-Haut pour son emprunt au montant de 1 034 400\$ par billets en vertu des règlements numéros 4, 10-A, 11, 973-1999 et 975-2000, au prix de 100, et échéant en série 5 ans comme suit :

49 200\$	6.435%	29-11-2001
52 400\$	6.435%	29-11-2002
55 700\$	6.435%	29-11-2003
59 500\$	6.435%	29-11-2004
817 600\$	6.435%	29-11-2005

Coût net : 6.435%



No de résolution  
ou annotation

*QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-567**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se propose d'emprunter, par billets, un montant total de 1 034 400\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :*

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
4	56 200\$
10-A	38 100\$
11	69 400\$
973-1999	7 665\$
975-2000	863 035\$

*ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

*QUE les billets seront datés du 29 novembre 2000.*

*QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement.*

*QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :*

1.	49 200\$
2.	52 400\$
3.	55 700\$
4.	59 500\$
5.	63 200\$

*Après 5 ans : 754 400\$ à renouveler*

*QUE, pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre, par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :*

*- 5 ans (à compter du 29 novembre 2000), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 4, 10-A, 11 et 975-2000, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-568**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil entérine l'achat d'une génératrice SDMO DS 20, au montant de 9 100\$ taxes incluses, de la Régie de Police de Montcalm.*

*QUE la Ville assume également une somme de 3,732.56\$ taxes incluses représentant les frais de branchement, filage et la mise en marche de l'inverseur automatique et une somme de 2,300.50\$ taxes incluses pour le fournisseur d'un inverseur automatique, et ce pour finaliser l'installation de ladite génératrice.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même l'argent disponible au règlement numéro 975-2000.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-569**

*ATTENDU qu'il y a quelques jours, un bail est intervenu entre la Ville de Sainte-Adèle et Opération 40/80 Inc. relativement à la location du Centre de Ski Municipal Les Pentés 40/80.*

*ATTENDU que ledit bail ne fait pas mention de l'assumption des coûts des différents permis et des taxes foncières imposées sur l'immeuble.*

*ATTENDU que ces coûts doivent être assumés par la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende par la présente, le bail susdit en indiquant que la Ville de Sainte-Adèle assume le coût des différents permis requis pour l'opération du Centre de Ski Municipal Les Pentés 40/80 ainsi que les taxes municipales et scolaires imposées sur l'immeuble.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Lors de l'adoption de la résolution ci-après, Messieurs les Conseillers Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal enregistrent leur dissidence.*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon indique qu'il vote en faveur de l'adoption de ladite résolution avec tous les autres membres du Conseil Municipal suivants : Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp et Réjean Charbonneau.*

*Dès lors, la résolution est adoptée à la majorité.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2000-570**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir avec M. Gérald Calixte pour la vente à celui-ci, pour une somme de 75,000\$ plus les taxes applicables, des immeubles décrits au contrat susdit.*

*QUE ce Conseil acquiesce aux lettres datées du 17 novembre 2000 et 20 novembre 2000, transmises par l'avocat de l'acheteur Me Pierre Lépine et que la vente soit effectuée sous réserve de la concrétisation des procédures indiquées à celles-ci.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat susdit pour que la Ville se conforme aux lettres précitées, ainsi que tous les actes de correction requis, le tout pour et au nom de la Ville.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur la demande de dérogation mineure ci-après indiquée, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose à ladite demande. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de dérogation mineure formulée ci-après :*

**RÉSOLUTION NO. 2000-571**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM*

*ATTENDU la recommandation favorable transmise par le Comité Consultatif d'Urbanisme, le 3 octobre 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :*

*Mme Lucille Gougeon*

*Réduire la marge avant de 8 mètres à 7,93 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Cette demande est localisée comme suit :*

*No. de porte : 805 de la Terrasse*

*QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-572**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle les assurances générales de la Ville de Sainte-Adèle, avec le courtier d'assurance Lemieux, Ryan & Associés, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 1<sup>er</sup> janvier 2002.*

*QUE pour ce faire, la Ville assume une prime de 62,656\$ plus taxes, ladite prime tenant compte que le Conseil Municipal choisit l'option de rétention en dommages matériels pour un montant de 2,500\$ au lieu de 1,000\$ relativement à la rubrique de l'assurance de responsabilité civile.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-573**

*ATTENDU les dispositions de l'article 474.1 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète que le texte du rapport de Monsieur le Maire sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle, au 31 décembre 2000, soit publié dans le Journal des Pays d'En-Haut.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-574**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à verser une somme supplémentaire de 4,000\$ plus taxes à Mme Isabelle Hamel pour la surveillance des travaux concernant l'aménagement paysager de l'Hôtel de Ville, à même le règlement numéro 975-2000.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-575**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil mandate la compagnie Michel Lavallée Consultation Inc., afin de présenter au Ministère de l'Environnement, une demande au nom de la Ville de Sainte-Adèle, afin de permettre à celle-ci de continuer l'addition du  $\text{SiO}_2$  de type N dans le réseau d'aqueduc de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-576**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil dépose le mandat à confier à la firme BPR Groupe-Conseil lors d'une prochaine séance du Conseil.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-577**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil dépose lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet d'installation d'une pompe d'égout sanitaire dans le Parc d'Affaires La Rolland.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-578**

*ATTENDU la requête de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides, datée du 13 octobre 2000 et signée par M. Martin Janneteau, responsable du projet de vignette d'accompagnement.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle au projet susdit permettant ainsi aux accompagnateurs des personnes handicapées, titulaires d'une vignette du gouvernement provincial, de bénéficier d'une gratuité lors d'activités de loisirs, au même titre que les personnes handicapées.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-579**

*ATTENDU la lettre datée du 30 octobre 2000, signée par M. Sylvain Demers, président du syndicat du TCA-Québec, demandant l'appui de la Ville de Sainte-Adèle à l'industrie automobile du Québec.*

*ATTENDU que l'usine de Boisbriand est la seule usine fabriquant des automobiles au Québec.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que ses activités ont un impact économique important pour toutes les régions du Québec.*

*ATTENDU que par sa main-d'œuvre de qualité, le Québec est un atout pour l'industrie automobile.*

*ATTENDU que le Québec possède des ressources naturelles à des coûts concurrentiels tels que l'hydro-électricité et les alumineries, ce qui favoriserait l'industrie automobile.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande à Général Motors de considérer l'usine de Boisbriand dans l'octroi d'un nouveau modèle, pour que le Québec conserve le peu de part qu'il a dans l'industrie automobile.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-580**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat de produits pétroliers pour l'année 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les soumissions les plus basses déposées pour ce faire, selon l'O.B.G. et l'administration et profit, tel qu'il appert ci-après :*

<u>Type de produits</u>	<u>Adjudicataire</u>	<u>Administration et profit</u>
Essence ordinaire sans plomb - 1	Ultramar Ltée	,0079/litre
Diesel clair - 2	Ultramar Ltée	,0069/litre
Diesel clair d'hiver - 2	Ultramar Ltée	,0029/litre
Huile à chauffage	Grand'Maison Inc.	,0400/litre

*QUE toutes les taxes applicables soient ajoutées aux prix susdits.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-581**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'installation d'une signalisation additionnelle « Arrêt à 3 voies » au carrefour des rues Notre-Dame et Sigouin.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-582**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de procéder au déplacement d'un lampadaire installé sur la rue de la Croix pour que celui-ci soit installé face au 720 rue de la Croix.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-583**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Mme Isabel Roberge du service d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle à participer à un colloque qui aura lieu au Jardin Botanique de Montréal, sur la sylviculture des feuillus dans la grande région des Laurentides-Lanaudière-Montérégie, le 24 novembre 2000.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 25\$ soit assumés par la Ville et que les autres frais connexes lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la réglementation en vigueur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-584**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à l'achat d'un immeuble propriété de la Maison Kalanik Inc., situé entre les rues Rolland et Proteau, tel qu'il appert au plan préparé par Murray & Vanasse, arpenteurs-géomètres, le 14 juillet 1995, dossier 2970, minutes B-4458-2638, le tout pour une somme de 30 000\$, plus taxes, sous réserve cependant :*

- *que la vente soit faite avec garantie légale après vérification des titres sur une période trentenaire;*
- *que les titres soient libres de toute charge et hypothèque quelconque;*
- *que toutes les mesures et superficies décrites ci-haut soient des dimensions minimales devant faire l'objet d'un plan d'arpentage approprié à être fourni par la Ville;*
- *que la vente soit complétée au début de l'année 2001.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût d'acquisition, le tout en temps et lieu, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.*

\*\*\*\*\*

*Lors de l'adoption de la résolution ci-après, tous les membres du Conseil Municipal, incluant Monsieur le Maire, votent en faveur de son adoption.*

*Dès lors, la résolution est adoptée à l'unanimité.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-585**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil embauche contractuellement M. Denis Leclerc, à titre de directeur général de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période débutant le 3 janvier 2001 et se termine le 31 décembre 2003.*

*QUE Monsieur Le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir entre les parties, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-586**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil mandate la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle pour demander, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, une subvention pour permettre la diffusion d'un cours intitulé « Développer les attitudes et comportements nécessaires afin d'améliorer la qualité du contact avec la clientèle ».*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer les formulaires requis pour mettre à effet la présente résolution.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-587**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise une dépense de 40\$ par personne, plus taxes et services, pour assumer le coût du souper annuel des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme, de Monsieur le Maire Pierre Grignon, de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, et de leurs conjoints, qui se déroulera au restaurant Esmeralda, le 2 décembre 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-588**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil procède à l'engagement temporaire des personnes suivantes au centre de ski 40/80 à partir de la présente et selon les besoins du service :*

*M. Marcel Desroches  
M. Claude Bellefleur  
M. Germain Beauchamp  
M. Rémi Fournel  
M. Éric Carbone  
M. Philippe Carbone  
M. Jason Iafano  
M. Steve Bélanger*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-589**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'acquisition d'un véhicule de patrouille pour le service de police de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que Laurentides Ford a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de Laurentides Ford pour l'acquisition d'un véhicule Ford Taurus de l'année 2000, pour une somme de 23 485\$, plus taxes.*

*QUE le sergent Jacques Deslongchamps soit autorisé à signer tous documents relativement au transfert de propriété dudit véhicule ainsi que le contrat requis pour ce faire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-590**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil vende à Opération 40/80 Inc. le véhicule de marque Muskeg utilisé pour l'entretien des pentes 40/80, le tout pour une somme de 1 000\$, plus taxes.*

*QUE M. Christian Nadeau soit autorisé à signer tous documents pour le transfert de propriété dudit véhicule au nouvel acquéreur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller André Sénéchal, appuyé de Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, propose que le Conseil Municipal adopte une résolution afin que le service des loisirs soit relocalisé dans les locaux prévus pour ce faire à l'hôtel de ville.*

*Un vote est demandé pour le projet de résolution :*

*POUR : Messieurs les Conseillers André Sénéchal,  
Gabriel D. Latour et Jean-Paul Cardinal.*

*CONTRE : Monsieur le Maire Pierre Grignon, Madame  
et Messieurs les Conseillers Carole Beauchamp,  
Pierre-Antoine Guinard et Réjean Charbonneau.*

*Dès lors, le projet de résolution n'est pas adopté par les membres du Conseil.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports suivants :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 22 390,59\$ pour la période du 7 au 13 octobre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.10.13.091*
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 74 134,84\$ pour la période du 7 au 13 octobre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.10.13.092*
- Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 135 186,28\$ pour la période du 14 au 20 octobre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.10.13.093*
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 544 988,38\$ pour la période du 14 au 20 octobre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.10.13.094*
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 188 952,75\$ pour la période du 21 au 27 octobre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.10.27.095*
- Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 264 864,27\$ pour la période du 21 au 27 octobre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.10.27.096*



No de résolution  
ou annotation

- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 131 947.58\$ pour la période du 28 octobre au 3 novembre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.11.03.098*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 44 876.88\$ pour la période du 28 octobre au 3 novembre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.11.03.099*

•  
*Engagements au montant de 291 328.88\$ pour la période du 6 octobre 2000 au 6 novembre 2000*

*Rapports :*

- *Cour Municipale – Cumulatif au 31 août 2000*
- *Service de police – Septembre 2000*
- *Service de prévention des incendies – Septembre 2000*
- *Comité Consultatif d'urbanisme – 3 octobre 2000*

*Projection des résultats au 17 novembre 2000*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes, Monsieur le Maire fait lecture et dépose devant le Conseil Municipal son rapport sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2000, incluant la liste des contrats comportant une dépense de plus de 10 000\$, lesquels furent accordés entre le 13 novembre 1999 et le 17 novembre 2000 et ce, en conformité avec les dispositions législatives actuelles.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période début à 22H00 et se termine à 22H15.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-591**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 22H15.***

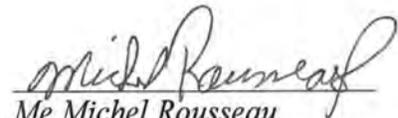
  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier le 24 novembre 2000, l'avis de convocation de la séance spéciale du 28 novembre 2000, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le mardi 28 novembre 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Réjean Charbonneau.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H10 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION NO. 34-2000**

*Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter une tarification pour des cours de patinage artistique.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-592**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte le rapport du directeur général par intérim, daté du 23 novembre 2000, relativement à la rémunération de certains membres du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-593**

*ATTENDU* les dispositions de la résolution numéro 2000-554 adoptée le 20 novembre 2000.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les dispositions du rapport rédigé par Mme Brigitte Forget en date du 10 novembre 2000 relativement au dossier susdit.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### **RÉSOLUTION NO. 2000-594**

*ATTENDU* les dispositions de la résolution numéro 2000-584, adoptée le 20 novembre 2000.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil mandate Me André Voizard afin de produire un rapport de recherche de titres sur une période trentenaire relativement à l'achat susdit et à rédiger, enregistrer et recevoir les signatures des personnes concernées.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### **RÉSOLUTION NO. 2000-595**

*ATTENDU* les dispositions de la résolution numéro 2000-461.

*ATTENDU* que l'article 6 de ladite entente prévoit la signature d'une servitude relativement aux lots 61 à 63 du plan annexé à ladite entente.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil mandate Me Jean-Charles Luc pour rédiger l'acte de servitude, enregistrer et recevoir les signatures des personnes concernées, le tout tel qu'il appert au plan préparé par M. Paul-André Régimbald, arpenteur-géomètre en date du 14 novembre 2000, dossier 93488.

*QUE* Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le dit acte, pour et au nom de la Ville.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-596

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise les ingénieurs-conseils Gilles Taché & Associés Inc. à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme infrastructure Québec en rapport avec les travaux de réfection de la conduite d'aqueduc endommagée par le bris d'un barrage privé dans la rue de la Grande-Promenade, le 11 juin 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-597

*ATTENDU le rapport de M. Jean Lalonde daté du 20 novembre 2000 relativement à l'acquisition d'équipements pour les véhicules Taurus 1998 et 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les soumissions ci-après indiquées, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante :*

#### TAURUS 2000 :

<i>Vehitech</i>	<i>Achat d'équipements d'urgence</i>	<i>2 348.81\$ (taxes incl.)</i>
<i>RCM Communication Ltée</i>	<i>Achat et installation d'un système de radio communication</i>	<i>1 089.20\$ (plus taxes)</i>

#### TAURUS 1998 :

<i>Vehitech</i>	<i>Achat d'équipements d'urgence</i>	<i>1 796.69\$ (taxes incl.)</i>
-----------------	--------------------------------------	-------------------------------------

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-598

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle le contrat de soutien aux logiciels de la Cour Municipale, pour l'année 2001, avec la compagnie Dynabec Informatique Municipale, pour un montant de 7 770\$, plus taxes.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-599**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte l'offre transmise par la M.R.C. des Pays d'En-Haut dans sa résolution numéro CM 14-00-01, adoptée le 18 janvier 2000, afin que ledit organisme verse à la Ville de Sainte-Adèle une somme de 5 000\$ par année sur une période de 3 ans à partir de l'année 2000, le tout en règlement complet et final du contentieux entre la Ville de Sainte-Adèle et la M.R.C. des Pays d'En-Haut, dans le dossier de l'expropriation d'un immeuble contigu au Parc linéaire pour y aménager un stationnement.*

*QUE la résolution numéro 99-189 et toute résolution incompatible avec la présente soient abrogées à toutes fins que de droit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-600**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la surveillance et l'entretien des patinoires situées en bordure de la rue Lépine et pour les patinoires aménagées au Parc Claude-Henri-Grignon, pour la saison hivernale 2000/2001, ainsi que des chalets contigus à celles-ci.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil rejette toutes les soumissions déposées relativement aux sujets susdits.*

*QUE ce Conseil mandate M. Christian Nadeau, responsable du service des loisirs, pour procéder à un nouvel appel d'offres pour recevoir des soumissions pour les fins précitées.*

*QUE le devis pour ce faire comporte une clause d'annulation du contrat si le travail n'était pas exécuté à la satisfaction de la Ville, et que le contrat soit accordé pour une période d'une année, assorti d'une option de renouvellement pour une autre année.*

*QUE le système de pondération présenté par M. Christian Nadeau dans son rapport du 8 novembre 2000 soit accepté par ce Conseil afin qu'il soit intégré à la demande de soumission pour les fins susdites.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 2000-601**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour des travaux de peinture à l'intérieur du Centre Communautaire situé au 1200, rue Claude-Grégoire.*

*ATTENDU que Peinture Éric Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au montant de 11,646.28\$, taxes incluses; ledit prix étant calculé en fonction de l'utilisation d'une peinture de marque PARA.*

*QU'une somme de 6,000\$ soit appropriée du poste 00-701-20-522 (entretien du Centre Communautaire) pour être ajoutée aux sommes disponibles, afin de permettre de paiement desdits travaux.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

*QUE, si le travail n'est pas terminé au 31 décembre 2000, les sommes pour ce faire soient réservées pour l'année 2001.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-602**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme M. Michel Rousseau, greffier municipal, à titre de trésorier pro tempore lors des absences ou d'empêchements d'agir de la trésorière municipale en titre, Mme Brigitte Forget.*

*QUE celui-ci soit autorisé à signer tous documents relevant du service de la trésorerie, incluant les effets bancaires.*

*QUE la résolution numéro 99-286 soit abrogée à toutes fins que de droit.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-603**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approprie une somme de 1 500\$ pour permettre la tenue de la réception de Noël des employés de la Ville de Sainte-Adèle, et autorise dès lors le service de la trésorerie à procéder au transfert budgétaire requis.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-604

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte de régler le grief déposé dans le dossier de M. Léo Leduc, en lui versant une somme de 5 000\$ en règlement complet et final dudit grief.*

*QUE M. Alain Bérubé, directeur général par intérim, et le greffier municipal soient autorisés à signer toute lettre d'entente à intervenir afin de concrétiser le règlement dudit dossier.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-605

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate les ingénieurs-conseils Gilles Taché & Associés Inc. relativement à la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux sur la rue de la Grande-Promenade et ce, rétroactivement à la date du début des travaux.*

*QUE les honoraires professionnels pour ce faire soient payés à même le règlement numéro 987-2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-606

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme Cogémat Inc. relativement au contrôle qualitatif des sols et matériaux dans le cadre des travaux exécutés sur le Chemin du Chantecler et la rue Morin, rétroactivement au 31 mai 2000.*

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les frais pour ce faire, tel qu'il appert au rapport de la trésorière daté du 24 novembre 2000.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-607

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la Cour Municipale à procéder à l'achat d'un photocopieur de marque Canon , modèle NP7130F, de la compagnie Juteau Ruel Inc. pour une somme de 2 202\$, plus taxes.*

*QU'un contrat de service soit conclu avec ladite compagnie pour un montant annuel de 240\$, plus taxes.*

*QUE la greffière de la cour municipale soit autorisée à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-608**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H35.*

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2000, l'avis de convocation de la séance spéciale du 4 décembre 2000, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 4 décembre 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Tous les membres du Conseil Municipal étant présents et y consentant, les sujets suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :*

- *Avis de motion – règlement de stationnement pour personnes handicapées et abroger le règlement 710-1989 – amender le règlement 805-1993.*
- *Avis de motion – engagement de la Ville – Corporation Le Parc d'Affaires La Rolland.*
- *Acceptation des grilles de pondération – surveillance et entretien des patinoires et des chalets contigus.*

\*\*\*\*\*

#### **AVIS DE MOTION NO. 35-2000**

*Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'emprunter les sommes nécessaires pour assumer le coût des honoraires professionnels et autres frais connexes relativement à la production d'études, de plans et devis, préalablement aux travaux de recherches de puits d'alimentation en eau souterraine, la réalisation du contrôle télémétrique de puits, stations de pompage, usine de filtration et réserves d'eau de la Ville de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

### **AVIS DE MOTION NO. 36-2000**

*Le Conseiller Municipal Gabriel D. Latour donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter de nouvelles dispositions concernant les stationnements pour les personnes handicapées et pour abroger le règlement numéro 710-1989, et afin d'amender le règlement numéro 805-1993.*

### **AVIS DE MOTION NO. 37-2000**

*Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de permettre à la Ville de Sainte-Adèle de s'engager par un acte de délégation de paiements et d'assumption de prêts à des fins industrielles de la Corporation le Parc d'Affaires La Rolland, pour un montant maximum de 2 600 000\$.*

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 990-2000** **RÉSOLUTION NO. 2000-609**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 990-2000, décrétant une tarification pour des cours de patinage artistique, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

### **RÉSOLUTION NO. 2000-610**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la description du cours de patinage artistique, incluant l'échéancier et l'engagement de Mme Deborah Warroll, le tout tel qu'il appert à la description annexée à la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-611**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport du directeur des services techniques, M. Alain Bérubé, daté du 4 décembre 2000, concernant des cours de formation d'équipements lourds offerts par le Centre de Formation des Équipements Lourds (CFEL) à certains employés du service des travaux publics.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, selon le rapport susdit.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-612**

*ATTENDU le projet de développement récréo-touristique soumis par M. Philippe Riopelle par les documents rédigés par le Groupe Projeco, datés de mai 2000, et le plan d'ensemble élaboré par Dan S. Hanganu, Architectes, daté de mai 2000.*

*ATTENDU la demande de changement de zonage transmise par les compagnies Administration R.M. Inc. et Les Entreprises Maurice Aveline Inc. le 4 décembre 2000.*

*ATTENDU que ce Conseil manifeste un intérêt certain dans la réalisation dudit projet tel que présenté et discuté avec le promoteur et ses représentants.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil donne instructions au coordonnateur du service d'urbanisme de faire préparer un protocole d'entente à intervenir entre les parties concernées, soit le promoteur et la Ville de Sainte-Adèle, incluant les modifications au règlement de zonage, au règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale et au plan d'urbanisme, afin de permettre la réalisation dudit projet, et que lesdits documents soient présentés aux parties susdites pour approbation et signature, préalablement aux procédures requises pour ce faire.*

*QUE ce Conseil confirme que le protocole d'entente devra être signé par les parties concernées, préalablement à toute procédure pour effectuer les amendements aux règlements susdits.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-613**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des grilles de pondération annexées aux devis rédigés préalablement aux demandes de soumissions pour l'entretien et la surveillance des patinoires municipales et des chalets contigus à celles-ci, le tout tel qu'il appert aux documents annexés à la présente pour en faire partie intégrante.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

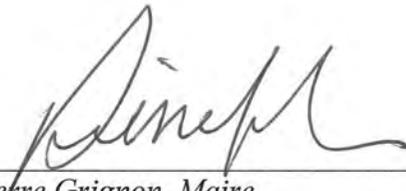
**RÉSOLUTION NO. 2000-614**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H10.*



---

M. Pierre Grignon, Maire



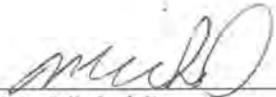
---

Me Michel Rousseau, Avocat/greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier les 8 et 9 décembre 2000, l'avis de convocation de la séance spéciale du 11 décembre 2000, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 11 décembre 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Tous les membres du Conseil Municipal étant présents et y consentant, les sujets suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :*

- *Achat de souvenirs - reconnaissance d'années de service de certains employés de la Ville.*
- *Subvention du Ministère des Transports du Québec – travaux municipaux.*

\*\*\*\*\*

#### **AVIS DE MOTION NO. 38-2000**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender l'article 9 de l'annexe « A » du règlement numéro 853-1995.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 39-2000**

*Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'abroger le règlement numéro 612-1986, prohibant la circulation de certains véhicules routiers sur le pont Riverdale.*



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NUMÉRO 965A-2000**  
**RÉSOLUTION NO. 2000-615**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 965A-2000, amendant le règlement numéro 965-1999, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 991-2000**  
**RÉSOLUTION NO. 2000-616**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 991-2000, décrétant la circulation à sens unique sur la rue de la Rivière, du boulevard de Sainte-Adèle vers la rue Rolland, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2000-617**

*ATTENDU les dispositions de la résolution numéro 2000-11-208, adoptée le 28 novembre 2000 par le Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, concernant une requête pour annuler l'entente de services intervenue entre la Ville de Sainte-Adèle et ledit organisme le 8 novembre 2000, relativement à l'affectation de Mme Claudette Laroche au poste de directeur dudit organisme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et autorise dès lors l'annulation de ladite entente à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-618**

*ATTENDU que Mme Claudette Laroche a manifesté le désir de prendre sa retraite à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001, sous réserve que la Ville lui verse une indemnité de départ, ainsi que le coût des assurances dont elle bénéficie actuellement à la Ville de Sainte-Adèle jusqu'à son 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et autorise le service de la trésorerie à verser une somme de 35 000\$ à Mme Claudette Laroche, à titre d'indemnité de départ, laquelle somme lui sera versée le 22 décembre 2000.*

*QUE la Ville assume également le coût des assurances, dont bénéficie actuellement Mme Claudette Laroche, jusqu'au 9 décembre 2001.*

*QUE ce Conseil remercie très chaleureusement et unanimement Mme Claudette Laroche pour toutes les années que celle-ci a consacrées au service de la communauté de l'ancien Village de Mont-Rolland et de la nouvelle Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-619**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et M. Guy Théorêt concernant un tuyau d'égout sanitaire enfoui sous une partie du terrain de l'hôtel de ville, (Ptie 10B-124, rang 11, Canton Abercrombie), le tout tel qu'il appert au plan préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, le 15 novembre 2000, dossier 991991.*

*QUE les honoraires professionnels dans ce dossier soient assumés par le requérant.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-620**

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur du service des loisirs, daté du 5 décembre 2000 concernant l'Association de Hockey Mineur des Pays d'En-Haut.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à transférer les inscriptions perçues par la Ville de Sainte-Adèle à l'association susdite, et que M. Christian Nadeau soit mandaté pour veiller à la saine gestion de cet organisme, en collaboration avec les directeurs des loisirs des municipalités participantes ainsi que des bénévoles impliqués.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 2000-621

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir entre la compagnie 140931 Canada Inc. et la Ville de Sainte-Adèle, relativement à la cession de l'aqueduc enfoui sous le lot 6B-9-1-1, rang 3, Canton Morin.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-622

*ATTENDU le rapport de M. Yves Dupras, directeur du service de prévention des incendies, daté du 28 août 2000, relativement à l'achat d'appareils respiratoires et d'habits de combat pour ledit service.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et autorise l'achat desdits équipements à même l'argent disponible au budget de l'année 2000, au montant total de 32 600\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 2000-623

*ATTENDU la lettre transmise par la Ville d'Estérel concernant l'annulation d'ententes intermunicipales relativement à la fourniture de services par la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite et autorise l'annulation des ententes suivantes, aux dates ci-après indiquées :*

- *Fourniture de service pour le traitement des dossiers au centre de renseignements policiers du Québec et au module d'information policière : rétroactivement au 20 novembre 2000.*
- *Fourniture de service de détention des prévenus : rétroactivement au 20 novembre 2000.*



No de résolution  
ou annotation

- Fourniture de service pour la répartition des appels d'urgence : que ce service soit maintenu jusqu'à ce que le transfert soit fait en totalité à la Régie de police de la Rivière du Nord.

*QUE* la présente résolution fasse partie des ententes susdites.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-624**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil amende la résolution numéro 94-588, afin d'inscrire au 3<sup>e</sup> attendu, en lieu et place de M. Jean-Guy Patry, « 158875 Canada Inc. » et ce, rétroactivement au 21 février 1994.

*QUE* la présente fasse partie intégrante de la résolution qu'elle amende.

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-625**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture numéro 27303, transmise par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (R.R.S.B.P.) des Laurentides Inc., au montant de 1,622.43\$, taxes incluses, dans le cadre du projet d'informatisation des bibliothèques de la Ville.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder aux transferts budgétaires requis dans les circonstances.

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-626**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Gabriel D. Latour*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 175\$ à l'Association des travaux publics des Basses Laurentides, relativement à la participation de la Ville de Sainte-Adèle à l'organisme précité pour l'année 2001.

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-627**

*ATTENDU* la requête transmise par M. Jacques Lessard le 13 novembre 2000, relativement au remboursement de certains frais suite à la réception d'un subpoena pour témoigner dans une cause de réclamation suite à l'incendie du 707, boulevard de Sainte-Adèle, le 6 avril 1993, à l'époque où M. Jacques Lessard était directeur du service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle.



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête formulée par M. Jacques Lessard et autorise le service de la trésorerie à lui émettre un chèque au montant de 343\$, pour les fins susdites.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-628**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la signature d'un bail avec la compagnie Ambulances Michel Crevier Inc. relativement à la location de l'ancienne caserne de pompiers située au 1375, rue Saint-Joseph, à partir de la présente, le tout pour un montant mensuel de 800\$, plus les taxes applicables.*

*QUE les sommes ainsi versées soient déduites du montant qui sera payé par ladite compagnie pour l'achat dudit immeuble, si les parties concluaient un contrat de cession de celui-ci.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-629**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport rédigé le 8 décembre 2000, par M. Alain Bérubé, directeur des services techniques, relativement à l'achat d'un contrôleur d'épandage d'abrasifs, modèle ACE, de la compagnie Michel Gohier Ltée, au montant de 6 144\$, plus taxes, incluant l'installation dudit équipement.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution et dudit rapport, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-630**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après :*

**DÉPENSES SANS BON DE COMMANDE :**

<u>Nom de la firme</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u> (taxes incl.)
TMP Worldwide	Annonce – poste de directeur général La Presse – parution 13/09/2000	1 375.24 \$
Ste-Agathe Diesel Inc.	Réparation – fuite d'huile	1 861.35 \$
Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement	Formation – Mme Isabel Roberge	488.86 \$

**HONORAIRES PROFESSIONNELS :**

Anne Geneviève Girard et Associés Inc.	Évaluation de potentiel Candidat – directeur général	1 725.38 \$
Dufresne Hébert Comeau Avocats	Consultations générales et développement récréo-touristique	7 363.19 \$

**RÉSOLUTION NO. 2000-631**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende le programme de déneigement concernant la rue Ouimet, à la rubrique « 1<sup>ière</sup> intervention », pour inscrire en lieu et place de « côté Sud, de Ouimet à Beauchamp », les mots « côté Est, de Morin jusqu'à l'extrémité ».*

*QUE la présente fasse partie du programme qu'elle amende.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-632**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'entretien des patinoires ainsi que la surveillance et l'entretien des chalets contigus à celles-ci.*

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 11 décembre 2000, relativement à l'ouverture desdites soumissions.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les soumissions ci-après indiquées aux montants suivants :*

**ENTRETIEN DES PATINOIRES :**

**Parc-Claude Henri-Grignon :**

Monsieur Pierre Jarry

5 000.00 \$  
(taxes incl.)



No de résolution  
ou annotation

**Patinoire - Rue Lépine :**

Monsieur Éric Boyer

6 500.00.00 \$  
(taxes incl.)

**SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DES CHALETS :**

**Parc Claude-Henri-Grignon :**

Janitorial M.B.

5 176.12 \$  
(taxes incl.)

**Chalet - Rue Lépine:**

Madame Nicole Boyer

2 500.00 \$  
(taxes incl.)

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-633**

*ATTENDU le rapport de M. Alain Bérubé, directeur général par intérim, daté du 11 décembre 2000, relativement à l'achat de souvenirs à être remis aux employés municipaux qui ont atteint 25 ans de service au sein de la Ville de Sainte-Adèle, ainsi qu'à Mme Claudette Laroche qui prendra sa retraite après plus de 41 ans au service de la communauté l'ancien Village de Mont-Rolland et de la nouvelle Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise les achats requis dans les circonstances pour les sommes indiquées audit rapport.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-634**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Chantecler et la rue Morin, en 2000, pour un montant total de 29,483.79\$, conformément aux stipulations du Ministère des Transports du Québec.*

*QUE ce Conseil confirme que lesdits travaux n'ont fait l'objet d'aucune autre subvention que celle offerte au montant de 10,000\$ par le Ministère des Transports du Québec.*

*QUE la présente soit transmise aux autorités concernées.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H23 et se termine à 20H30.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-635**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 20H30.***

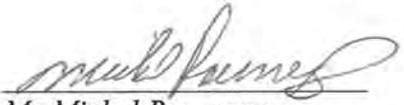
  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 16 décembre 2000, l'avis de convocation des séances spéciales du 18 décembre 2000, devant être tenues à 19H30 et à 21H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 18 décembre 2000 à 19H30, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 19H30 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2001-2002-2003, Monsieur le Maire explique celui-ci à la séance spéciale.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, appuyé de Mme le Conseiller Carole Beauchamp, propose l'adoption du programme triennal 2001-2002-2003 pour une somme totale de 9,890,750\$.*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, appuyé de Monsieur le Conseiller André Sénéchal, propose d'amender le total du programme triennal pour les trois (3) années à 9,867,850\$, en modifiant le montant pour 2001 à 2,095,850\$ au lieu de 2,118,750\$.*

*Un vote est alors demandé sur l'amendement proposé :*

*POUR : Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.*

*CONTRE : Monsieur le Maire Pierre Grignon, Madame et Monsieur le Conseiller Carole Beauchamp et Réjean Charbonneau.*

*Dès lors, le programme triennal, tel qu'amendé, est adopté à la majorité.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 2000-636**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2001-2002-2003, totalisant une somme de 9,867,850\$, soit 2,095,850\$ en 2001, 4,173,000\$ en 2002 et 3,599,000\$ en 2003, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions sur le programme des immobilisations 2001-2002-2003 seulement.*

*Ladite période débute à 19H42 et se termine à 19H48.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-637**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 19H48.*

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 18 décembre 2000 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-638**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 décembre 2000, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :*

- F 22) Signature du contrat de cession des lots 17-42, 17-43, 17-54 et 16A-36, rang 2, Canton Morin à M. Yanick Pelletier.*
- F 23) Paiement de facture – Gilles Taché & Ass. Inc. – surveillance de travaux d'aménagement extérieur de l'hôtel de ville.*
- F 24) Demande au Ministère des Transports du Québec – cession d'une bretelle désaffectée de l'autoroute des Laurentides.*
- F 25) Engagement de MM. André Gélinas et Stéphane Roy Beaupré – Pentes 40/80.*
- F 26) Paiement à Constructions Tétris Inc. – travaux supplémentaires – réaménagement de l'hôtel de ville.*
- F 27) Félicitations à MM. Jean-Noël Champagne et Ambrose Mahoney – acte de bravoure.*
- F 28) Commission de l'administration des finances et des relations avec le milieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-639**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 novembre 2000 et des séances spéciales du 28 novembre 2000, 4 décembre 2000 et 11 décembre 2000, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 novembre 2000 et des séances spéciales du 28 novembre 2000, 4 décembre 2000 et 11 décembre 2000, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*



No de résolution  
ou annotation

**AVIS DE MOTION NO. 40-2000**

*Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2001.*

**RÈGLEMENT NO. 853E-2000**  
**RÉSOLUTION NO. 2000-640**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 853E-2000, amendant l'article 9 de l'annexe « A » du règlement numéro 853-1995, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 992-2000**  
**RÉSOLUTION NO. 2000-641**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 992-2000, afin de permettre à la Ville de Sainte-Adèle de s'engager par un acte de délégation de paiements et d'assumption de prêts à des fins industrielles de la Corporation Le Parc d'Affaires La Rolland, pour un montant maximum de 2,600,000\$, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 994-2000**  
**RÉSOLUTION NO. 2000-642**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 994-2000, afin d'abroger le règlement numéro 612-1986, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 2000-643**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil nomme M. Gabriel D. Latour à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 18 décembre 2000 à 00heure 01 minute, et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.*

*QUE, de plus, celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-644**

*ATTENDU la lettre transmise le 8 novembre 2000 par M. Tom Fermanian, secrétaire-trésorier de la compagnie Investissements Fermanian Inc., relativement au renouvellement du bail de location du lot P.10B-66, rang 11, Canton Abercrombie, pour une période d'une année, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2001.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement du bail susdit pour un loyer annuel de 2 700\$, plus les taxes applicables, payable à raison de 225\$ par mois, plus les taxes applicables.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-645**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la recommandation numéro CPALC 2000-10 de la Commission du Plein Air, du Loisir et de la Culture, relativement à la contribution municipale reliée à l'inscription des jeunes hockeyeurs évoluant à Sainte-Agathe, pour que celle-ci soit établie à 125\$ par participant pour l'année 2001 et que la Ville participe à raison de 25\$ par participant résidant à la ligue de hockey mineur participatif des Pays d'En-Haut de façon à favoriser le développement et la participation des jeunes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-646**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 30 novembre 2000, relativement à la politique de capitalisation et d'amortissement.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du document intitulé « Politique de Capitalisation et d'Amortissement », annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE cette politique soit rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2000.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-647**

*ATTENDU le rapport de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques et travaux publics, daté du 1<sup>er</sup> décembre 2000, relativement à l'achat d'uniformes chez C.L.B. Uniformes Inc.*

*ATTENDU les dispositions de la résolution numéro 99-589.*

*ATTENDU que certains vêtements qui devaient être livrés par ladite compagnie ne l'ont pas été à ce jour.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adresse une mise en demeure à la compagnie susdite pour que celle-ci livre les vêtements ci-après indiqués et ce, dans les dix (10) jours de la réception de la présente.*

- 3 chemises*
- 3 pantalons*
- 15 coupe-vent doublés*
- 4 coupe-vent non doublés*
- 2 couvre-tout doublés*
- 4 couvre-tout non doublés*
- 2 manteaux d'hiver*

*QU'à défaut de ce faire, les procédures pertinentes seront entreprises sans autre avis ni délai.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-648**

*ATTENDU les dispositions de la résolution numéro 2000-477 relativement aux travaux de resurfaçage et de reconstruction de dalots dans le secteur du Mont-Gabriel.*

*ATTENDU la lettre transmise le 30 octobre 2000 par la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée, confirmant l'impossibilité d'exécuter les travaux.*

*ATTENDU que dès lors la Ville a dû demander à un autre entrepreneur d'effectuer les travaux susdits.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture au montant de 9 934.12\$, taxes incluses, transmise par la compagnie Asphaltage Archambault Inc. , pour la réalisation des travaux précités.*

*QUE la résolution numéro 2000-477 soit abrogée à toutes fins que de droit.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-649**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat de pièces pour la réparation de vannes de surpression du réseau d'aqueduc municipal de la compagnie Preston Phipps, au montant de 9,166.34\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-650**

*ATTENDU le rapport de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, daté du 5 décembre 2000, relativement à une requête pour une ordonnance de travaux au 305, rue Tom Caribou, afin de faire cesser l'écoulement provenant du champ d'épuration.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce au rapport susdit et mandate les procureurs Prévost, Auclair, Fortin, D'Aoust pour prendre toutes les dispositions nécessaires devant la Cour compétente afin de faire cesser l'écoulement du champ d'épuration de la propriété située au 305, rue Tom Caribou à Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-651**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la dépense sans bon de commande suivante :*

Voizard, Voizard & Steenackers    Convention divers lots    1 257.34 \$  
(taxes incl.)

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-652**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 6 décembre 2000, relativement à la requête transmise par M. Jean-Paul Gratton.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce aux dispositions du rapport susdit et autorise le remboursement des taxes payées indûment par le requérant, concernant le règlement numéro 698-1989 et ce, pour les années 1991 à 1997 inclusivement, pour le capital seulement.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-653**

*ATTENDU les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme formulées dans les résolutions 2000-112 et 2000-113 relativement à des demandes d'amendements du règlement de zonage 1000-1999-Z de la Ville.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce aux recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme, afin d'intégrer les amendements requis dans la prochaine refonte du règlement de zonage.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-654**

*ATTENDU les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 5 décembre 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U.'2000-117**

*Restaurant Maison Don Paesanos  
181, rue Morin  
- Enseigne sur poteau.*

**Résolution C.C.U.'2000-118**

*Restaurant le Coq Chantant  
1797, boulevard de Sainte-Adèle  
- Enseigne sur poteau.*

**Résolution C.C.U.'2000-119**

*Caisse Populaire des Pays d'En-Haut  
1001, rue Valiquette  
- Enseignes.*

**Résolution C.C.U.'2000-120**

*Caisse Populaire des Pays d'En-Haut  
3026, rue Saint-Charles  
- Enseignes*

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente,  
pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-655**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 261/263,  
boulevard de Sainte-Adèle, et dont la nature est de réduire la marge latérale à 1,65  
mètre au lieu de 5 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble portant le numéro de  
lot 5-53, Rang 11, Canton Abercrombie, et dont la nature est de réduire la marge  
latérale gauche à 5,56 mètres au lieu de 5,85 mètres, afin de mettre en place un  
projet de construction résidentielle.*

*ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme  
rédigées dans le procès-verbal du 5 décembre 2000.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 15 janvier  
2001, ses décisions concernant les demandes de dérogation mineure formulées  
pour les immeubles susdits.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-656**

*ATTENDU le rapport de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques et  
travaux publics, daté du 6 décembre 2000, relativement au remboursement de frais  
de formation à M. André Cloutier.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce au rapport susdit et autorise le remboursement d'une somme de 925\$, taxes incluses, à M. André Cloutier, relativement aux frais de formation que celui-ci a assumés pour avoir accès à la conduite d'un camion de classe 3.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-657**

*ATTENDU les dispositions de l'article 6.1 de la Loi sur les Immeubles Industriels Municipaux.*

*ATTENDU que la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland désire procéder à la transformation de bâtiments à des fins industrielles.*

*ATTENDU que ladite corporation a besoin que la Ville de Sainte-Adèle s'engage par un acte de délégation de paiements et d'assumption de prêts à des fins industrielles.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle, conformément à l'article susdit, demande à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole l'autorisation de s'engager par un acte de délégation de paiements et d'assumption de prêts à des fins industrielles de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland pour un montant de 2 600 000\$, par lequel document la Ville s'engagera à assumer, en cas de défaut de paiement, les obligations et termes de financement souscrits par ladite corporation, ladite somme devant être investie pour transformer des bâtiments existants en bâtiments à des fins industrielles, sous réserve que le règlement qui a été adopté pour ce faire reçoive l'approbation des personnes habiles à voter.*

*QUE la résolution numéro 2000-356 soit abrogée à toutes fins que de droit.*

\*\*\*\*\*

*Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.*

*Dès lors, les membres du Conseil acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-658**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU* les recommandations favorables transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 7 novembre 2000.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

**Monsieur Jean-Guy Asselin**

*Réduire la marge arrière à 5 mètres au lieu de 7 mètres, afin de mettre en place un projet de construction résidentielle de dimension et de superficie attrayantes.*

*Cette demande est localisée comme suit :*

*No. de lot : 35-12, rang 11, Canton Abercrombie.*

**Monsieur Marc Bélanger**

*Réduire la marge arrière à 4,41 mètres au lieu de 8 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Cette demande est localisée comme suit :*

*No. de porte : 4994, rue du Bougeoir.*

*QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-659**

*ATTENDU* que le nouveau règlement sur l'eau potable au Québec (Q-2, R.4.1) nécessitera des montants additionnels aux programmes actuels d'infrastructures.

*ATTENDU* que les programmes d'infrastructures actuels ne prévoient pas d'aide financière spécifiquement consacrée aux municipalités qui devront faire des investissements pour se conformer à la nouvelle réglementation sur l'eau potable.

*ATTENDU* que, selon le ministère de l'Environnement du Québec, les coûts pour l'application d'un nouveau règlement sur l'eau potable au Québec (Q-2, R.4.1) sont de l'ordre de 600 millions \$.

*ATTENDU* que la Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec, composée essentiellement de spécialistes en infrastructures, estime que les coûts réels de l'application du règlement pourraient être plus élevés de 30%, ce qui représenterait des investissements de l'ordre de 800 millions \$.

*ATTENDU* que pour maintenir un coût de l'eau le plus uniforme possible au Québec, le gouvernement doit nécessairement aider financièrement les municipalités qui devront s'adapter au nouveau règlement.

*ATTENDU* que les fonds prévus dans le cadre du programme d'infrastructures Canada-Québec sont trois fois trop faibles pour remettre les infrastructures du Québec au niveau canadien, selon les experts de la Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec.



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que la formation des opérateurs est à la base du succès du projet de règlement et que celle-ci doit se faire de façon continue.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le Conseil de la Ville de Sainte-Adèle demande au gouvernement du Québec de financer à 50% toutes les municipalités qui devront exécuter des travaux pour se conformer au nouveau règlement sur l'eau potable.*

*QUE le gouvernement du Québec mette en place un programme de financement strictement québécois et spécifiquement destiné à subventionner les municipalités visées par le nouveau règlement sur l'eau potable.*

*QUE le gouvernement du Québec prévoie une enveloppe budgétaire de 400 millions \$ d'aide financière incluant les 80 millions \$ déjà prévus au programme Infrastructures-Québec à ces fins de financement.*

*QUE le gouvernement du Québec poursuive ses efforts en matière d'assainissement des eaux municipales et établisse une politique claire en matière d'assainissement agricole en vue d'améliorer notamment la qualité de l'eau brute des sources d'approvisionnement.*

*QUE le gouvernement prévoie un programme de formation des opérateurs et établisse un programme d'aide en conséquence.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-660**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN), relativement à la prolongation de l'affectation de Mme Sylvie Gingras au poste de secrétaire administrative en l'absence de Mme Claudine Gilbert.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-661**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de prévention des incendies à procéder à l'achat d'un système de communication chez R.C.M. Communication Ltée, pour un montant de 1 706.85\$, taxes et installation incluses, pour le camion autopompe de marque Pierce, acquis en vertu du règlement numéro 975-2000.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même l'argent disponible au règlement précité.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-662**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la signature d'une entente à intervenir avec la compagnie Pronex Excavation Inc. relativement à la construction d'une route et d'un pont traversant la Rivière-aux-Mulets sur le lot P.12A, rang 4, Canton Morin.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-663**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise les ingénieurs-conseils Marc Tanguay et Jacques Faulkner à présenter le projet de construction d'une route et d'un pont traversant la Rivière-aux-Mulets sur le lot P.12A, rang 4, Canton Morin, au Ministère de l'Environnement, pour recevoir les approbations requises, tel qu'il appert aux plans datés respectivement du 11 et 12 décembre 2000, annexés à la présente pour en faire partie intégrante et ce, sans frais pour la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-664**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et M. Yanick Pelletier, relativement à la cession des lots 17-42, 17-43, 17-54 et 16A-36, rang 2, Canton Morin, lesquels ont été acquis par M. Yanick Pelletier lors de la vente pour taxes qui a eu lieu le 5 novembre 1999 et ce, aux frais du requérant.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 2000-665**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture numéro 0-631, datée du 31 octobre 2000, transmise par les ingénieurs-conseils Gilles Taché & Associés Inc., au montant de 12 390.18\$, taxes incluses, concernant la surveillance des travaux d'aménagement extérieur de l'hôtel de ville.*

*QUE dès lors ceux-ci soient mandatés rétroactivement au début de leur intervention dans ce dossier.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même l'argent disponible au règlement numéro 975-2000.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-666**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande au Ministère des Transports du Québec de céder à la Ville de Sainte-Adèle une bretelle désaffectée de l'autoroute des Laurentides aménagée sur les lots 2A, 2D, 2D-1, 2D-13, 2E, 3A et 3C, rang 2, Canton Morin.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte de cession à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-667**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage M. André Gélinas à titre de patrouilleur, et M. Stéphane Roy Beaupré, à titre de préposé aux remonte-pentes, pour le centre de ski Les Pentes 40/80, à partir de la présente et sur appel selon les besoins dudit service.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-668**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte que la Ville de Sainte-Adèle assume une somme supplémentaire de 6 800.54\$, plus taxes, relativement à des travaux supplémentaires de peinture et de construction d'un escalier, dans le dossier d'agrandissement et de réaménagement de l'hôtel de ville.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE ladite somme soit versée à la compagnie Les Constructions Tétris Inc.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le surplus accumulé au 31 décembre 1999.*

### **RÉSOLUTION NO. 2000-669**

*ATTENDU que le 21 novembre 2000, vers 11H45, à l'intersection du boulevard de Sainte-Adèle et de la rue Jos-Monferrand, MM. Jean-Noël Champagne et Ambrose Mahoney ont fait preuve d'un acte de bravoure lors d'un accident mettant la vie en danger de Mme Greta Dryden Cantin.*

*ATTENDU que sans l'intervention de ces deux personnes la vie de Mme Cantin aurait été mise en péril.*

*ATTENDU que ce Conseil estime important de souligner l'implication des personnes qui, au péril de leur vie, ont sauvé la vie de Mme Cantin.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil offre ses plus sincères félicitations à MM. Jean-Noël Champagne et Ambrose Mahoney pour l'acte de bravoure dont ils ont fait preuve afin de sauver la vie de Mme Greta Dryden Cantin.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller André Sénéchal dépose devant le Conseil sa lettre de démission à titre de président de la Commission de l'administration des finances et des relations avec le milieu, ainsi que sa décision de siéger à titre de Conseiller indépendant jusqu'à la fin de son mandat.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 30,166.81\$ pour la période du 11 au 17 novembre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.11.17.103.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 79,648.43\$ pour la période du 28 octobre au 3 novembre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.11.17.104.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 307,660.14\$ pour la période du 18 au 24 novembre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.11.24.106.*
- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 143,204.12\$ pour la période du 25 novembre du 1<sup>er</sup> décembre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.12.01.107.*



No de résolution  
ou annotation

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 67,550.55\$ pour la période du 25 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2000 - Certificat de disponibilité de crédit no. 00.12.01.108.*
- *Engagement au montant de 115,767.41\$ pour la période du 14 novembre au 11 décembre 2000..*

*Rapports :*

- *Service de police – Octobre 2000.*
- *Prévention des incendies – Octobre 2000.*
- *Cour municipale – septembre, octobre et novembre 2000.*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion du 2 octobre 2000.*

*Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme – réunion du 7 novembre 2000.*

*Journal des achats au 24 novembre 2000.*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 357 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, Monsieur le Maire Pierre Grignon, Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal déposent leur document intitulé « Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du Conseil » et ce, pour l'année 2001.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H50 et se termine à 20H52.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-670**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gabriel D. Latour***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 20H52.***

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 18 décembre 2000 à 21H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 21H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2001, Monsieur le Maire explique les dispositions de celles-ci, les revenus et les dépenses ainsi que les différents taux de taxation, aux citoyens présents à la séance spéciale.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, appuyé de Monsieur le Conseiller Gabriel D. Latour, propose l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2001 pour un montant total de 13,183,900\$.*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, appuyé de Monsieur le Conseiller André Sénéchal, propose que les prévisions budgétaires pour l'année 2001 soient modifiées pour un montant comportant des revenus supplémentaires de 61,600\$, des dépenses inférieures d'une somme de 90,500\$ et l'affectation de la somme totale de 152,100\$ à divers postes, tel qu'il appert au document déposé par Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, lequel fait partie intégrante des prévisions budgétaires 2001.*

*Un vote est alors demandé sur l'amendement proposé :*

*POUR : Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Gabriel D. Latour, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.*

*CONTRE : Monsieur le Maire Pierre Grignon, Madame et Monsieur le Conseiller Carole Beauchamp et Réjean Charbonneau.*

*Dès lors, les prévisions budgétaires, telles qu'amendées, sont adoptées à la majorité.*

#### **RÉSOLUTION NO. 2000-671**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2001 de la Ville de Sainte-Adèle, comportant des revenus et des dépenses au montant de 13,245,500\$ soient acceptées et adoptées telles que présentées et copies remises à chaque membre du Conseil.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions sur le budget 2001 seulement.*

*Ladite période débute à 21H53 et se termine à 22H12.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2000-672**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gabriel D. Latour***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 22H13.***

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/greffier